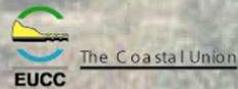


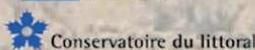
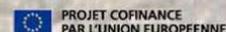
# Forum national des Rivages CoPraNet - Conférence finale Lundi 23 et mardi 24 octobre 2006 Baie de Somme

## Rivages français et européens : Quels modes de gouvernance au service des gestionnaires ?

Organisé par :



Avec le soutien de :



## Sommaire

### **Ouverture.....p 4**

- *Jérôme Bignon*, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme.....p 4
- *Birgit Snoeren*, Commission européenne, Administrateur à la Direction Générale de l'environnement de la Commission européenne, unité D3, Politique de cohésion et Impacts environnementaux.....p 5
- *Albert Salman*, Directeur général de l'EUCC-Union Côtière (Coordinateur de CoPraNet).....p 7
- *Michel Lamblin*, Directeur du programme INTERREG WEST.....p 9

### **Première table ronde :**

### **Quels réseaux européens bénéfiques aux acteurs locaux ?.....p 14**

**Animateur :** *François Desrentes*, secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes

**Intervenants :**

- *Alan Pickaver*, responsable du Service Politique des projets à l'EUCC-l'Union Côtière.....p 15
- *Job Dronkers*, National Institute for Coastal and Marine Management (RIKZ), coordinateur du réseau Encora.....p 19
- *Marianne Piqueret*, Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF), coordinateur des réseaux ENCORA RFRC (Réseau Français de Recherches Côtières) et « Prévention et réduction des pollutions ».....p 21
- *Valérie Cummins*, réseau IcoNet, Coastal and Marine Resources Center, partenaire de CoPraNet et coordinateur du projet Corepoint.....p 24

**Débat.....p 27**

### **Deuxième table ronde :**

### **Quelle gouvernance pour le développement d'un tourisme durable en Europe ?.....p 35**

**Animateur :** *Pierre Valarié*, professeur de sciences politiques à l'Université de Montpellier

**Intervenants :**

- *Margarida Nunes*, CCDR-C (Collectivité régionale Portugal) et *Maxi Lange*, Municipalité de Calvia, Espagne ; expérience du label CoPraNet Quality Coast....p 37
- *Maxi Lange*, Municipalité de Calvia, Espagne, expérience du label CoPraNet Quality Coast.....p 39
- *Christian Mantei*, Directeur général et *Christine Bouyer* d'Odit France.....p 42
- *Emmanuel Lopez*, Directeur du Conservatoire du littoral.....p 45
- *Pierre-Henri Gaudriot*, Président du Directoire de SOMIVAL, le rôle des opérateurs (collectivités territoriales, acteurs économiques,...).....p 48

**Débat.....p 50**

**Intervention de Claude Gewerc, Président du Conseil Régional de Picardie.....p 54**

**Concertation, médiation, gouvernance : quels enjeux pour l'aménagement des territoires ?.....p 57**

- *Sylvie Esparre*, directrice, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) ; rapport d'étapes sur les appels à projets portant sur la gestion intégrée des zones côtières.....p 57
- *Caroline Salthouse*, Sefton Metropolitan Borough Council, Royaume-Uni, CoPraNet ; présentation du « Beach Management Guide » un système de diffusion des informations et des meilleurs exemples de gestion côtières.....p 62

**Débat.....p 64**

**Panorama de l'actualité littorale durant l'année 2006 et perspectives....p 70**

- *Jérôme Bignon*, Député de la Somme, Président de Rivages de France ; en France, prise de recul à l'occasion des 20 ans de la loi « littoral », mise en place de l'Agence des aires marines protégées.....p 70
- *Birgit Snoeren*, Commission européenne, administrateur de la Direction Générale de l'Environnement, Unité D3, Politique de cohésion et impacts environnementaux, rapport d'évaluation sur la mise en œuvre d'une stratégie de GIZC en Europe.....p 70
- *John Richardson*, Commission européenne, Chef de la Task Force Politique Maritime, Direction générale de la pêche et de la politique maritime européenne : présentation du Livre vert de la Commission européenne relatif à la politique maritime européenne.....p 76

**Intervention de *Jean-Michel Drevet*, Directeur de Cabinet de *Christian Estrosi*, ministre délégué à l'aménagement du territoire.....p 79**

- *Raphaël Billé*, consultant, « Regards d'un observateur éclairé » et débat.....p 84

## Ouverture

### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Il m'appartient donc d'ouvrir ce Forum des Rivages et cet atelier final de CoPraNet. Très chaleureusement, je veux vous souhaiter la bienvenue en Baie de Somme. La Baie de Somme, c'est mon pays mais c'est également le pays de certains qui sont ici et qui sont heureux de se joindre à moi pour vous accueillir. Je pense à un certain nombre d'élus qui m'accompagnent comme Madame Michaux Vice-présidente du Conseil régional de Picardie mais également à des maires du secteur comme Jean-Claude Vannicatte, maire de Fort-Mahon-Plage.

Nous sommes heureux de vous accueillir en terre picarde, en Baie de Somme, pour ces deux journées de réflexion sur le Forum des Rivages. Ces deux jours sont la marque d'un intérêt très fort de ce territoire pour son littoral et pour les problématiques qui s'y développent.

Aujourd'hui donc, il s'agit du Forum des Rivages - Atelier Final de CoPraNet sur le thème « Rivages français et européens : quels modes de gouvernance au service des gestionnaires ? ». Cela justifie certainement une journée de réflexion et je pense que tous les intervenants que vous allez avoir, ainsi que les tables rondes, montreront que le sujet était bien choisi et que finalement, cette alliance d'un réseau français et d'un réseau européen, pour réfléchir sur ces questions, était vraiment utile et, j'espère, enrichissant pour vous qui avez fait ce déplacement parfois de loin.

Demain, nous aurons les deuxièmes journées des techniciens de la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Vous savez que la France, avec un peu de retard, mais maintenant avec détermination, s'est lancée dans la Gestion Intégrée des Zones Côtières à l'initiative de l'Union Européenne et de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires. Nous avons une vingtaine de projets qui sont actuellement en expérimentation, et les techniciens qui s'en occupent seront là pour échanger leurs expériences après sept ou huit mois de pratique.

Et puis, dans le même temps, - et ce sera la « cerise sur le gâteau » - nous aurons également la première réunion de la Commission Permanente du Conseil national du littoral. Le Premier ministre a créé le Conseil national du littoral à la suite de la décision prise dans la loi « Développement des territoires ruraux », Conseil que réclamaient les acteurs du littoral depuis longtemps. La première réunion a eu lieu en juillet à l'Hôtel de Matignon à Paris. Nous avons décidé, alors que je venais d'être élu Président - et je salue à cette occasion mon Vice-président et mon ami Pierre-Georges Dachicourt qui vient du Pas-de-Calais, qui est très proche et qui co-préside avec moi cette organisation - de profiter de l'opportunité de ces deux jours en Baie de Somme, où seraient réunis tant de compétences, tant de personnes intéressées à la gestion des littoraux, pour faire en sorte que cette Commission permanente puisse avoir sa première session ici à Saint-Valéry-sur-Somme.

Egalement, je veux souhaiter la bienvenue à tous nos collègues et amis de l'Union européenne qui sont avec nous aujourd'hui. Qu'ils soient membres des pays de l'Union européenne, qu'ils soient fonctionnaires de l'Union européenne, qu'ils sachent que l'histoire de la Picardie et de l'Europe n'est pas un « long fleuve tranquille », si on peut dire les choses comme cela ! C'est à la fois un intérêt évident puisque nous avons travaillé sur tous les programmes européens qui ont été développés depuis des années - que ce soit le FEDER ou INTERREG. Nous avons travaillé et profité. Il y a encore une vraie appréhension des populations picardes par rapport à

la construction européenne, pour mille raisons que je ne développerai pas car cette introduction n'y suffirait pas. Mais il faut le savoir car c'est une réalité profonde de la Picardie et je crois que nous avons encore du travail à faire pour nous rapprocher, nous apprivoiser, et faire en sorte que les Picards, par une meilleure connaissance, par une proximité plus importante, par une démocratie qui progresse, soient en meilleure compréhension avec ce territoire.

Les Picards peuvent ne pas être toujours d'accord mais ils sont accueillants. Par conséquent, soyez les bienvenus. Nous espérons et nous ferons en sorte que ces deux jours soient à la fois chaleureux, profitables, et intéressants pour tous.

Sans plus attendre, je passe la parole à Birgit Snoeren qui est précisément Administrateur à la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, unité D3, Politique de cohésion et Impacts environnementaux, qui va compléter et certainement approfondir ce mot d'introduction.

**Birgit Snoeren, Commission européenne, Administrateur à la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, unité D3, Politique de cohésion et Impacts environnementaux**

Les pays européens se lancent peu à peu dans la Gestion Intégrée des Zones Côtières et la commission doit aujourd'hui formuler ces recommandations. Nous en sommes à l'étape de l'évaluation et un certain nombre de propositions sont, aujourd'hui, à l'ordre du jour pour la Directive sur les stratégies de gestion maritime. Le développement des côtes se place dans une perspective de développement maritime, ce qui est très positif. Cependant il ne faut pas non plus oublier les zones terrestres et le développement terrestre.

Nous sommes à l'aube d'un nouveau programme de travail. Il y a des développements politiques tout à fait importants, mais ce qui compte au final, c'est la mise en œuvre sur le terrain. Et c'est là que la politique de cohésion entre en ligne de compte et je suis très heureuse de voir ici une bonne représentation transversale.

La gestion intégrée se concentre sur des principes de gouvernance, des principes de gestion et, quand on regarde la variété des rivages, des systèmes administratifs, il n'existe pas d'approche unique, d'approche toute faite à la gestion des zones côtières. Il n'y a pas une seule manière de faire, et la Commission n'a jamais pensé qu'il existait une recette unique. Nous avons toujours donné des principes mais laissé la liberté aux différentes régions d'adapter les recettes à leur contexte. Nous n'avons pas non plus d'objectifs bien précis et bien mesurables. Plus que dans tout autre domaine politique, quand on parle d'intégration, il faut un échange de bonnes pratiques, il faut tirer les leçons des expériences, il faut se mettre en réseau. Et de ce point de vue, CoPraNet a permis d'avancer ces dernières années. C'est un élément essentiel de la mise en œuvre de notre politique européenne de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Comme je l'ai dit, nous sommes à la croisée des chemins. Nous avons le Livre Vert qui définit la politique maritime de l'Union européenne. Nous devons définir aujourd'hui les lignes d'actions futures, et vos débats d'aujourd'hui informeront sans doute notre compréhension et notre définition des priorités.

L'une des questions que pose ce Livre Vert est la suivante : avons-nous besoin d'un mécanisme systématique à l'échelon européen pour une analyse comparative et un échange des bonnes pratiques ? Pensez-vous que ce soit quelque chose d'utile ? - Je crois que c'est ce qu'a fait CoPraNet.

Est-ce que c'est utile et est-ce que vous en avez besoin ?

Je dois dire que la réponse à cette question n'est pas aussi évidente qu'il n'y paraît. A la Commission, nous avons beaucoup de choses à faire. Notre question est : faut-il soutenir ce réseau ? En interne, ce sont vraiment des questions que nous nous posons. Donc, si vous pensez que c'est très important, que c'est essentiel, il faut nous renvoyer ce signal.

Donc, est-ce que c'est utile ? Quel type de mécanisme est utile ? Quelles sont les conditions de mise en place et de réussite d'un mécanisme ? Comment faire pour que cela marche pour vous ? Il y a des livres, des publications, de nombreuses conférences sur le sujet et comme je l'ai dit en introduction, le contexte change d'un pays à l'autre, l'aspect physique de la côte, le contexte politique, administratif, social, ... Nous avons une politique commune et une définition de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, mais que pouvons-nous faire à l'échelon européen ? Que peut apporter l'échelon européen ? Qu'est ce qui serait utile dans le soutien de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

Je pense que nous sommes ici pour vous apporter un certain nombre de réponses.

Ceci étant dit, la politique GIZC, pour réussir, a besoin d'une approche sectorielle très forte qu'il faut renverser très souvent. Personnellement, je pense que beaucoup de gens considèrent cette politique comme un autre processus, comme un autre outil, et non pas comme un objectif en soit. Je crois que pour réussir, il faut absolument rendre cette gestion plus opérationnelle, plus concrète. Et pour se faire, il faut nous concentrer sur les défis principaux de la zone côtière, les défis qui s'appliquent aux habitants des zones côtières, à leurs représentants élus. Il faut beaucoup plus de liens avec les questions politiques : quelles sont les questions ? Quels sont les défis ?

Le Livre Vert énonce un certain nombre de sujets possibles qui sont ouverts à discussion. Le tourisme durable est pérenne. Je pense que le développement d'un tourisme durable est un des sujets qui sera géré par la table ronde CoPraNet. Mais d'autres questions se posent également, comme par exemple les effets du changement climatique. La table ronde numéro 3 va se concentrer sur les enjeux intégrés certes, mais à quelle fin ? Le développement durable, c'est quelque chose de très large ; les côtes sont toutes très diverses mais quels sont nos défis communs ? Quels sont nos enjeux communs ?

Je m'attends donc à des échanges fructueux, à un débat animé qui vont nous aider à mieux définir nos politiques, à trouver un début de réponse à certaines questions, et nous aider également à définir le programme de travail à l'avenir pour la Commission européenne dans ce domaine.

Je vous remercie.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Merci beaucoup Birgit.

Comme vous avez pu le constater, nous sommes rentrés directement et assez vite dans le vif du sujet. Sans plus attendre, je cède la parole à Monsieur Albert Salman, Directeur général de l'EUCC-Union Côtière qui, je crois, va nous présenter un petit film.

## **Albert Salman, Directeur général de l'EUCC-Union Côtière (Coordinateur CoPraNet)**

*L'intervention d'Albert Salman, débute par la projection d'un film de présentation du réseau CoPraNet, réalisé par Kasimierz Rabski, partenaire polonais CoPraNet. Ce film est disponible auprès de CoPraNet ([www.coastalpractice.net](http://www.coastalpractice.net))*

Merci à Kasimierz **Rabski** de Pologne, partenaire CoPraNet, qui a réalisé ce film.

Le film montre clairement l'enthousiasme, l'intérêt généré par le projet CoPraNet auprès des différents partenaires. Ceci est une première réponse à la question de Madame Snoeren : « Un tel réseau est-il vraiment nécessaire ? En a-t-on besoin ? Quelle est la meilleure manière pour la Commission pour soutenir ce type d'initiative ? ».

C'est quelque chose de très naturel. CoPraNet est devenu une manière de faire tout à fait naturelle. Toutes les personnes impliquées ont envie que cela continue, et ceux qui sont à l'extérieur ont envie d'intégrer notre réseau.

Nous avons 20 organisations partenaires et plus de 200 partenaires associés qui ne peuvent pas participer dans un projet INTERREG mais qui ont envie d'être tenus au courant.

Regardez un petit peu l'audience de cette réunion : c'est assez rare d'avoir une aussi grande représentation transversale. Cela montre l'intérêt que génère ce projet CoPraNet.

Pour ce qui est de l'EUCC – l'Union Côtière, j'aimerais vous dire quelques mots en ce qui concerne la gestion du littoral.

Il a fallu longtemps pour en arriver au point où nous en sommes aujourd'hui. Cela nous a pris quarante ans. Il a fallu quarante ans avant que les premiers experts, les premières organisations parlent de leur préoccupation quant au développement du littoral. C'est lorsque le premier rapport de Steers est paru au Conseil de l'Europe. Auparavant, pendant des décennies, rien ne se passait vraiment, à part quelques articles publiés, deux communications de la Communauté européenne qui parlaient de la nécessité d'agir pour préserver l'environnement. Mais, il a vraiment fallu attendre 1987 pour que deux initiatives voient le jour : l'EUCC groupe de conservation et la Communauté européenne qui ont organisé deux grandes conférences. Conférences qui ont permis, en 1989, la création de deux associations importantes, l'EUCC et EuroCoast qui, en 1989, ont commencé à mettre les gens en réseaux : des personnes chargées de l'organisation, de la conservation, de la préservation de l'environnement. En 1991, durant la présidence néerlandaise de l'Union européenne, l'EUCC a organisé la première conférence côtière européenne qui a mis cette question à l'ordre du jour politique. Nous avons réussi à impliquer le Conseil de l'Europe et la Commission européenne en 1991. De là, les choses sont parties très vite. Nous avons réussi à faire prendre conscience des questions, nous avons aussi attiré l'attention. Et en novembre 1991, nous avons eu le premier projet de résolution adopté par les ministres sur la nécessité d'agir et l'invitation faite à la Communauté européenne de coordonner cette action qui a été confirmée ensuite en 1992. Puis, nous avons eu le programme de démonstration GIZC en 1997 et, en 2000, la stratégie Commission européenne pour la gestion de la côte où nous avons réaffirmé le besoin de mettre en place un réseau de praticiens de gestion du littoral.

Mais pendant quelques années, il y a eu un certain degré de confusion. Un certain nombre d'organisations ont essayé de mettre sur pieds des projets pour mettre en œuvre les actions qui leur semblaient nécessaires comme, par exemple, l'AMRIE avec l'initiative « Réseau des praticiens du littoral » qui a échoué par manque de financement. L'EUCC a eu l'occasion de réunir un certain nombre de réseaux sous un chapeau commun car à l'époque, il y avait une dizaine de réseaux (des réseaux nationaux, européens, locaux). Mais en ce qui nous concerne,

nous avons vu CoPraNet s'imposer comme une façon de réunir ces différents réseaux, et nous nous sommes inscrits dans le cadre d'un projet INTERREG III C. Nous avons inclus des partenaires comme Esturiales ou Coastlink. Nous n'avons pas réussi à impliquer des partenaires d'EUROCOAST, de CoastNET et d'AMRIE parce que le mécanisme de financement INTERREG est assez restreint. On ne peut pas impliquer tout le monde. Nous avons 20 partenaires, c'est plutôt un grand nombre pour un projet, mais nous n'avons pas pu impliquer toutes les personnes intéressées.

Nous nous sommes rendus compte que nous étions finalement bien placés en tant que Union Côtière parce que nous avons déjà une quarantaine de membres, que nous étions composés d'acteurs de différents paysages (les ONG, des chercheurs, des experts) et que nous avons atteint un certain degré de professionnalisme.

Au début des années 1990, nous avions des branches nationales très actives, des projets à l'œuvre dans 14 pays, des bureaux en Ecosse, en Espagne, et un personnel international qui, entre eux, maîtrisaient 13 langues. Personnellement, je n'en parle pas autant mais il est très utile d'avoir le maximum de langages. Tous les praticiens ne parlent pas le français ou l'anglais. Il est donc très important pour nous de travailler dans 11 langues parce que cela nous aide à travailler sur le terrain.

Nous pensions également que l'EUCC, en tant que leader de CoPraNet, avait une mission plus large que la mission originellement conçue, à savoir une organisation concentrée sur la conservation et la préservation. En ce qui nous concerne, nous avons travaillé à la préservation du paysage, du patrimoine culturel liée à un développement économique durable.

Nous travaillons sur un certain nombre de sujets qui vont au-delà de la simple préservation de l'environnement. Par exemple, la gestion intégrée des zones côtières, la gestion maritime, ce sont les moteurs principaux que nous utilisons pour faire passer le message de la nécessité de protection de l'environnement.

Nous avons travaillé sur la mise en place des recommandations des politiques en matière d'érosion et également mis sur pied un réseau d'excellence en Europe du Nord-Ouest qui s'appelle Corepoint (Coastal Research Policy Integration). Encora (réseau européen de recherches côtières) est aujourd'hui un autre réseau qui se met en place. C'est un réseau de recherches mais nous essayons d'inclure aussi des praticiens. Je crois que Job Dronkers en dira quelques mots dans la matinée.

Pour CoPraNet, nous avons également pensé qu'il était utile d'avoir un échange d'expériences, de mettre en place un certain nombre de projets de formation. Je ne vais pas tous les lire ; je pense que la plupart d'entre vous connaissent ces projets. Si vous souhaitez davantage d'informations, posez-nous des questions, à moi-même et à mes collègues, ou allez voir notre site Internet ([www.coastalpractice.net](http://www.coastalpractice.net)).

Je vous remercie de votre attention.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Je remercie Monsieur Albert Salman de nous avoir, à la fois, projeté ce film et d'avoir fait ce commentaire sur la longue marche de la mise en réseaux de la gestion des littoraux. Nous mesurons à la fois l'extraordinaire complexité du processus et le succès de cette marche. Car après quarante ans d'effort et beaucoup de détermination et d'engagement, nous voyons, quand on regarde ce film dans cette perspective, combien CoPraNet a été un véritable succès.

Cela dit, nous aurons évidemment l'occasion d'en reparler. Tous ces propos introductifs servent à cadrer notre réunion d'aujourd'hui et à nous « mettre déjà en appétit » quant aux discussions que nous aurons lors des tables rondes.

J'en profite pour excuser mon collègue et ami Didier Quentin qui devait intervenir à l'instant en sa qualité de Président du Conservatoire du littoral et de Député de la Charente-Maritime. Il est retenu dans son département et m'a chargé de vous dire ses regrets. Mais Emmanuel Lopez, le Directeur du Conservatoire du littoral, est avec nous aujourd'hui. Emmanuel, que nous devrions entendre ce matin ou cet après-midi, apportera une contribution - riche comme toujours - sur l'appréhension que le Conservatoire du littoral a, sur toutes ces questions.

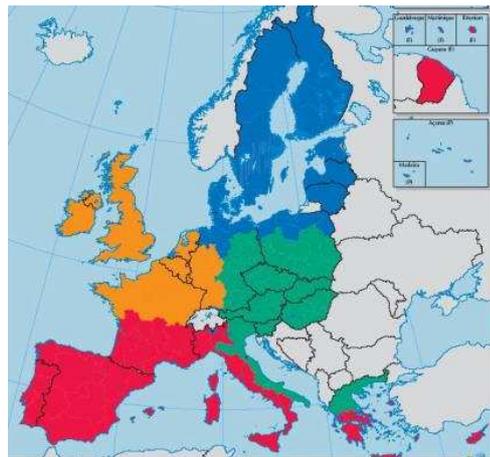
Sans tarder davantage, je vais céder la parole à Michel Lamblin, notre dernier interlocuteur avant la table ronde. Michel Lamblin est Directeur des programmes INTERREG WEST. Il m'a expliqué qu'il s'occupait spécialement des programmes INTERREG de la catégorie C, c'est-à-dire ceux qui sont inter-régionaux.

### **Michel Lamblin, Directeur du programme INTERREG WEST**

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Un seul programme me suffit ! Je suis Directeur du programme INTERREG III C WEST qui est un programme de coopération inter régional comme vous venez de le dire.

Je vais vous parler très rapidement, parce que notre temps est restreint, des résultats qui ont été obtenus au niveau de l'Europe entière ; donc dans quatre zones que vous pouvez voir comme autant de couleurs différentes.



Crédit image : Michel Lamblin

Je vais également vous parler - car je pense que cela peut intéresser la majorité des partenaires du projet CoPraNet ainsi que les autres participants - de ce qui va advenir dans le futur, s'agissant de la coopération inter régionale.

#### Il y a trois volets à cette coopération de type INTERREG :

- le transfrontalier que connaissent bien les élus locaux, les élus régionaux parce qu'il y a des investissements dans la coopération transfrontalière
- la coopération transnationale qui est un peu moins connue mais qui concerne les corridors de transports, la pollution à longue distance, des sujets qui dépassent bien sûr la coopération transfrontalière
- la coopération inter régionale qui permet à des Finlandais, des Slovènes, des Portugais, et des personnes de Picardie de coopérer sur un thème donné ; thème qui peut être la protection des zones côtières.

### Voici quelques chiffres clés de INTERREG III C :

- le budget total pour la période 2000-2006 était de 300 millions d'euros. Tous les fonds sont engagés, en partie sur ce projet CoPraNet pour lequel 1,15 millions d'euros environ ont été accordés.
- 264 opérations sont en cours en Europe. Ce qui implique, et c'est ce qui est très impressionnant, 2634 collectivités de tous niveaux (des communes, des départements, des comtés, des régions, des landers, tout ce que vous connaissez de l'organisation de la gouvernance en Europe) qui proviennent bien sûr des 25 Etats membres mais aussi de 24 Etats non membres. Toutes les régions d'Europe, sauf cinq que je ne citerai pas, sont concernées.
- le poids d'INTERREG III C - et cela vous dira aussi quelque idée sur l'ambition d'INTERREG III C - est 1 pour 1000 du total des fonds structurels. L'ambition d'INTERREG III C est donc une ambition d'un effet de levier le plus important possible pour que, au travers des bonnes pratiques que vous échangez, que vous transférez (c'est le cas de CoPraNet), il permette d'avoir un impact sur la gestion des programmes régionaux de ce que l'on appelle le « Main Stream » : l'objectif 1, l'objectif 2. Et donc d'essayer d'améliorer l'efficacité des politiques de chacune des régions.

### Quatre autorités existent pour gérer ce programme de 2000 à 2006 :

- dans le Nord : la Banque d'investissement du Schleswig-Holstein (Allemagne)
- dans l'Est : la ville de Vienne (Autriche)
- dans le Sud : la generalitat de Valence (Espagne)
- dans l'Ouest, à Lille : le Conseil régional Nord Pas de Calais (France)

### D'où viennent les partenaires de projets ? :

Les partenaires des projets viennent, en grande partie, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de France, du Royaume-Uni. Autrement dit, et c'est normal, des grands états de l'Union. De nombreux « petits » états sont également représentés depuis la Lettonie, la Slovaquie, Malte, Chypre et le Luxembourg.

### D'où viennent les partenaires des pays tiers ? :

De la Roumanie, de la Norvège, de la Bulgarie, et de la Suisse qui sont des partenaires très proches de nos programmes - ou des partenaires très proches de l'Union - jusqu'à quelques partenaires de pays comme la Chine, la Géorgie, l'Islande, etc,...

### Quel est le statut des partenaires impliqués ? :

60% sont de pures collectivités locales ou territoriales.

40% sont ce que l'on appelle des organismes publics équivalents. Cette notion est différente d'un Etat à un autre. Par exemple : une Chambre de Commerce, qui est un établissement public dans un Etat, par exemple la France, ne sera pas un établissement public en Belgique ou au Royaume-Uni.

### Quels sont les thèmes de coopération qui ont été rencontrés dans le cadre d'INTERREG III C ?

Parlant au passé, vous voyez que je me situe déjà en 2007 dans la coopération qui va s'ouvrir, nous l'espérons, le plus tôt possible.

Sous INTERREG III C, les thèmes de coopération étaient les suivants : la recherche, la technologie, l'innovation, le développement des PME etc,... donc des sujets très économiques, très liés à ce que l'on appelle la « priorité de Lisbonne ».

Un autre sujet vous tient sans doute plus à cœur c'est celui de l'environnement. La prévention des risques, les énergies et les ressources naturelles, et également l'aménagement régional sont également des sujets toujours très importants.

Ceci pour vous dire aussi que les projets INTERREG III C, ce ne sont pas toujours des personnes autour d'une table pour lesquelles les seuls indicateurs sont les pauses café ou le nombre de réunions. Il y a réellement des sujets derrière, même s'il est toujours très difficile pour nous - et donc pour vous parce que nous répercutons sur vous la difficulté à évaluer les projets - ... Les indicateurs de la coopération inter régionale sont des indicateurs assez difficiles mais il faut se fixer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour pouvoir progresser.

Pour 2007-2013 : il y a trois objectifs, sachant qu'il n'y a plus d'initiatives communautaires : Un objectif qui s'appelle la « convergence », qui est donc réservé aux pays dont le PIB est le moins élevé d'Europe. Toutes les autres régions sont dans la compétitivité.

De surcroît, il y a un autre objectif qui s'appelle « l'objectif coopération » dans lequel on va retrouver la coopération transfrontalière, la coopération transnationale et la coopération inter régionale.

Dans l'objectif 3, il y aura, pour la coopération inter-régionale - et uniquement pour la coopération inter-régionale - quatre programmes :

- INTERREG IV C que je vais développer un peu.
- URBACT qui, je crois, ne vous intéresse pas directement et qui a rapport aux échanges d'expériences entre villes. Cela dit, il peut intéresser certains d'entre vous ; je pense notamment aux élus qui sont présents puisque le développement urbain est toujours important.
- un programme qui concerne davantage la gestion des programmes INTERREG proprement dits et qui est le programme INTERACT qui fournit des outils aux programmes INTERREG. Il y a près de 80 programmes INTERREG. Nombre d'entre eux, sont des programmes transfrontaliers. Une quinzaine sont des programmes transnationaux et à l'avenir, il n'y aura plus qu'un seul programme inter régional pour toute l'Europe, à savoir INTERREG IV C.
- le quatrième programme enfin est beaucoup plus un programme de recherches et d'analyses. Il s'appelle ESPON en anglais ou ORATE en français et vise à analyser les tendances du développement spatial de l'Union européenne.

Il y a une double approche pour la coopération inter régionale. Et là, je m'adresse principalement aux gestionnaires des régions, des villes ou des départements : vous pourrez financer votre coopération inter régionale depuis le « Main Stream ». Pour cela, il faudra que vous connaissiez déjà vos partenaires et que chacun, dans son propre programme régional, se réserve une enveloppe.

Nous verrons ce que donnera cette nouveauté. En effet, chacun aura son enveloppe mais il n'y aura pas de lien qui sera créé par un programme. A priori, les partenaires se connaissent déjà et ont déjà des mécanismes existants qu'ils peuvent utiliser pour l'organisation et la coordination de leurs propres financements, lesquels financements vont être gérés par des régions ou des préfetures, si je prends l'exemple de la France.

La deuxième façon de financer la coopération inter régionale sera de recourir à un programme qui s'appelle INTERREG IV C, qui ressemble beaucoup à INTERREG III C avec quelques nouveautés que je vais décrire mais qui comporte un mécanisme auquel vous pouvez vous adresser en disant : « moi, région, ville ou syndicat mixte, je souhaite travailler sur tel sujet et je recherche des partenaires ; aidez-moi. » Et le programme vous aidera. C'est donc un programme intégré où de nouveaux partenaires peuvent rentrer dans des réseaux existants.

#### Les novations d'INTERREG IV C par rapport à INTERREG III C :

Sur le plan thématique premièrement, on ne pourra plus coopérer sur tous les sujets, le Conseil européen ayant décidé de se concentrer sur un certain nombre de thèmes qui ont été développés et décidés à Lisbonne et à Göteborg, et qui traitent essentiellement de façon générique de l'innovation et de l'environnement.

A ce jour, nous savons qu'INTERREG IV C sera doté d'au moins 285 millions d'euros, donc d'un budget qui n'est pas très différent du précédent, auquel s'ajoute - je le rappelle - les financements qui seront possibles depuis le Main Stream.

Cet été a été publiée la série des règlements qui vont régir la politique régionale. Si vous allez sur le site « Europa » de la Commission ou même de l'Union européenne ( <http://europa.eu> ), vous allez voir, dans le règlement FEDER, les articles 5.1 et 5.2 qui détaillent, pour le premier, l'innovation et l'économie de la connaissance, donc essentiellement ce qui a rapport aux PME, à l'innovation, à la recherche, au développement - je passe rapidement sur ces thèmes là. Et l'article 5.2 du règlement FEDER qui, quant à lui, traite de l'environnement et de la prévention des risques. Article dans lequel vous allez retrouver des thèmes qui sont très proches de ceux sur lesquels CoPraNet travaille aujourd'hui comme, par exemple : favoriser l'investissement pour la réhabilitation de l'environnement physique, mais aussi la promotion du développement des infrastructures qui sont liées à la biodiversité et aux investissements dans les sites Natura 2000. Et là, on retrouve, possiblement bien sûr, les zones côtières, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la promotion d'un transport propre et soutenable, principalement dans les ères urbaines, le développement de plans et de mesures pour traiter des risques naturels et technologiques (donc toute la prévention des risques), la protection et l'amélioration du patrimoine naturel comme soutien au développement socio-économique, et à la promotion des atouts naturels comme potentiel de développement d'un tourisme durable. Là aussi, nous retrouvons une grande parenté avec les sujets que traitent aujourd'hui CoPraNet.

Je vais passer sur un certain nombre de diapositives qui décrivent, de manière un peu trop technique pour cette assemblée, le futur programme INTERREG IV C.

Sachez toutefois que le programme INTERREG IV C a le même objectif qu'INTERREG III C : il est toujours de renforcer l'efficacité des politiques régionales en assurant la promotion des réseaux et les échanges d'expériences. Donc, essayez de faire que l'usage d'un euro soit plus efficace que s'il n'y avait pas eu d'échanges. Profitez des succès, profitez des échecs des autres, c'est très naturel.

Je passe également rapidement sur toutes ces diapositives qui sont un peu complexes et qui décrivent pourtant la stratégie que la Commission Européenne veut développer. Vous le voyez là, c'est le lien entre l'ensemble de ces programmes de coopération que j'ai cités tout à l'heure et qui s'appelle INTERREG IV C et qu'on appelle ici Inter Regional Cooperation, les actions innovatrices qui sont aussi un moyen de coopérer et URBACT pour les sujets urbains. Tout

cela ayant pour ambition d'avoir le plus grand impact possible sur les programmes régionaux de la convergence et de la compétitivité.

Je vous remercie de votre attention. C'est la fin de la présentation mais ce n'est pas, loin s'en faut, la fin de l'histoire !

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Je voudrais, en votre nom, remercier Michel Lamblin pour cette présentation à la fois exhaustive et très intéressante, parce qu'elle nous positionne dans ce qui va être notre futur en matière de coopération avec l'Union européenne sur les programmes INTERREG.

Nous sentons qu'il y a des évolutions. Ce ne sont pas des bouleversements mais ce sont des évolutions auxquelles il va falloir que nous soyons capables de nous adapter. J'ai eu le sentiment qu'il y avait encore beaucoup de choses qui permettaient à ceux qui s'intéressaient au littoral de trouver des raisons d'espérer, à la fois des financements mais aussi de nouvelles coopérations à mettre en place.

Par conséquent, merci pour cet aspect très positif et encourageant pour les années qui viennent.

Nous allons donc avoir deux tables rondes. Il s'agit de tables rondes et non pas d'ateliers. Elles seront successives et par conséquent, tout le monde pourra y participer.

La première table ronde a pour thème « Quels réseaux européens bénéfiques aux acteurs locaux ? » Monsieur François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes animera cette table ronde où se succéderont à la tribune :

- le réseau CoPraNet avec Alan Pickaver, dont on a vu tout à l'heure la contribution cinématographique puisqu'il a été interviewé dans le cadre du film. Il est responsable du Service Politique et des projets à l'EUCC l'Union Côtière et coordinateur de CoPraNet.
- le réseau Encora, avec Job Dronkers et Marianne Piqueret.
- IcoNet du réseau côtier national irlandais avec Valerie Cummins du Coastal and Marine Resources Center, qui est un partenaire de CoPraNet et qui a été coordinateur du projet Corepoint.

Je vous propose de laisser la parole aux intervenants et de nous retrouver ensuite pour un débat.

## **Première table ronde :**

### **Quels réseaux européens bénéfiques aux acteurs locaux ?**

#### **François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Si j'ai bien compris, il y a, dans la salle, des services techniques, des élus, des gens de terrain impliqués dans la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la protection du littoral, etc.

Il y a plusieurs manières d'aborder une telle table ronde. Si vous en êtes d'accord, je choisirais la voie un peu réaliste, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de se raconter des histoires mais plutôt de dresser, dans un premier temps, un bilan honnête, objectif de la situation. C'est à mon avis le seul moyen de pouvoir identifier des voies de progrès.

Je crois que l'on peut être d'accord pour dire que l'on ressent énormément de difficultés, lorsque l'on est sur le terrain, à mettre en œuvre ces principes de gestion intégrée, ces principes de littoral. Je parle là au niveau européen puisque tel est l'objet de notre table ronde de ce matin.

Pourquoi ?

A mon sens, il manque une certaine vision de ce que l'on veut faire avec nos littoraux. Nous avons développé une sorte d'outil : la gestion intégrée des zones côtières, sans avoir nécessairement défini au préalable une vision de ce que l'on voulait en faire. Autrement dit, selon l'expression bien connue, nous avons eu tendance à mettre « la charrue avant les bœufs ».

Il ne s'agit pas d'être négatif mais de reconnaître que pendant très longtemps, l'Union européenne a tourné le dos à la mer. C'était une construction essentiellement terrestre et les affaires maritimes, les affaires du littoral incluses étaient traitées via un peu de transports maritimes et un peu de mesures de politiques d'accompagnement du transport maritime dans le genre « sécurité maritime » ou « formation des équipages et des marins ».

Pour être tout à fait honnête, le contexte - et c'est là que cela devient très intéressant pour nous tous - est en train de changer de manière assez profonde.

Birgit Snoeren a parlé tout à l'heure du Livre Vert, sur la dimension maritime de l'Union européenne, qui peut devenir une véritable révolution dans la manière de penser les politiques communautaires maritimes, pour autant que ce Livre Vert soit mené à son terme, ce qui n'est pas encore gagné. Il ne faut pas rêver ! C'est en ce sens que des réunions comme celles d'aujourd'hui peuvent être très importantes pour impulser un mouvement et faire remonter cette nécessité de travailler sur le littoral et sur les affaires maritimes.

Au-delà du Livre Vert sur le maritime, il y a eu la stratégie marine adoptée par l'Union européenne. Je voudrais également attirer votre attention sur un autre fait qui est vraisemblablement passé sous silence, ou en confidentialité, mais qui représente une contribution extrêmement importante à la mise en œuvre de politiques intégrées sur le littoral. C'est une des dispositions du nouveau Fonds Européen pour la Pêche (le FEP) qui a été adopté en juillet dernier. Il identifie quatre axes prioritaires de développement, dont un axe 4 qui est intitulé « Développement durable des zones côtières de pêche ». Et là, ce sont des territoires, particulièrement dépendants de la pêche, littoraux côtiers qui vont être identifiés, qui vont bénéficier de mesures financières, qui vont être animés, gérés et suivis par des groupes d'actions locaux. Donc, sur ces territoires côtiers, va s'appliquer une véritable

politique intégrée financée par le Fonds Européen pour la Pêche. Je crois que tout le monde aurait intérêt à avoir une attention très particulière à ce qui va se passer dans ce domaine « pêche ».

A ce sujet, si nous regardons un peu les aspects prospectifs des différentes directions générales à Bruxelles, nous nous apercevons quand même que la Direction générale de la pêche est parmi les directions générales qui anticipent les évolutions de manière assez importante. Par exemple, en matière de gouvernance, c'est au sein de la politique commune de la pêche qu'ont été mis en place les fameux conseils consultatifs régionaux qui sont des instances associant les différents intérêts : les chercheurs, les organisations professionnelles, les collectivités, les associations de protection de la mer, etc. Il faut regarder ce qui se passe ailleurs, et en matière de politique commune de la pêche, il se passe beaucoup de choses.

Je vais maintenant aborder directement ce qui nous préoccupe.

Dans l'intitulé de cette table ronde, nous pouvons identifier deux couples de mots : « les acteurs locaux » et les « réseaux ».

Concernant le terme « acteurs locaux », je pense que cela « sent bon la France » et qu'il vaudrait peut-être mieux parler de « gouvernance infra-nationale ». Cela couvrirait un peu mieux les situations diverses qui existent dans les différents états.

Lorsque l'on parle des acteurs locaux, puisque tel est le terme consacré dans cette table ronde, je crois qu'un premier constat est à faire : toutes les analyses concluent à la pertinence du rôle des acteurs locaux (les acteurs infranationaux) dans la mise en œuvre de ces politiques de protection du littoral.

Nous savons à peu près dans quel domaine ces acteurs locaux doivent intervenir : la connaissance, la définition des stratégies, les coopérations notamment inter régionales, la mise en place des structures de gestion, le développement d'approche écosystémique, la planification et enfin le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces politiques.

En matière de réseaux européens – et nous allons le voir avec les illustrations des participants à la table ronde - les situations sont assez contrastées d'une manière générale. Autant en Baltique, parce qu'il y a une culture de la coopération extrêmement forte depuis des siècles et des siècles, nous assistons à un bon fonctionnement de ces réseaux, autant à l'autre bout de l'échelle dans une zone comme la Méditerranée, il y a une dispersion qui empêche pratiquement toute initiative sérieuse de se mettre en place.

La première idée que nous avons donc de ces réseaux, c'est que la situation est extrêmement contrastée.

Pour illustrer cette situation, je vais tout de suite passer la parole, en espérant que les éléments que l'on va donner maintenant permettront de répondre aux questions qu'a posées Birgit Snoeren ce matin, à Monsieur Pickaver qui représente CoPraNet.

**Alan Pickaver, Responsable du Service Politique et projets à l'EUCC - l'Union Côtière**

Merci Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs, c'est un immense plaisir pour moi que d'avoir quinze minutes à consacrer à ce que nous avons fait au sein de CoPraNet depuis trois ans. Cela a été un véritable privilège que d'être le gestionnaire de projets, CoPraNet-coordonateur, et d'être impliqué dans ce projet.

Je vais commencer en parlant de la méthodologie.

### Les objectifs de CoPraNet :

L'établissement d'un réseau européen de praticiens de la gestion côtière avait pour objectifs principaux de regarder deux domaines clés : le tourisme durable et la gestion des plages, y compris en matière de lutte contre l'érosion.

Je pense que CoPraNet a servi de catalyseur. Nous avons réuni un certain nombre de partenaires et nous avons terminé avec un total de 20 partenaires, sans compter CoPraNet lui-même, venant de onze des Etats de l'Union européenne. Nous avons essayé d'inclure les décideurs politiques, les preneurs de décisions à l'échelon local. Nous avons inclus des experts venant des différentes universités et instituts de recherches et les ONG. En effet, il est toujours très utile d'impliquer les ONG dans les projets parce qu'elles permettent la circulation des informations.

### Deux résultats principaux :

Il est vrai que nous n'étions qu'un réseau mais nous avons délibérément choisi d'obtenir un certain nombre de résultats. Nous n'étions pas simplement un lieu de réunions et de discussions ; nous voulions avoir deux produits à présenter en fin de projet pour les gestionnaires et pour les décideurs politiques.

La pierre angulaire de chaque projet en réseau, c'est bien sûr l'organisation de conférences et d'ateliers. C'est là vraiment la colonne vertébrale du travail que nous avons effectué. Nous en avons déjà vu quelques extraits dans la vidéo : le label Quality Coast pour un tourisme durable, et un « guide de gestion des plages » (Beach Management Guide).

Quand on regarde le programme de travail, une grande partie a déjà été réalisée mais l'objectif était d'arriver à un produit final qui soit utile pour les autorités locales, les régions, les municipalités, pour les aider à mettre en place une gestion durable et responsable. C'est quelque chose que les praticiens voulaient voir, plutôt qu'une approche imposée d'en haut.

Nous voulions absolument donner des informations de qualité dans les domaines de la protection de la nature, de la protection de l'eau, sur les facteurs économiques et sur un certain nombre d'autres facteurs.

En terme de développement durable, que pouvons-nous faire sur la perception des consommateurs ? Quelles sont les comparaisons que nous pouvons établir ?

Ensemble, les différents partenaires ont mis sur pied un certain nombre de jalons « qualité », qui ont non seulement été définis mais qui ont également été testés. Un certain nombre de partenaires ont utilisé et essayé les différents jalons comme l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Portugal, la Pologne. Je crois que l'Allemagne a également utilisé un de ces jalons. Nous avons donc vraiment essayé sur le terrain ; nous avons testé « grandeur nature » pour voir si c'était utile, si cela marchait. Et il s'est révélé que c'était utile.

Pour en finir avec ce type d'information, nous avons décidé de mettre en place un site Web ([www.coastalpractice.net](http://www.coastalpractice.net)). Nous mettons constamment l'accent sur l'utilisation de la langue du pays – le site suédois est donc en suédois - l'idée étant que chaque municipalité, chaque région ou chaque autorité locale qui veut obtenir ce label « Quality Coast » peut avoir accès à ce type d'information.

Alors pourquoi ? Quelle est l'utilité ?

Il y a des dizaines, des centaines de labels de toutes sortes. Mais ce label précis est différent de tous les autres, à savoir qu'il est donné à toute une région, ou à toute une municipalité.

Le Pavillon Bleu, c'est la qualité de l'eau et la plage. Je ne critique pas l'initiative du Pavillon bleu, c'est très utile mais le label Quality Coast va au-delà des différents labels individuels. C'est un label intégré qui permet de tenir compte de tous les aspects de la gestion côtière sans aucune rivalité, par exemple, avec les gens qui s'occupent du Pavillon Bleu. Les responsables du Pavillon Bleu travaillent avec nous.

Ceci est un aspect important de ce label Quality Coast.

Puis, pour ce qui concerne l'érosion des plages, l'érosion des côtes, nous avons essayé de mettre sur pied un outil de gestion pour les gestionnaires des plages en faisant des études de cas, des comparaisons, en faisant une dissémination des meilleures pratiques. Et CoPraNet, me semble-t-il, a réussi à réunir des informations qui étaient disponibles mais qui n'étaient pas utilisées. Vous savez qu'une des faiblesses des programmes de financement de l'Union européenne, c'est que lorsqu'un projet s'achève, il meurt. Et il y a très peu souvent l'occasion de tirer les leçons, d'utiliser les résultats des programmes finis. Ce n'est pas toujours le cas mais c'est souvent le cas. Et ce que nous avons essayé de faire au sein de CoPraNet, c'était d'aller chercher les résultats pertinents, d'aller regarder les résultats des autres projets de manière à les ressusciter. J'espère que les résultats de CoPraNet pourront également être pérennisés, être utilisés quand CoPraNet prendra fin en décembre de cette année. Par exemple, si vous voulez des informations sur l'érosion, vous cliquez sur « érosion », vous avez la base de données du programme EUROSION et cela permet de faire circuler facilement l'information.

Les différents partenaires ont également travaillé sur des études de cas, ils l'ont ensuite rédigée. C'est ce type d'information que nous avons mis en ligne, que nous avons intégré dans notre base de données CoPraNet. Encore une fois, c'est une façon pour les autres régions, pour les autres municipalités qui ont les mêmes problèmes, d'aller tirer les leçons, d'aller voir ce qui a été fait ailleurs dans un domaine spécifique.

Dernier aspect de CoPraNet :

CoPraNet a, un peu, servi de « chambre de compensation », c'est-à-dire une espèce de mécanisme qui permet de réunir et ensuite de re-ventiler l'information, parce qu'une information non distribuée n'est pas utile ; c'est d'ailleurs ce que montre la vidéo. Si quelque chose est bien fait quelque part, une autre ville peut alors être intéressée ; mais si cette ville ne sait même pas que cela existe, cela ne sert à rien.

L'information utile est une information qui circule et qui est partagée. Nous avons donc mis sur place un mécanisme. Nous avons donc communiqué en utilisant les langues des pays. Nous étions partis avec l'idée de travailler en quatre langues, les plus grandes langues de l'Europe, celles qui représentaient le plus d'habitants, à savoir l'allemand, l'anglais, le français, l'espagnol. Mais, les différents partenaires ont vu CoPraNet comme un outil très utile et l'ont traduit dans les différentes langues de l'Union européenne. Nous sommes partis avec quatre et nous finissons avec dix langues.

Nous avons également eu des visites d'échanges sur le terrain qui ont permis de renforcer les partenariats et, par exemple, l'un de nos partenaires les plus au Nord, à savoir la ville d'Aberdeen en Ecosse, a terminé avec une très bonne relation de travail avec une ville dans les îles Canaries. Ce fort lien entre Aberdeen et les îles Canaries est quelque chose que nous n'aurions pas pu prévoir il y a trois ans. Ce type de lien, l'établissement de liens forts, c'est encore une fois, une des forces de ce projet.

Et évidemment, il y a les bulletins d'information et tout ce qui va de pair avec un travail en réseau.

Sur la page d'accueil du site CoPraNet on trouve un certain nombre de drapeaux. Si vous cliquez sur le drapeau portugais, vous avez le site en portugais ; si vous cliquez sur le drapeau allemand, vous aurez le site en allemand. Mais nous utilisons également l'alphabet cyrillique. De même, les Grecs peuvent avoir accès au site CoPraNet en grec. Par conséquent, c'est vraiment une bonne manière de faire circuler l'information, et comme Albert Salman l'a dit, c'est l'une de nos forces. Nous pensons vraiment qu'en tant qu'experts internationaux de la gestion côtière, nous devons parler aux gens des différents pays dans leur langue. On ne peut pas s'attendre à ce que tout le monde travaille, à l'aise, en anglais et en français.

Les brochures ont également été traduites et adaptées de façon à ce qu'elles tiennent compte des spécificités locales, les exemples utilisés étant locaux. Nous avons une brochure sur la gestion côtière intégrée qui donne tous les arguments en faveur d'une gestion intégrée, les arguments économiques qui ne sont pas très souvent utilisés malheureusement. C'est une brochure qui montre des exemples, pas seulement au sein du réseau CoPraNet mais des exemples de part le monde.

Nous avons mis en ligne, un glossaire GIZC. Pour mettre sur pied ce glossaire, nous avons dû créer un logiciel adapté pour lequel nous avons été couronné de succès. Si vous cliquez par exemple sur la table des matières, vous trouverez des définitions et, très souvent, des liens qui vous permettent de vous renseigner. Nous avons environ 1000 entrées, 1000 définitions dans ce glossaire GIZC.

Quels autres résultats pour CoPraNet ?

En tant que gestionnaire chef de projet, c'est difficile parce que l'on a toujours envie de dire que l'on a tout fait, et que l'on en a fait plus qu'en réalité. Mais pour moi, il n'y a aucun doute : CoPraNet, à son niveau modeste, a grandement contribué aux objectifs dont parlait Michel Lamblin. Avec simplement 2 millions d'euros et 20 partenaires, il n'est pas possible de régler tous les problèmes du littoral européen mais on peut avoir une ébauche de solutions.

J'ai commencé avec la mythologie grecque ; je vais finir avec l'image du bas, Syphnos. En Grèce, nous avons organisé un atelier sur l'île de Syphnos. C'était un site Natura 2000 magnifique avec la côte, les collines, on entendait nos voix et les bêlements des moutons. Mais soudain, tout ce rêve s'est écroulé quand notre hôte nous a dit : « Admirez la vue parce que là-bas, de l'autre côté, on va construire un hôtel, et là en bas, on va mettre une station essence, et de l'autre côté de la colline, on va construire une route ». Alors évidemment, les fermiers veulent garder les pâturages ; les ONG ne veulent pas que l'on détruise ce site. Cela nous a donc fait réfléchir, beaucoup plus que n'importe quelle présentation PowerPoint, sur les difficultés, les enjeux, les dilemmes qui se posent aux personnes responsables de la gestion du littoral.

Certes, c'est un exemple extrême mais cela existe, et CoPraNet donne, à tout le moins, la possibilité de discuter des problèmes. On va pouvoir dire : « Voilà notre problème. Vous avez eu le même : qu'avez-vous fait ? ». Les gens peuvent venir partager leur expérience en disant « Ceci a fonctionné pour nous, peut-être que cela pourrait fonctionner pour vous », etc.

Je pense que la leçon de CoPraNet est finalement salutaire pour nous tous. En effet, ce que nous essayons de faire, notamment en matière de tourisme, c'est d'augmenter le développement, d'augmenter les recettes. Mais comment le faire de manière durable, de manière pérenne ? On parle de développement durable comme si c'était un concept évident, quelque chose qui va se faire de soi-même et que dans dix ans, plus personne n'aura à s'en soucier. Mais ce n'est pas du tout le cas. C'est peut-être un objectif utopiste, c'est peut être quelque chose que l'on ne peut pas faire. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas essayer.

Mais c'est en tous cas très difficile, et je crois que ce que CoPraNet a fait, c'est de permettre aux gens de parler de leurs problèmes et d'essayer de les résoudre de la meilleure manière possible. C'est là, la grande ambition de CoPraNet.

Alors maintenant que CoPraNet touche à sa fin, quid de l'avenir ?

Nous espérons pouvoir continuer un certain nombre d'initiatives. Le réseau Encora va pouvoir, je pense, prendre le relais. En tant que groupes de partenaires, nous sommes très intéressés par ce nouveau programme INTERREG IV. Il y a sans doute de nouvelles possibilités de partenariat. En tous cas, les différents partenaires sont tout à fait prêts à continuer dans cet esprit de coopération. Et encore une fois, tournons nous vers l'avenir.

Nous voulons continuer, nous voulons que ce projet trouve une suite d'une manière ou d'une autre. Même si le projet en tant que tel s'arrête, il faut qu'il y ait des répercussions. Je sais que les différents partenaires sont devenus amis, qu'ils sont plus que des collègues, qu'ils ont des liens très forts, et je pense que des rencontres, vont continuer. Les liens créés sont durables et c'est l'un des avantages énormes de CoPraNet.

**François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Sans plus attendre, je cède la parole aux deux représentants du réseau Encora, à savoir Monsieur Dronkers et Madame Piqueret.

**Job Dronkers, National Institute for Coastal and Marine Management (RIZK), coordinateur du réseau Encora**

Je vais très brièvement vous présenter le réseau Encora en insistant surtout sur quelques services d'Encora qui sont intéressants pour Copranet mais aussi pour Rivages de France.

En effet, il y a, en Europe, des milliers d'institutions qui s'occupent du littoral du point de vue « science », du point de vue « gestion », du point de vue « planning ». Nous avons donc un très riche capital en savoirs, en expériences. Je suis certain que beaucoup de questions que vous traitez dans le Forum de Rivages de France et dans CoPraNet jouent aussi dans beaucoup d'autres pays en Europe où il y a sans doute aussi des expériences complémentaires. L'objectif d'Encora, c'est d'aider à surmonter la fragmentation de ce capital d'expériences, de savoirs des côtes ; et en particulier aussi de surmonter des problèmes liés à l'interdisciplinarité : sciences, la gestion et la politique du littoral.

Ces problèmes jouent à l'échelle européenne mais aussi à l'échelle nationale. Et comme Encora ne peut pas tout résoudre... Encora repose sur des réseaux nationaux qui ont été établis dans beaucoup de pays européens - et aussi dans quelques pays aux environs de l'Europe - qui rendent un peu le même genre de services que Encora. Non seulement, il y a des réseaux nationaux mais il y a aussi l'EUCC et CoastNet qui sont des réseaux de praticiens qui font partie d'Encora.

A côté de ces réseaux nationaux, on connaît aussi des réseaux thématiques. Leur tâche est de faire un inventaire de ce qui existe comme connaissances en Europe sur les côtes, d'essayer de rassembler tout cela et surtout de pouvoir indiquer, pour des utilisateurs côtiers, où on peut trouver les connaissances les plus importantes en Europe : dans quels pays, dans quelles institutions, dans quels documents ?

En fait, Encora ne peut pas se substituer à des réseaux existants parce qu'il y en a beaucoup mais ajoute des services dont ces réseaux peuvent tirer bénéfice.

Les deux plus importants types de services d'Encora sont :

- l'ensemble des réseaux sur lequel repose Encora couvre une très grande partie des institutions en Europe qui s'occupent du littoral. Et donc, par ces réseaux, il est possible, pour des professionnels côtiers d'échanger des expériences avec des collègues qui travaillent dans le même domaine dans d'autres pays, de demander à Encora de rechercher, d'identifier les groupes ou les personnes qui travaillent en Europe sur des problèmes similaires pour pouvoir établir des contacts. Ceci, c'est surtout le travail des réseaux nationaux, des bureaux de coordination nationaux qui sont établis dans tous ces pays.
- le second service est surtout dû au réseau thématique. Il consiste donc à rassembler les connaissances du littoral qui existent dans tous ces pays dans une « wikipédia » (<http://www.encora.eu/aboutwiki.php>) du littoral – qu'on appelle la « Coastal Wiki » – qui est un système dans lequel on rassemble ces connaissances, non pas pour vraiment les décrire toutes mais surtout pour indiquer à quel endroit on peut les trouver.

Les services d'Encora sont particulièrement intéressants pour des projets comme on vient de l'entendre, comme CoPraNet. Il y a beaucoup de projets qui, évidemment, arrivent à leur fin et qui ont peut-être des acquis importants qu'il faudrait conserver, ou qui voudraient quand même continuer. Qu'est-ce qu'Encora peut faire pour ces projets-là pour aider la coopération, pour contribuer à répandre les résultats de ces réseaux et pour conserver aussi les acquis de ces projets ?

Pour continuer la coopération, Encora peut proposer que sur son portail, qui sera bientôt installé, il y ait des endroits réservés pour installer un forum. Ce qui fait que les partenaires, sur ce forum, pourront envoyer des messages pour entamer un dialogue avec les autres membres du forum. Ils seront donc avertis quand un message arrivera et pourront ainsi entrer en dialogue.

On peut aussi joindre des forums qui existent sur ce portail qui traite des systèmes similaires. Ainsi, on peut continuer, et peut-être même enrichir ces contacts avec d'autres groupes qui travaillent dans le même domaine.

Une base de donnée nous permet d'augmenter les contacts que nous avons. Cette base de donnée est un répertoire qui contient déjà beaucoup de noms, d'adresses de professionnels côtiers en Europe. Pour l'instant, il est tenu par l'Institut Flamand de la Mer mais bientôt, ce sera répertorié aussi dans le portail d'Encora. En fait, quand vous enregistrez sur cette base de donnée, vous pouvez indiquer votre nom, votre adresse, votre domaine d'expériences, vos publications, les projets auxquels vous participez. Cela permet aussi une recherche des gens qui voudraient vous trouver par ce moyen-là. Ils sont capables de vous trouver mais vous, vous pouvez évidemment l'utiliser pour trouver d'autres personnes avec lesquelles vous voudriez communiquer.

Pour disséminer le résultat, nous avons donc ce service de contact. On peut y faire appel. On peut aussi trouver des groupes qui sont en Europe et qui sont le plus intéressés pour vous communiquer ces résultats. Vous pouvez aussi introduire le résultat dans ce « wikipedia » du littoral, surtout si c'est un sujet d'intérêt général. Vous pouvez créer des articles, vous pouvez

aussi lier dans ces articles existants vos documents, et faire en fait des références sur des sites Internet où ces documents peuvent être trouvés.

Il sera développé l'an prochain. Le lancement sera fait lors d'une conférence qui aura lieu dans un mois à Valencia en Espagne. Vous pouvez montrer votre intérêt aux coordinateurs nationaux d'Encora dans votre pays, et aussi aux coordinateurs thématiques pour pouvoir participer à cette conférence. (site Internet : réseau français : [http://www.cetmef.equipement.gouv.fr/projets/transversaux/rfrc/liens\\_encora.php](http://www.cetmef.equipement.gouv.fr/projets/transversaux/rfrc/liens_encora.php) )

Finalement, pour pouvoir conserver les documents d'une façon qui soit vraiment accessible à toute la communauté du littoral en Europe, il y a le « Coast Up Portail » qui est aussi directement lié au Coastal Wikipedia et dans lequel vous pouvez monter tous les documents qui ne sont pas déjà accessibles sur Internet. En fait, « Coast Up » développe lui-même aussi un système de recherche très avancé qui permet de trouver tout ce genre d'informations que vous voudrez sur un sujet donné de façon assez facile et très complète.

Tels sont donc les services qu'Encora propose.

Je cède maintenant la parole à Madame Piqueret qui va expliquer plus particulièrement pour le réseau français.

**Marianne Piqueret, Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF), coordinateur des réseaux Encora RFRC (Réseau Français de Recherches Côtières) et « Prévention et réduction des pollutions »**

Je vais donc vous parler du Réseau Français de Recherches Côtières qui est la déclinaison « réseau national » d'Encora.

Le CETMEF, c'est le service qui est chargé de l'animation de ce réseau français. Le CETMEF est un service technique central du ministère de l'Équipement, qui est compétent dans le domaine littoral, fluvial, dans le domaine de la sécurité maritime et des transmissions. Le CETMEF est chargé de l'animation de ce réseau français qui est assez récent. Il pilote également, au niveau d'Encora, le thème IV qui est le thème « Prévention et réduction des pollutions ».

Je vous ai remis en français les thèmes que Job Dronkers vient de vous présenter et qui étaient en anglais ; une des grandes préoccupations que nous ayons au niveau du RFRC étant bien sûr la question de langue pour rendre les documents le plus accessible possible à l'ensemble de la communauté française.

Les objectifs généraux du Réseau Français de Recherches Côtières sont, de même qu'au niveau européen, de favoriser des échanges interdisciplinaires ou pluridisciplinaires et des liens entre la recherche et le terrain.

A titre anecdotique, à l'occasion des premières réunions que nous avons pu avoir, si vous demandiez quelle était l'échelle d'un projet Gestion Intégrée des Zones Côtières à un spécialiste de la géomorphologie, il vous disait que c'est bien évidemment la cellule sédimentologique. Si vous demandiez la même chose au spécialiste de la qualité des eaux, il vous disait : « non pas du tout, c'est le bassin versant qui est la bonne échelle » ; et si vous demandiez à quelqu'un qui travaillait sur l'aménagement du territoire, il vous disait : « Attendez, pour le moment on travaille sur les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT). L'échelle est donc celle des S.C.O.T ». Ceci pour vous dire qu'en fonction des différentes spécialités, qu'en fonction des différents domaines dans lesquels on travaille, on voit les

projets, les problèmes par le « bout de la lorgnette ». Et donc, il y avait vraiment besoin d'échanger entre les différentes disciplines.

Pour ce qui est des liens entre la recherche et le terrain, cela reste encore une des grandes questions en suspens mais j'y reviendrai. Le milieu de la recherche va souvent nous dire : « les acteurs de terrain ne s'intéressent pas vraiment à ce que l'on fait » et de l'autre côté, les acteurs de terrain vont nous dire « en ce qui nous concerne, nous aimerions bien que la recherche nous aide mais, a priori, nos problèmes de terrain n'ont pas l'air des l'intéresser ». Nous sentons donc qu'il y a des frustrations ou des problèmes de communication entre recherche et terrain pour le moment.

Cela dit, il y a des exemples réussis, il ne faut pas dire que « tout ne va pas », mais on sent pour le moment qu'il y a des échanges qui ne se font pas.

Comme pour Encora, le site Internet du Réseau Français de Recherches Côtières est l'un des vecteurs de communication :

<http://www.cetmef.equipement.gouv.fr/projets/transversaux/rfrc/>.

C'est un site qui est très récent ; il vient d'être mis en ligne, à tel point d'ailleurs que si vous ne rentrez pas l'adresse mais que vous cherchez RFRC sur Google, vous trouverez « Reduce Fat and Reduce Calorie food » !

Sur le site, en français, vous trouverez sur la droite le lien avec Encora et les activités d'Encora. Il y avait un premier réseau de recherches côtières qui avait été constitué il y a à peu près 2 ans maintenant, et dans le cadre d'Encora, nous avons été amenés à élargir ce réseau à l'ensemble des thématiques de la GIZC.

Vous pouvez également trouver les membres du réseau. Sachant que pour le moment, il y a une centaine de membres qui représentent à peu près 35 organismes.

Vous y trouverez aussi des laboratoires : de toute la France : l'Université du Littoral Côte d'Opale, Pau, Aix... On a donc une large couverture géographique, une large couverture thématique, sachant que l'on reste quand même majoritairement encore sur les thématiques « génie côtier », mais le réseau s'élargit.

Vous avez également des représentants institutionnels dont le ministère de l'Équipement, le ministère de l'Écologie, la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires qui sont présents dans ce réseau.

Sur le site Internet, vous allez trouver une rubrique « News » dans laquelle vous pouvez trouver les manifestations ou les informations qui ont trait à la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Une réunion se tiendra donc en janvier. Réunion qui sera jumelée avec une réunion de la Société Hydrotechnique de France (SHF), puisque l'un des objectifs du réseau, c'est justement de créer des liens avec d'autres structures qui travaillent sur les mêmes thématiques.

Nous essayons d'avoir des échanges avec d'autres projets ou avec d'autres actions européennes.

Je vais maintenant aborder le cœur du problème. Comment devenir membre du RFRC ?

Le Réseau Français de Recherche Côtière est un réseau ouvert. On peut donc en devenir membre simplement. Par exemple, par le biais du site Internet, vous avez un onglet « devenir un nouveau membre ». Il vous suffit de fournir vos coordonnées et les thèmes sur lesquels vous travaillez et vous pouvez vous inscrire comme membre du RFRC. C'est gratuit. Cela vous permet donc de participer à l'ensemble des actions, des réunions du Réseau Français de Recherche Côtière.

L'autre point important, c'est la recherche de contacts. Job Dronkers vous en a parlé également. Si vous avez des questions particulières que vous vous posez dans le domaine de la Gestion Intégrée des Zones Côtières - ce peut être une question de gestion locale, un problème de concertation, un problème lié à une technique innovante que vous voulez mettre en œuvre pour savoir s'il y a des références ailleurs. Ce peut être également de travailler sur des projets de recherche, chercher des collaborations en termes de recherches,... - vous pouvez le faire. Il existe un formulaire qui, pour le moment, est encore en anglais mais qui vous permet de poser des questions, de chercher un contact. En fait, ce formulaire est davantage un guide de questions ; ce n'est pas remplir un formulaire pour remplir un formulaire. Cela permet d'avoir une trame de discussion et donc, d'avoir tous les éléments dont on pourrait avoir besoin pour faire suivre.

Voilà le mécanisme de recherche de contacts.

La question est posée au bureau national qui va transmettre ces questions aux thèmes par le biais des animateurs thématiques, puisqu'en France sur chaque thème, des animateurs thématiques ont été désignés. Animateurs qui s'impliquent plus particulièrement dans l'animation.

Nous avons également des ambassadeurs qui ne sont pas spécialistes d'un thème mais qui ont un large réseau de connaissances dans le domaine de la Gestion Intégrée des Zones Côtières et qui sont prêts à en faire profiter la communauté. De la même manière, ils sont prêts à passer du temps à rechercher les contacts.

Ces ambassadeurs, ces animateurs thématiques vont faire circuler l'information. Ils vont rechercher les contacts et les lier avec les réseaux étrangers. Et la réponse va venir par l'intermédiaire du bureau national et au demandeur. Tout cela pour créer du lien.

Les actions en cours :

Nous allons démarrer un manuel des ouvrages de référence dans le domaine de la Gestion Intégrée des Zones Côtières et de la recherche côtière. En fait, c'est une recherche bibliographique qui permettra de mettre à disposition :

- les documents principaux qui nous paraissent importants sur le sujet,
- un glossaire, qui n'est pas du même genre que CoPraNet. C'est quelque chose qui est en français et moins technique, moins précis. On n'y parlera pas de houle sinusoïdale par exemple mais des questions générales de la GIZC,
- un « thesaurus » pour de la recherche thématique.

Nous espérons organiser une université de printemps l'année prochaine. Nous commençons déjà à lancer des appels pour des échanges de jeunes chercheurs puisque le réseau va essayer de favoriser les échanges de jeunes chercheurs.

Le point en suspens pour le moment sur notre réseau de recherche côtière est très scientifique. Les principaux membres sont des scientifiques. Je vous ai dit que nous avons de acteurs institutionnels. La question qui se pose, en ce moment, c'est l'intégration des acteurs de terrain qui sont les grands absents de ce réseau. Le débat a lieu pour le moment. Il est vrai qu'il y a encore des réserves. Majoritairement, les membres du réseau, pour le moment, préféreraient organiser des temps d'échange avec les acteurs de terrain, toujours avec la même crainte, à savoir : « est-ce que ce que l'on dit va intéresser les acteurs de terrain ? »

Par contre, nous aimerions, en ce qui nous concerne, pouvoir renforcer des contacts avec des structures comme l'ANEL ou Rivages de France par exemple, et organiser des temps d'échanges et de rencontres.

Je vous remercie.

**François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Merci Monsieur Donkers et Madame Piqueret.

Notre dernier intervenant est Madame Cummins qui va nous parler de la situation irlandaise avec le réseau IcoNet. Après quoi, nous aurons un débat.

**Valérie Cummins, réseau IcoNet, Coastal and Marine Resources Center, partenaire de CoPraNet et coordinateur du projet Corepoint**

C'est un plaisir pour moi d'être avec vous ce matin. J'aimerais remercier tous mes collègues, notamment mes collègues de CoPraNet et de l'EUCC, spécialement Maria Ferreira qui nous a beaucoup aidés dans l'organisation de cet événement. Je voudrais également remercier nos collègues de Rivages de France pour leur accueil très sympathique.

Je vais essayer de rassembler les différents thèmes abordés ce matin par Encora, par CoPraNet et de vous parler de l'expérience du réseau irlandais de gestion des côtes (IcoNet).

La structure de mon exposé va se faire en trois parties :

Tout d'abord, je vous parlerai du contexte : qu'en est-il de IcoNet, le réseau côtier irlandais ? Comment ce réseau est né de l'initiative et des efforts de CoPraNet ?

Je vous parlerai également de l'importance d'avoir des réseaux bien intégrés dans leur milieu. Et enfin, je tirerai des leçons.

Le contexte :

Comme vous le savez, l'Irlande est une petite île qui dépend beaucoup de son littoral, de sa zone côtière qui est, pour l'Irlande, un point d'accès pour la circulation des biens. 97% de nos échanges se font par voies maritimes. Nous dépendons beaucoup de l'aquaculture, des pêches et nous allons essayer de faire croître notre secteur de l'aquaculture de 300% d'ici à 2015. C'est donc vraiment l'un des grands enjeux de la gestion du littoral.

Nous nous préoccupons également des questions de tourisme durable, et de gestion des côtes et des plages.

Toutes les questions que nous nous posons sont donc liées à des questions de développement. Nous sommes le « tigre celtique » de l'économie depuis 10 ans. Le développement économique en Irlande est tout à fait étonnant, mais l'augmentation des recettes a augmenté la population, la démographie, la pollution, l'érosion. Ce sont des sujets que vous connaissez tous très bien.

En ce qui nous concerne, nous travaillons dans une espèce de « vide politique ». Je suis pour ma part très heureuse d'entendre que la France répond aux recommandations de l'Union européenne sur la GIZC. C'est très utile pour moi que de venir écouter ce qui se passe en France parce que, malheureusement, en Irlande, à l'échelon national, nous n'avons pas été très actifs, en termes de réponses aux recommandations de la Commission. Mais il existe une manière d'aller de l'avant et de progresser dans un « vide politique », et ce sont ces réseaux qui peuvent nous aider à régler un certain nombre des problèmes.

Dans un programme INTERREG IIA de l'Union européenne en Irlande, nous avons regardé la possibilité de créer un réseau CoCoNet, COastal COmmunities NETwork avec, en 2003, la reconnaissance du besoin de soutenir et de promouvoir des réseaux côtiers pour mettre en place une Gestion Intégrée des Zones Côtières partout en Europe. Et à l'époque, CoPraNet naissait. Alors, plutôt que de vider CoPraNet de son contenu en terme de travail sur la gestion

des plages, sur la gestion du tourisme durable, nous l'avons utilisé comme une étape pour lancer notre réseau national, notre réseau irlandais. IcoNet a été lancé en avril 2006 lors de l'un des ateliers CoPraNet à Cork, en Irlande.

L'objectif du réseau, c'est de réunir les professionnels, les chercheurs, les scientifiques, les décideurs politiques sur une plateforme nationale, pour la première fois, pour parler des problèmes spécifiques au littoral.

Les fonctions d'IcoNet sont similaires aux fonctions de CoPraNet. L'un des grands objectifs d'IcoNet, c'est de lancer une conférence côtière nationale ; pour la première fois en Irlande, de faire se réunir les différents acteurs pour débattre de stratégies nationales.

Autres types d'activités :

- la circulation d'informations,
- la dissémination de l'information,
- permettre aux gens de se réunir et de travailler ensemble.

Ce sur quoi je voudrais me concentrer maintenant, c'est sur le fait que l'initiative IcoNet se soit créée dans une espèce de vide politique national. Mais cette initiative a été rendue possible par l'existence d'un certain nombre de petites initiatives dont CoPraNet qui nous a vraiment aidé à faire décoller notre réseau national. Nous avons des liens forts avec le projet Encora. Nous sommes partenaire national pour Encora et pour le projet Corepoint, le projet Corepoint qui essaie de faire se rencontrer, à l'échelon local, les décideurs politiques et les chercheurs.

Pour moi, il est très important d'avoir ces réseaux bien intégrés, l'idée étant : « que peuvent apporter les réseaux aux acteurs locaux ? ». Je pense qu'il est important de dire qu'il faut travailler à différents échelons. Quand on parle des bienfaits de la valeur ajoutée des réseaux, il faut réussir à intégrer localement différents projets : des projets qui se concentrent sur l'échelon local comme CoPraNet, des réseaux plus nationaux comme IcoNet, et à l'échelon européen des initiatives comme Encora qui est, en quelque sorte, un réseau de réseaux.

J'en arrive rapidement à cette dernière partie très importante : quelles sont les leçons tirées ? Qu'avons-nous appris ces deux dernières années ?

Le message que j'aimerais faire passer, c'est qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance des réseaux et le rôle que peuvent jouer les réseaux dans la mise en place de la gestion intégrée. Quelqu'un a parlé de la difficulté de mesurer les résultats d'une initiative en réseau. C'est vrai qu'il y a la question de ce qui est tangible, de ce qui n'est pas tangible, matériel, immatériel, ... mais il existe une énorme valeur ajoutée à la participation dans un réseau, et notre expérience en Irlande est vraiment la suivante. Le fait de travailler avec Encora, le fait de travailler dans CoPraNet nous a permis d'avoir la bonne plateforme pour faire décoller les choses à l'échelon national. Et les gens sont très reconnaissants aujourd'hui.

Il est possible d'aller de l'avant dans un vide politique et, encore une fois, les différentes initiatives existantes nous ont permis de mettre en place le réseau national IcoNet.

J'aimerais souligner les intérêts et les gros bénéfices qu'il y a à travailler de manière transnationale, transfrontalière. Nous avons travaillé grâce aux financements des programmes INTERREG. Il y a eu INTERREG pour la Mer d'Irlande. Il y a INTERREG IIIC via CoPraNet, et aussi le projet Corepoint qui, aujourd'hui, est financé par INTERREG IIIB. Ces opportunités de coopération transfrontalière nous donnent vraiment l'occasion de faire la différence et d'aller de l'avant.

Quant à la question de cette table ronde qui est « quels sont les bénéfices pour les acteurs locaux ? », je crois qu'il faut être très conscient du fait qu'il ne faut pas rester à l'échelon local. En ce qui nous concerne, nous essayons d'avoir des bénéfices locaux mais en utilisant une combinaison de différentes techniques, de différentes méthodologies. Pour ce faire, il faut aller voir les différents programmes, les différents échelons. Et donc, cette idée d'avoir des réseaux liés entre eux et des réseaux bien intégrés est très importante pour la durabilité.

Il faut donc être positif, regarder ce qui marche, copier ce qui marche. Par exemple dans le contexte irlandais, nous n'avons pas été très actifs en termes de mise en œuvre des recommandations de GIZC. Mais à un autre échelon, nous « mettons en place toutes les briques » pour pouvoir, un jour, avoir une réponse qui vienne de la base, qui vienne des praticiens du terrain.

Nous avons des océans de données, des rivières d'informations, des flaques de connaissances et une petite goutte de sagesse.

La science joue un rôle énorme. La science réussit à traduire et à transposer des données en information. Puis, le lien me semble essentiel pour la gestion des zones côtières et des réseaux de gestion de zones côtières car nous sommes tous confrontés au défi de combler la lacune entre la science et la politique. Et c'est là l'un des objectifs principaux du projet Corepoint que nous menons avec l'université de Cork. Nous essayons de restructurer les méthodologies. Nous essayons de mettre des notes d'experts. Nous réunissons, à l'échelon local, des professionnels et des chercheurs. Et donc, je vous laisse réfléchir à cette petite phrase : « des océans de données, des rivières d'informations, des flaques de connaissances et une petite goutte de sagesse... ».

Cela dit, le message clé, c'est d'être positif, de tirer les leçons de ce qui marche, de rester enthousiaste et de rester motivé.

Je vous remercie de votre attention.

### **François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Je crois qu'avec ces interventions, nous avons de quoi réfléchir et de quoi alimenter un débat. La parole va donc vous être donnée maintenant. Mais auparavant, je me permets de vous apporter quelques éléments de cadrage.

S'il y a des mots-clés à retenir de ces quatre interventions, ils seraient :

- la lisibilité : il y a un tel nombre d'initiative que la question de la lisibilité de « qui fait quoi » doit obligatoirement se poser.
- la pertinence des outils qui sont proposés à vous praticiens. Chacun des intervenants a montré qu'il existait des outils. Répondent-ils à vos attentes ? Répondent-ils à vos besoins ? Sont-ils pertinents ? On peut noter que ces outils, pour une grande partie, sont dédiés à l'accès à l'information. Est-ce suffisant ? Faut-il aller au-delà ? Comment faire ?
- la valorisation et la dissémination de ce qui existe déjà. Madame Cummins a entièrement raison de souligner qu'il existe « des océans de données et des rivières de connaissances ». Depuis des dizaines d'années, il y a des programmes régionaux, nationaux communautaires. Birgit Snoeren le sait. J'ai géré Life pendant plusieurs années et je le sais. Il existe une capacité de résultats d'information dont tout le monde se fiche éperdument. Pratiquement personne ne pense aujourd'hui à valoriser réellement ce qui a déjà été fait. Et Dieu sait s'il existe des choses ! C'est un point extrêmement important.

Sans plus attendre, je cède la parole à la salle.

## Débat

### **André Brouchet, Président des Eco Business Angel**

Je travaille dans l'immobilier et, par mon Comité d'entreprise, je suis délégué d'une société qui s'appelle Lamy, qui compte 270 agences en France et 3700 personnes, et qui est présente sur le littoral.

Si je suis présent aujourd'hui, c'est parce que je suis très intéressé par l'avenir du littoral et par la gestion du littoral, et en particulier la gestion, quand il y a, de l'immobilier possible ou pas.

Ma question est donc de savoir si cette dimension est étudiée. On parle beaucoup, et c'est très bien, de la protection du littoral et du fait qu'il ne faut pas construire. Tout à l'heure, dans son exemple, Monsieur Pickaver disait qu'ils avaient été complètement effrayés à l'idée qu'il allait y avoir sur ce magnifique paysage un hôtel, etc. Mais, pour reprendre ce que disait Monsieur Desrentes, il y a un principe de réalité qui est que malgré les efforts des uns et des autres, il y a quand même des constructions qui se font, et des constructions plus ou moins intelligentes.

Par conséquent, comment un acteur important dans les services immobiliers, comme peut l'être la société dans laquelle je suis, peut prendre en compte tout cela d'une manière à la fois intelligente, responsable, et avec cette goutte de sagesse dont on parlait tout à l'heure ?

Je ne sais pas qui peut me répondre mais si je suis là, c'est bien pour faire avancer les choses dans le sens que nous souhaitons tous ici.

### **François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Je voudrais demander aux uns et aux autres si les questions immobilières font partie de vos préoccupations ? En avez-vous tenu compte dans les outils que vous mettez à disposition dans votre site web ?

Monsieur Dronkers, voulez-vous commencer ?

### **Job Dronkers, National Institute for Coastal and Marine Management (RIZK), coordinateur du réseau Encora**

Vous représentez donc un des utilisateurs du littoral. Avec l'urbanisation, la construction, la question du littoral français est un grand débat. D'ailleurs, cette question se débat dans beaucoup d'endroits. Je crois que dans les expériences qu'il y a au niveau européen, il y a des expériences positives mais il y a aussi des expériences négatives. Je pense que ce qui est important, quand on parle de plan de développement, c'est que l'on puisse tenir compte de toutes ces expériences. Pour vous, dans votre localité, vous avez peut être un réseau français mais sans doute y a-t-il y a aussi des expériences ailleurs en Europe. Il y a des expériences qui se sont faites par le passé et que l'on a déjà peut être déjà oubliées. Comment rentrer en contact ? On peut trouver de la documentation mais la documentation, c'est parfois un peu impersonnel, alors que si l'on peut parler avec des personnes qui ont été impliquées dans des projets, elles peuvent vous raconter les points positifs, les points négatifs, les problèmes rencontrés, ...

A Encora, nous avons l'ambition de vouloir vous aider. Par conséquent, vous pouvez adresser une question à Encora et nous allons chercher pour vous. On peut trouver pour vous en Europe - en France d'abord mais aussi dans d'autres pays - des gens qui peuvent vous aider, vous raconter leurs expériences. Notre réseau est en construction. Mais précisément, en nous posant des questions, cela va nous aider à renforcer ce réseau dans cette direction-là justement.

Donc personnellement, je serais très heureux que vous nous posiez ce genre de question. Nous vous aiderons.

**François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Votre question suscite de l'intérêt car les deux personnes à ma gauche souhaitent répondre. Madame Cummins ?

**Valerie Cummins, réseau IcoNet, Coastal and Marine Resources Center, partenaire de Copranet et coordinateur du projet Corepoint**

Je suis en effet très intéressée par cette question sur l'immobilier. Je crois que c'est un point clé.

Si l'on regarde le rapport sur l'état des côtes, publié par l'Agence européenne de l'environnement, on voit que le développement sur la côte, en termes de construction d'immeubles et d'hôtels, est une préoccupation partout en Europe. En Irlande, le fait que les gens construisent des résidences secondaires, des résidences de vacances, cela crée des préoccupations.

Votre question qui est de savoir comment on peut intégrer l'aspect immobilier dans la gestion des zones côtières est intéressante, mais je crois qu'il faut que vous vous inscriviez et que vous vous impliquiez dans un réseau. Telle est la réponse naturelle à votre question. Encore une fois, il ne faut pas sous-estimer l'importance du dialogue et le fait de faire se réunir des gens de différents secteurs.

Encore vendredi à Cork, dans la baie de Cork, nous avons organisé un atelier où nous avons réuni cinquante acteurs, y compris des représentants du monde des affaires, et mon collègue Jeremy Gault, qui est présent ici aujourd'hui, était responsable d'une session où l'on se préoccupait du développement des ports. L'une des remarques a été faite sur l'aménagement du territoire et le fait que très souvent, les responsables de conservation ne comprenaient pas les besoins d'aménagement, et l'un des responsables de l'aménagement était là pour dire qu'il avait pas mal d'expérience. Mais au moins le débat a eu lieu.

Donc, le dialogue, la mise en réseau, c'est très important pour accroître la compréhension mutuelle.

L'un des points critiques, c'est de faire en sorte que le monde des affaires (l'immobilier) s'implique dans la GIZC. Je crois que toute personne impliquée dans la GIZC se rend compte que le vrai défi, c'est d'impliquer le secteur des affaires, les représentants de l'industrie, dans ces initiatives d'écotourisme. Il faut avoir des points de relais, des gens, comme vous, qui sont volontaires, qui sont prêts à s'inscrire dans une initiative, qui peuvent montrer le rôle que l'industrie peut jouer dans la gestion intégrée. Et la mise en réseau, c'est la manière de procéder.

**Alan Pickaver, Responsable du Service Politique et Projets à l'EUCC - l'Union Côtière**

Je crois que toute utilisation humaine du littoral doit être organisée de manière responsable, équilibrée. Le cas de Syphnos en Grèce est un site magnifique, Natura 2000. Est-il vraiment nécessaire que l'hôtel soit précisément là ? Ne peut-on pas mettre cet hôtel un tout petit peu plus loin sur le littoral de façon à préserver ce site, de façon à préserver cette vue ? Un hôtel et une station essence vont-ils vraiment ajouter quelque chose au paysage ? Ou bien, cela va-t-il faire fuir les gens alors que l'on essaye de développer le tourisme ?

La question est de savoir ce que veut la société dans son ensemble. C'est une question de responsabilisation, de mise en place d'un dialogue et il faut que l'on puisse débattre ensemble de ces contraintes et prendre ensemble une décision responsable qui puisse être acceptée par toutes les parties.

**François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Merci mais nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir.

Monsieur Bignon souhaite intervenir.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et vice-Président du Conseil général de la Somme**

Vous nous avez fait un point sur la pertinence des outils. Ma question s'adresserait plutôt à Madame Piqueret parce que j'ai été un peu inquiet dans l'approche qu'elle a eue de la présentation du Réseau Français de Recherche Côtière. Mon inquiétude tient au fait que vous vous interrogiez sur le fait de savoir s'il y avait d'autres gens que les scientifiques et les ingénieurs qui pouvaient participer à ce type de réseau. La façon dont vous l'avez présenté m'a un peu inquiété. En fait, j'ai un peu le sentiment que ce sont les scientifiques qui parlent aux scientifiques, les ingénieurs qui parlent aux ingénieurs, et « braves gens, si vous arrivez à comprendre et que vous êtes un petit peu intéressés venez nous parler, on vous accueillera pour des temps d'échange et d'information ».

En tant qu'acteur local et national, j'ai plutôt l'impression que ce type de réseau, si on veut qu'il fonctionne, qu'il soit interactif, qu'il soit efficace, doit être construit conceptuellement sur l'échange et pas « par raccroc » et pour faire plaisir, me semble-t-il. Excusez-moi d'être un petit peu direct mais je pense que c'est important que ce soit dit. En tous cas, je le ressens profondément.

**Marianne Piqueret, Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF), coordinateur des réseaux Encora RFRC (Réseau Français de Recherches Côtières) et « Prévention et réduction des pollutions »**

Ce sont tout à fait les questions que nous posons pour le moment.

Je vous ai parlé d'un sentiment. Et effectivement, lorsque je vous dis que c'est notre point faible, c'est très nettement le point faible de notre réseau pour le moment. Nous en avons parfaitement conscience. Au départ, c'est un réseau de recherche. Et donc, il s'est construit sur une base avec des chercheurs. Le point faible – et il est vrai que cela a été un débat lors de notre dernière réunion – c'est de dire : comment intégrer les acteurs de terrain ? Ce n'est pas de dire « on est bien entre nous et on vous causera quand on en aura envie ». C'est comment intégrer les acteurs de terrain et avec quelles modalités ? Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas...

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et vice-Président du Conseil général de la Somme**

Ils ne nous sentent pas ; ils ne nous perçoivent pas comme des interlocuteurs susceptibles d'être intéressés.

**Marianne Piqueret, Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF), coordinateur des réseaux Encora RFRC (Réseau Français de Recherches Côtières) et « Prévention et réduction des pollutions »**

Pas du tout et au contraire ! Ce qu'ils font, eux, peut ne pas intéresser les acteurs de terrain.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et vice-Président du Conseil général de la Somme**

Dites leur bien qu'en ce qui nous concerne, nous sommes très intéressés !

**Marianne Piqueret, Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF), coordinateur des réseaux Encora RFRC (Réseau Français de Recherches Côtières) et « Prévention et réduction des pollutions »**

Sachant que pour le moment, effectivement, ... en ce que nous concerne, nous essayons d'ouvrir... Quand je vous parle de Rivages de France, de l'ANEL, c'est parce que pour nous, ce sont des acteurs pour le moment majeurs, ce sont des interlocuteurs peut-être plus faciles au sens qu'ils sont plus identifiés. Ce ne sont pas 1200 communes...

**Marianne Piqueret, Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF), coordinateur des réseaux Encora RFRC (Réseau Français de Recherches Côtières) et « Prévention et réduction des pollutions »**

Ce ne sont pas 1200 communes, c'est un réseau, ce sont des temps d'échanges qui existent, sachant que ce réseau, encore une fois, se construit. Donc, on invente en marchant.

Il est vrai qu'au début, on ne savait pas trop. C'est un réseau de recherche. On se dit que la recherche toute seule, ce n'est pas l'objectif. Il y a quand même un gros volet de diffusion des connaissances qui fait partie de ce réseau. Pour ce qui me concerne, je vous parle d'un sentiment simplement. Je ne dis pas forcément qu'il est partagé. Ce n'est pas du tout un mépris de dire « on va rechercher entre nous, et ceux qui en veulent, viendront ». Ce n'est pas du tout cela. Je dirais même que c'est presque l'inverse. D'ailleurs, on se demande si ce que l'on fait est assez bien pour le moment pour intéresser d'autres interlocuteurs.

Comme je vous l'ai dit, ça se construit. En conclusion, je vous ai parlé de l'ANEL et de Rivages de France parce que pour nous - et cela a été dit plusieurs fois - ce sont des partenaires incontournables. Après, comment intégrer sachant que l'on a 1200 communes littorales, qu'il y a des départements, qu'il y a des associations, qu'il y a des professionnels ? C'est là que les questions se posent.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et vice-Président du Conseil général de la Somme**

Je suis sensible au fait que vous vous posiez la question. Cela dit, je pense qu'il faut l'approfondir car c'est un véritable et profond débat pour les années qui viennent. Quand on fait de la gestion intégrée, l'idée, c'est de mettre de la transversalité, de faire participer tous les acteurs, y compris ceux qui ne paraissent pas intéressants a priori, parce que l'on a besoin les uns et les autres d'acquérir des réflexes, des cultures, des pratiques qui soient partagées. On ne fera jamais d'un élu local un scientifique - sauf s'il l'est par formation - si on ne le sensibilise pas à cette question. Et de la même façon, si on ne sensibilise pas un scientifique aux problèmes sociologiques de gouvernance que rencontre un élu local pour faire partager des problèmes scientifiques,... Quand vous allez parler à Cayeux sur mer (Somme) des problèmes d'érosion ou de submersion côtière, nous avons des problèmes scientifiques à transmettre en termes de gouvernance à des populations qui sont encore dans les débats « y a qu'a, faut qu'on ». C'est extrêmement difficile pour les élus locaux. Et donc, les élus locaux ont un besoin considérable... On parle souvent de l'absence de connaissances économiques des citoyens français. L'absence ou la méconnaissance des phénomènes scientifiques est également quelque chose qui est énorme. Donc, plus on va réfléchir en amont à la façon de transmettre cette culture scientifique, cette culture des problématiques du littoral, plus on a de chance que les élus arrivent à la transmettre aux populations. Je crois vraiment que la mise en place d'un réseau - et son succès - passe profondément par une interaction. Alors, il faut donc trouver la bonne formule. Tel est le message que je souhaitais faire passer.

**Marianne Piqueret, Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF), coordinateur des réseaux Encora RFRC (Réseau Français de Recherches Côtières) et « Prévention et réduction des pollutions »**

Je veux simplement rajouter que pour le moment nous suivons également les projets de la DIACT qui sont donc des projets de terrain. Pour le moment, nous avons les deux discours : celui des scientifiques qui nous disent : « on n'a pas l'impression que ce que nous faisons intéresse forcément les collectivités », et celui des projets de terrain qui nous disent « on n'a pas l'impression que les scientifiques viennent se ... ». Donc, le but de ce réseau, c'est d'essayer effectivement de faire travailler ... Cela se met en place mais on ne peut pas tout faire tout de suite.

**François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Je vais user de mon rôle de président pour vous indiquer que je vais privilégier davantage les questions de la salle que les compléments de réponses.

**Christine Lair, représentante de l'Association Nationale des Elus du Littoral**

Je veux intervenir pour appuyer ce que vient de dire le Président Bignon, au nom de l'ANEL (les élus du littoral) car effectivement, nous avons eu l'expérience lors de nos dernières journées nationales sur le thème de l'érosion côtière. Nous avons travaillé avec les gens de l'EUCC France et nous avons été extrêmement aidés. Il était très intéressant, justement, de mélanger le point de vue des scientifiques qui nous donnaient un état des lieux. C'était passionnant d'ailleurs parce que nous avons appris beaucoup de choses sur les ouvrages de défense contre la mer. Je pense d'ailleurs que les élus qui sont présents aujourd'hui pourraient témoigner. En effet, pour les élus, avoir cet apport scientifique, cela permet d'avoir un autre regard et d'aider à la prise de décision politique ensuite.

**Natacha Barker, Université de Cardiff (Pays de Galles)**

Je viens du partenariat des sept estuaires de l'Université de Cardiff au Pays de Galles. Pour ma part, je travaille dans ce domaine depuis dix ans. J'ai beaucoup travaillé à l'établissement du réseau CoastNet du Royaume Uni pour les professionnels de la gestion côtière et nous participons au réseau Estuariales.

Ma question est la suivante : comment passe-t-on de la mentalité « projet » à une situation sur le terrain où l'on peut soutenir et aider les réseaux à long terme ? Estuariales est un tout petit réseau mais c'est un réseau qui réunit un petit nombre de partenaires hors des fonds de financement européens et nous travaillons au long court sur une variété de projets. Je pense que c'est un bon exemple pour montrer la manière dont on peut réunir les connaissances disponibles dans les différents projets européens et comment soutenir au long terme les réseaux. Les réseaux nationaux qui sont nés réunissent, aujourd'hui, des professionnels de tous les horizons. Alors, comment passe-t-on d'une mentalité « projet » à des sources de financement pérennes et à un soutien pérenne aux réseaux ?

Mon autre question s'adresse à Birgit Snoeren. Pensez-vous que les financements européens pourraient se préoccuper davantage de soutenir à long terme ces projets de réseaux nationaux ?

**Birgit Snoeren, Commission européenne, Administrateur à la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, unité D3, Politique de cohésion et Impacts environnementaux**

Je crois que sur cette question qui est celle de passer d'une mentalité « projet » à quelque chose de plus systématique, ce n'est pas seulement pour les réseaux, c'est pour toute la

politique en matière de gestion intégrée. Nous sommes partis de projets et maintenant nous avons plus d'expérience, et je pense que nous arrivons à avoir une approche plus systématique. C'est à ce stade-là que nous en sommes et c'est pour cela que les recommandations insistent sur le fait de mettre sur pied des réseaux ou consolider les réseaux existants à tous les échelons.

Pour ce qui concerne les instruments de financement à l'échelon européen, ils sont là, dans leur majorité, pour lancer des projets, pour faire démarrer des projets. Il est vrai que ce n'est pas très facile de conjuguer ces financements avec quelque chose qui va se pérenniser, avec des structures pérennisées au long cours, parce que l'on dépend des Etats membres et des contributions des Etats membres dans l'Union européenne. Donc typiquement, en termes de financement, ce que nous avons, ce sont des financements de lancement, pour lancer de grands projets. Les fonds structurels, même si ce sont des fonds qui existent depuis longtemps et qui ont à chaque fois un plan d'action de 7 ans - ce qui est plutôt long en termes économiques - c'est, en général, pour faire avancer un projet, pour lancer un projet, pour passer d'une phase de conception à une phase de mise en œuvre. Ce sont très souvent des financements qui sont liés à un début de projet ou à un passage à une étape suivante. C'est une manière de structurer les financements qui est comme elle est pour aujourd'hui et qui n'est pas très compatible, pour l'instant, avec le soutien de structures pérennes au long terme. Je pense qu'en termes de financement au long cours, il faut être beaucoup plus attentifs. On dépend beaucoup plus des Etats membres. Pour ce qui concerne Esturiales, il est vrai que nous ne finançons pas ce réseau parce qu'il est financé par les partenaires qui y trouvent un intérêt, et parce qu'il est financé directement par les partenaires qui ont donc rendu ce réseau pérenne. Ce que nous essayons de faire, c'est de générer un intérêt pour que d'autres prennent le relais. Dans ma présentation de cet après-midi, vous verrez qu'il faut continuer à faire cette démonstration, qu'il faut continuer à montrer qu'il faut ces fonds de financement pour des projets pilotes, pour lancer des projets. Mais pour le long terme dont vous parlez, il faut regarder des structures existantes, il faut essayer de générer des synergies, des partenariats, et ne pas tellement compter sur les financements européens, car les financements européens ne prennent pas la place des Etats membres.

Il y a de nombreuses opportunités qui existent pour continuer à lancer des projets, à soutenir des réseaux émergents, des projets émergents.

Pour ce qui concerne donc cette question des financements au long terme, je pense que c'est quelque chose de différent.

Nous commençons aujourd'hui à voir les premiers réseaux mais nous n'avons pas encore suffisamment de retours d'expériences.

### **François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

N'oubliez pas, pour prolonger la réflexion de Birgit Snoeren, que tant qu'il y aura des financements extérieurs - et ce que je vais dire ne va pas faire plaisir à entendre - il ne pourra pas y avoir appropriation par les services, par les responsables et par les partenaires régionaux et locaux. C'est aussi simple que cela. Et, s'il n'y a pas utilisation de ces financements extérieurs pour lancer une dynamique, pour conscientiser des nécessités, pour expérimenter des solutions,... Après cela, il faut se les approprier et faire en sorte, chacun à son niveau, de lancer des programmations, des stratégies, des budgets qui répondent à ces objectifs.

Je sais que je vais faire beaucoup de frustrés mais nous allons prendre la dernière question

**Annick Helias Inspection générale de l'Environnement au ministère de l'Ecologie et du Développement durable**

J'ai deux questions.

Premièrement, nous avons tous noté, en regardant les opérations de terrain, la difficulté qu'avaient les acteurs locaux à avoir une vision de prospective. Tu l'as souligné en entrée et nous l'avons peu ressenti. Or, il est évident que pour agir localement, il faut penser globalement. Quel est justement l'apport des réseaux européens sur ces prospectives, tant au niveau de chaque pays d'ailleurs qu'au niveau de l'Europe ? Est-ce que les réseaux nationaux évoqués vont faire une place importante à ces approches stratégiques dans les domaines thématiques globaux ?

Deuxièmement, les outils qui nous ont été présentés concernaient essentiellement l'accès à l'information. C'est important. Mais la grande faiblesse de ces projets, c'est l'évaluation. Or, on se rend compte, quand on regarde dossier par dossier, que les acteurs locaux ne se donnent pas d'objectifs de résultat. Et donc après, on n'arrive pas à évaluer puisqu'au départ, ils ne se sont pas, eux-mêmes, donnés des objectifs qui résulteront de leur action. Dans ce domaine également, ne peut-il pas y avoir un développement de méthodes, d'outils pour les aider justement dans ces démarches d'évaluation, c'est-à-dire qu'au tout au début, il y ait la fixation d'objectifs de résultat de leur action personnelle ?

**Job Dronkers, National Institute for Coastal and Marine Management (RIZK), coordinateur du réseau Encora**

Je vais vous expliquer la philosophie d'Encora.

Comme vous le dites, Encora est vraiment voulu pour partager des connaissances, qui se trouvent être très souvent des connaissances pratiques, répandues dans tous les pays. Encora n'est pas un mécanisme pour répondre directement à des questions sur des sujets déterminés. Encora vous met en contact avec des personnes qui travaillent dans le même domaine que le vôtre, et ensemble vous pouvez développer votre sujet dans une communauté de pratiques. Encora vous donne ensuite les moyens pour agrandir votre groupe, pour répandre les résultats que vous avez obtenus. Mais Encora ne s'occupe pas lui-même du contenu de ce que vous faites.

Ce qu'Encora essaye de faire aussi, c'est de faire cela de telle façon que cette coopération puisse perdurer, en donnant l'occasion de mettre ce savoir, par exemple, dans un « wikipedi ». Vous commencez avec des éléments sur votre expertise que vous avez et sur laquelle d'autres personnes peuvent ajouter des éléments. En fait, ce sont des systèmes très vivants, dont le savoir continue à s'accumuler.

De la même façon, Encora veut s'appuyer surtout sur des réseaux qui existent déjà, des réseaux nationaux ou des réseaux qui se sont créés autour des projets et qui se relaient les uns et les autres. Ainsi, on essaie d'établir une certaine continuité.

Tel est principalement la philosophie d'Encora.

**Valerie Cummins, réseau IcoNet, Coastal and Marine Resources Center, partenaire de Copranet et coordinateur du projet Corepoint**

Concernant votre question sur « agir localement et penser globalement », c'est un vrai défi. Et l'idée d'avoir des initiatives très imbriquées est très importante. Pour parler du projet Corepoint, par exemple, qui travaille à un niveau très local, les collectivités locales et les chercheurs travaillent ensemble par rapport aux questions précises. Donc, en regroupant la communauté des chercheurs et les collectivités locales, on accroît la capacité des autorités locales d'adresser ces questions. Mais tout cela est imbriqué dans un réseau plus étendu. Comme cela, on prend en compte non seulement les questions locales mais aussi un point de

vue plus stratégique et plus global qui fait partie du programme INTERREG. Corepoint travaille au niveau local mais on réfléchit globalement avec une coopération transnationale, avec une douzaine de partenaires dans cinq pays différents. L'objectif le plus large du projet, c'est d'avoir une vision des côtes dans le nord-ouest de l'Europe. Il y a des façons de faire mais c'est un défi énorme qui demande beaucoup d'imagination.

Concernant l'évaluation des projets, nous avons fait énormément de travail sur les indicateurs côtiers. Mais pour cela, je vais peut-être passer la parole à Alan Pickaver car je pense qu'il a plus d'informations que moi sur les indicateurs de développement durable, etc. Cela pourrait répondre à votre question.

**Alan Pickaver, Responsable du Service Politique et Projets à l'EUCC - l'Union Côtière**

Sur ce point, l'Union européenne travaille énormément depuis deux ou trois années concernant l'évaluation de la GIZC. Comment est-elle appliquée au niveau local et régional ?

Il existe deux jeux d'indicateurs : un jeu qui regarde la façon dont les pays mettent en œuvre leur programme GIZC, et un autre qui regarde les questions de développement durable. Ces indicateurs existent mais il existe aussi d'autres types d'indicateurs qui sont utilisés au niveau national et qui ne sont pas compris dans ces deux jeux d'indicateurs.

Les travaux faits dans la gestion côtière peuvent être évalués. Je ne pense pas que l'on ait besoin d'une nouvelle méthodologie, que l'on ait besoin de passer du temps à développer une nouvelle méthodologie. Il faut appliquer tout simplement ce que nous avons déjà.

Au niveau d'un projet individuel, à l'intérieur de chaque projet approuvé par l'Union européenne, nous avons un jeu d'indicateurs et c'est assez strict. Toute personne qui gère un projet européen, ou qui a géré un projet européen, apprécie le temps de travail nécessaire afin de vérifier que l'objectif fixé au départ a bien été réussi. Donc pour moi, ce n'est pas un problème. Mais peut-être ai-je un point de vue différent.

**François Desrentes, Secrétaire général de la Conférence des régions périphériques maritimes**

Je vous propose que nous en restions là en remerciant tous les intervenants et en sachant qu'ils se tiennent sûrement à votre disposition, pendant le repas et les pauses, pour répondre aux questions qui n'ont pas pu être posées.

Je vous remercie.

## **Deuxième table ronde :**

### **Quelle gouvernance pour le développement d'un tourisme durable en Europe ?**

#### **Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

Si j'avais dû présenter une communication aujourd'hui lors de cette table ronde, ... J'avais un titre : « l'état en littoral : de Colbert à Alzheimer », c'est-à-dire à la manière, d'un héritage - il est vrai très hexagonal - d'un état extrêmement présent sur le littoral - ça c'est Colbert - ou une appropriation : l'état devient le système d'intégration, y compris les populations professionnelles sur un territoire. Et puis aujourd'hui, on s'aperçoit, non pas que l'état se désengage mais, pour reprendre les paroles du précédent président de la table ronde, « l'Europe a tourné le dos à la mer ». Je crois que la plupart des états de l'ensemble des pays européens ont tourné le dos à la mer. Et je crois que cela continue. J'en veux pour preuve que la question littorale est intégrée dans la question des territoires ruraux.

Or, il me semble que le littoral n'est pas simplement un problème de territoire, ou d'espace rural, c'est un problème beaucoup plus complexe. Le littoral, aujourd'hui, dans l'ensemble des pays européens - c'est vrai au sud comme au nord - est un territoire qui est véritablement l'objet de pressions extrêmement diverses avec des transformations extrêmement importantes. Les diverses pressions sont d'ordre écologique, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Mais elles sont aussi d'ordre économique, urbaine, politique, car aujourd'hui, il est certain que le littoral est l'espace migratoire le plus important en Europe. C'est vrai en France, mais une grande partie de la population des différents pays européens a vocation, semble-t-il, à venir vivre, travailler, se reposer, parfois mourir sur le littoral.

Et, il y a une transformation de l'expression politique de la représentation de ces populations qui me semble excéder très largement la simple question de l'aménagement des espaces ruraux.

Pour ce qui est de la question de la gouvernance, je dirais que c'est une notion que je n'aime pas beaucoup parce qu'elle est « fourre-tout » et qu'en plus, elle est très à la mode, ce qui du même coup la rend quasiment illisible ou insaisissable.

Lorsque l'on parle d'un territoire, il y a trois manières de l'appréhender dans les discours qui tentent de le formaliser, de l'exprimer :

Il y a un discours - qui a été typiquement celui de la table ronde précédente - c'est la question du territoire comme espace de coordination. D'une certaine manière, il y a des acteurs, il y a des institutions, il y a des dispositifs et il faut coordonner le tout. Et la notion clé, ou le référentiel clé dans cette volonté politique, c'est l'outil. Sans aucun côté péjoratif, je dirais que l'acteur principal de cette coordination, c'est le technicien.

Nous avons vu se multiplier les dispositifs. Ce matin, nous avons peu parlé des dispositifs réglementaires mais il y en a une multitude, notamment en France :

- des dispositifs organisationnels, les différentes institutions
- de nouveaux dispositifs, les dispositifs « réticulaires ».

Une des questions que soulèvent ces problèmes de coordination, c'est « coordonner qui ? », et surtout, la plupart du temps, « coordonner, pourquoi ? », « Quel est le projet ? ».

Or, gouverner par outils est un mode renouvelé de gouvernements. Le gros problème, c'est que la plupart du temps, on fait l'impasse totale sur le projet final de ces outils. J'ai même

trouvé extraordinaire, ce matin, la liste des réseaux. Je me disais d'ailleurs que pour coordonner tous ces réseaux, il allait falloir inventer un superbe « méta réseau » qui lui-même va évidemment poser des problèmes de gouvernance propre.

Il y a donc là une sorte de cécité qui, effectivement, me paraît à l'égal de la cécité que chacun, ou que chaque groupe d'acteurs, a vis-à-vis des autres. Je pense effectivement que la question clé dans cette histoire – et nous y reviendrons je pense dans les communications – c'est la question de la médiation : qui peut, à un moment donné, non pas coordonner mais médiatiser ? Je pense qu'il y a des acteurs autour de cette table qui ont quelques expériences à ce sujet et j'aimerais beaucoup qu'ils s'expriment particulièrement sur ce point.

La deuxième question, qui se pose presque à l'inverse de la première, ou en tous cas soulève des valeurs inverses à la première, c'est la définition d'un espace comme territoire d'appartenance. Tout à l'heure, François Desrentes nous disait, pour résumer, « qu'au nord de l'Europe, ça coagule et qu'au sud de l'Europe, ça se disperse ». Effectivement. Parce que chaque population, chaque territoire, a ses propres espaces de régulation. La politique agricole de la pêche, en Suède et en Norvège, marche très bien. En Méditerranée, ça ne marche pas du tout. Et il faut bien le dire. Non pas que les sudistes aient un retard ethnologique ou intellectuel quelconque mais c'est tout simplement que ce sont des systèmes sociaux qui ne se régulent pas et qui ne se gouvernent pas de la même manière.

Je crois que la construction des appartenances est une dimension extrêmement importante qu'il nous faut absolument prendre en compte, notamment parce que l'espace littoral, justement, est en profonde mutation et que la question de l'identité des espaces littoraux est une question centrale aujourd'hui. Elle a une expression politique, notamment en France. Vous savez, par exemple, que 70% du vote Front National est exprimé par les espaces littoraux, notamment dans le Sud mais pas uniquement.

Il y a donc là des questions intéressantes à soulever - pour le chercheur en sciences politiques que je suis – et qui, je pense, doivent être prises en compte par l'ensemble des acteurs.

La troisième question est celle de la gouvernance. Mais la gouvernance, comme le soulignait tout à l'heure Jérôme Bignon, qu'est-ce que c'est ? C'est la confrontation et l'échange des intérêts contradictoires sur un espace. C'est donc la question de la mise en communication mais c'est aussi et surtout la construction d'un nouveau mode de « leadership » politique, au sens le plus large du terme. Aujourd'hui, il n'y a pas de dispositifs concertés qui fonctionnent sans qu'un « leadership » s'en soit détaché et se soit imposé à ces dispositifs comme légitime. Et ceci est une question que je renvoie volontiers aux hommes politiques, car, somme toute, c'est, non pas la seule, mais c'est une de leurs vocations. Il n'y a pas, par exemple, de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dans les politiques de l'eau qui ne fonctionnent sans un leader politique identifié et clair ; avec évidemment un souci d'agrégation des intérêts, avec un souci d'intégrer, dans les systèmes décisionnels, le panel le plus large possible de population. Mais cela me paraît être un élément clé et majeur.

On m'avait demandé de faire une courte introduction ; je pense avoir rempli mon devoir. Cela dit, nous pourrions rebondir sur ces questions dans le débat parce que c'est le débat qui est important.

Nous allons donc avoir quatre interventions.

Je vous propose donc de commencer avec Margarida Nunes qui est la « sud-européenne » de l'étape si je puis dire, et qui appartient à la Collectivité régionale au Portugal, suivie de Maxi Lange de la municipalité de Calvià en Espagne.

Ensuite, nous aurons Christian Mantei, directeur d'Odit France et Christine Bouyer, d'Odit France également et que j'ai connue comme expert du littoral à la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale ), notamment dans l'impulsion et l'animation du programme Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Puis, nous aurons l'intervention d'Emmanuel Lopez, directeur du Conservatoire du littoral Et pour finir nous écouterons Pierre-Henri Gaudriot, Président du Directoire de SOMIVAL.

## ➤ **Pertinence des labels auprès des utilisateurs :**

\* Expérience du label CoPraNet « Quality Coast »

### **Margarida Nunes, CCDR-C (Collectivité régionale, Portugal)**

Je vous remercie de m'avoir invitée à participer à ce colloque aujourd'hui et de venir vous présenter nos travaux. Je vais donc vous présenter l'expérience du CCDR.

Nous sommes l'un des 21 partenaires de CoPraNet. Nous ne sommes pas vraiment une collectivité régionale parce que nous n'avons pas de régions administratives au Portugal. Nous sommes responsables de la mise en œuvre régionale de la politique environnementale nationale dans la région Centre, et nous coordonnons le plan d'urbanisation municipal. De même, nous sommes responsables de la mise en œuvre des plans de gestion côtière pour notre côte de 140 kms.

Pour vous donner une idée de nos travaux dans les zones côtières :

Il faut tout d'abord vous dire que nous avons amélioré la qualité des plages et recréé des systèmes dunaires naturels en construisant notamment des accès au littoral qui protègent les écosystèmes. Nous avons également effectué un certain nombre d'études sur l'érosion et les risques d'inondation.

Au Portugal, nous avons une côte très vivante ; la mer est très présente. Nous avons des terres basses, ce qui ne va pas sans poser de problème.

Nous avons également contribué à la stratégie nationale GIZC. Notre participation à CoPraNet nous a permis d'apprendre énormément de choses, non seulement avec nos partenaires du Nord de l'Europe avec leurs grandes expériences en ce qui concerne la participation publique, mais aussi les partenaires du Sud avec leurs approches novatrices.

Je vais maintenant vous présenter notre programme côtier dans le cadre des ateliers CoPraNet, nous avons contribué aux études de cas concernant le Guide de gestion des plages. Les cinq lettres d'information, et c'était l'un des objectifs du projet, ont été traduites en portugais. Par ailleurs, nous avons coordonné des activités pilotes au Portugal pour le développement du programme « Quality Coast ».

Le but du programme « Quality Coast », c'est de promouvoir le tourisme durable dans les zones côtières ; un tourisme durable qui permette d'aider le développement des communautés locales qui préservent et protègent le patrimoine culturel ; un tourisme durable qui sache s'adapter aux particularités locales en tenant compte des questions d'aménagement du territoire. Nous avons choisi la municipalité d'Aveiro qui se situe à environ 75 km au sud de Porto et 250 km au nord de Lisbonne. C'est l'une des onze municipalités qui se soient impliquées dans notre projet.

L'estuaire d'Aveiro (Ria Aveiro) est un estuaire côtier de 45 km de long, 6 000 hectares occupés de façon permanente par les eaux. C'est une zone d'intérêt écologique reconnue

internationalement, avec un port très important. Nous avons de l'agriculture, du tourisme, une zone dunaire qui sépare la lagune de l'océan et de nombreuses plages de sable fin.

Pourquoi Aveiro s'intéresse-t-il à ce label « Quality Coast » ?

C'est un territoire avec un énorme potentiel de développement de tourisme durable. En effet, la faune y est très riche, les activités traditionnelles également. Il y a une certaine gastronomie, le paysage est magnifique et les écosystèmes fragiles... Mais c'est également une zone où l'on voit déjà émerger un certain nombre de problèmes et de menaces : détérioration des plages...

Il y a cinquante ans, le paysage était bien géré, bien intégré. Et aujourd'hui la grande majorité des marais salants sont à l'abandon.

Nous n'avons pas d'aquaculture bien gérée, ce qui pose un problème. En effet, dans le passé, il y avait un équilibre entre les activités humaines et l'environnement qui n'existe plus désormais. De plus, il existe une pratique courante de la pêche illégale. D'ailleurs, il y a cinquante ans, les prises de poissons étaient beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui.

Vous pouvez voir également les effets de l'érosion : ici, le même endroit en 1910 puis en 2000.

fonte: Câmara Municipal de Ílhavo



Voici l'océan et une très large plage. Aujourd'hui, vous pouvez constater que nous avons une toute petite bande de plage qui sépare l'océan de la lagune. C'est une zone très étroite et quand parfois la mer est forte, l'océan rejoint quasiment la lagune.

Il existe du tourisme de masse et aujourd'hui, la municipalité s'est engagée dans des mesures de développement durable pour mieux prendre en compte les préoccupations environnementales. C'est précisément l'idée qui sous-tend ce label « Quality Coast ». Ce programme peut vraiment rendre plus visible les efforts des autorités locales de la municipalité. Nous pensons que ce programme peut avoir des répercussions parce que ce type d'offre n'est pas souvent proposé aux visiteurs : des informations sur la « beauté naturelle », les écosystèmes, le patrimoine culturel de la région... Cette information que l'on donne et qui fait le lien entre la zone telle qu'elle est et la durabilité, la nécessité de préserver les écosystèmes. On parle de la nécessité de recycler les déchets, de la qualité de l'eau, de la nécessité d'avoir une utilisation plus efficace de l'énergie, etc.

Avec la municipalité d'Aveiro, nous avons mis sur pied un certain nombre d'activités pilotes dans le cadre de ce programme « Quality Coast ». Nous avons fait un questionnaire pour savoir qu'elles étaient les informations intéressantes pour les visiteurs. Nous avons développé des définitions opérationnelles, des indicateurs de qualité. Nous avons collecté des informations pour rendre ces indicateurs de qualité opérationnels et nous travaillons sur des outils de communication et de circulation de l'information.

Nous avons également établi un lien avec un projet national qui s'appelle « Eco 21 ». C'est un projet de la fondation portugaise du Pavillon Bleu qui, d'ores et déjà, utilise un ensemble d'indicateurs de développement durable.

Voici les différentes activités « Quality Coast » que nous avons mises en œuvre, qui ont été testées de manière pilote. Nous regardons la capacité d'accueil, les répercussions économiques, socio-économiques, les activités de loisir et en parallèle les recommandations que nous pouvons émettre. Nous avons ajouté d'autres indicateurs qui nous paraissent pertinents pour notre destination, à savoir la mobilité durable, l'efficacité énergétique et une utilisation rationnelle des ressources en eau.

Nous avons travaillé à ce qu'il existe beaucoup de panneaux qui expliquent aux gens ce qu'ils regardent, qui leur expliquent la nature, la qualité de l'eau, qui donnent des informations sur la qualité des plages, sur les pistes cyclables, le pourcentage de déchets recyclés, etc.

L'information est disponible sur le site Internet portugais. Ce site est lié à celui de la municipalité d'Aveiro. Cela s'intègre également au site Internet du CCDR.

Ce programme Quality Coast a déjà été présenté au mois de septembre lors d'une réunion à Aveiro, avec des conseillers municipaux et un certain nombre d'acteurs intéressés dans les questions de développement durable. C'est un projet qui a suscité beaucoup d'intérêt. Il sera présenté lors de la réunion nationale des villes Pavillon Bleu qui se tiendra le 30 octobre à Faro.

Je vous remercie de votre attention.

### **Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

Je vous propose de rester sur la péninsule ibérique pour passer du côté espagnol avec l'intervention de Maxi Lange sur la communauté de Calvià.

### **Maxi Lange, municipalité de Calvià en Espagne**

Je représente la municipalité de Calvià sur la côte ouest de l'île de Majorque dans les Baléares. Nous avons 54 km de côtes, 34 plages, 5 marinas et 46 000 résidents. En été, il y a jusqu'à 175 000 habitants. Comme vous pouvez le constater, c'est une économie qui repose essentiellement sur le tourisme ; la pression sur l'environnement est donc forte. Ici, vous

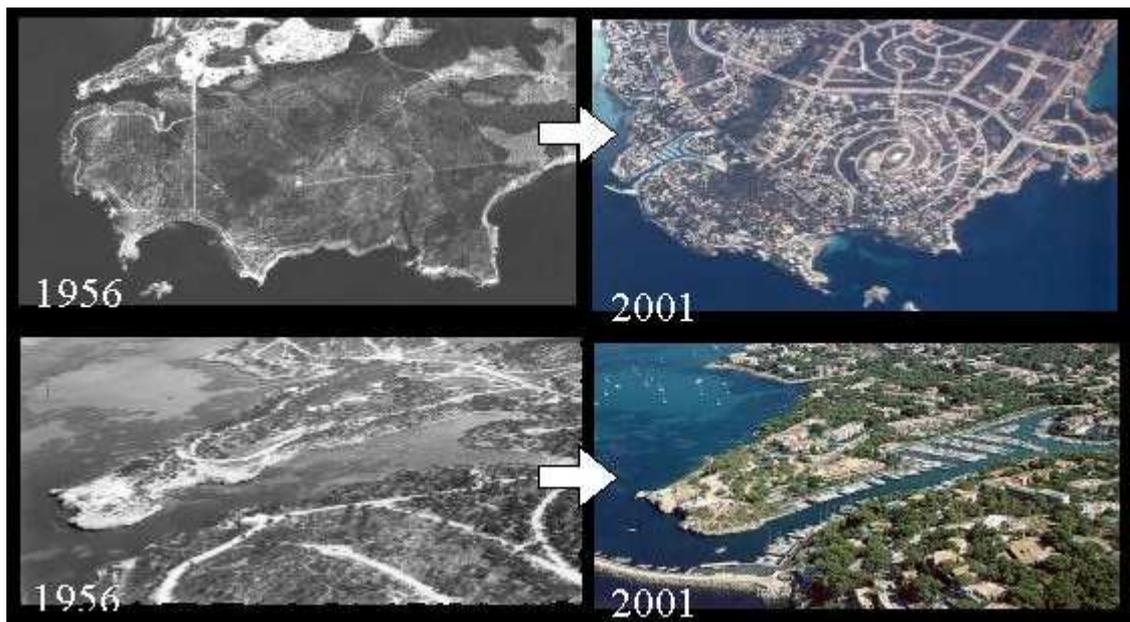
pouvez voir notre littoral très abîmé, urbanisé avec les hôtels, les appartements, les immeubles, les ports.



Crédit : Maxi Lange, Municipalité de Calvia (Espagne)

Seul 25 % du littoral est non bâti et est sous un régime de protection ou un autre. A l'intérieur des terres, pour l'instant, la pression est relativement faible. Au niveau paysager, le plus joli, le plus naturel, se retrouve plutôt à l'intérieur des terres.

Ici, vous voyez le risque et ce qui se passe. Les changements entre 1956 et 2001 sont visibles à l'œil nu.



Crédit : Maxi Lande, Municipalité de Calvia (Espagne)

C'est un surdéveloppement du littoral : destruction de la dynamique naturelle du littoral, une pression excessive, un manque de mesures de préservation, un manque de mesures de protection de l'héritage du patrimoine naturel.

La gestion de l'eau douce pose problème, notamment la salinisation de l'aquifère. Aujourd'hui, 80 % de l'eau que nous utilisons ne vient pas du territoire de la municipalité. Nous dépendons des usines de désalinisation. Nous constatons la disparition d'espèces spécifiques aux zones humides, la disparition des zones humides, une invasion d'espèces exotiques qui chassent les espèces indigènes. Nous avons également des problèmes en terme d'ancrage des yachts et navires qui s'installent l'été. Les stocks de poissons sont surexploités.

Et comme toute zone côtière, nous devons faire face à des problèmes d'érosion et de surpopulation estivale sur nos plages.

Il y a un manque de prise de conscience par rapport à ces risques qui menacent la côte. En effet, les gens ne se rendent pas compte de la nécessité de mettre en place une gestion intégrée du littoral parce que de nombreuses autorités sont responsables du littoral, et c'est très difficile de faire en sorte que tous les acteurs se mettent d'accord sur un certain nombre de points-clés, sur le devenir et la gestion de la côte.

Sur le plan économique, nous dépendons essentiellement et exclusivement du tourisme. La saison haute va d'avril à septembre. Hors saison, le taux de chômage est très élevé en hiver. Le risque économique est bien réel.

Il y a vingt ans, nous avons eu à faire face à un gros problème. Calvià, qui était une destination touristique majeure, a vu sa fréquentation décliner. Chaque année, nous perdions des touristes, et donc des revenus, des emplois. Un programme a alors été lancé il y a vingt ans : un programme « plan d'excellence » pour réhabiliter la région, notre littoral. Nous avons mis sur pied un plan de rachat d'hôtels pour destruction future. En 1995 un programme local d'urbanisation a été mis en place. En effet, le problème posé par l'urbanisation était si grand que les citoyens avaient peur de perdre leur paysage, de perdre leur gagne-pain, leur qualité de vie.

Pour ce qui est de la méthodologie, cela fait dix ans que nous travaillons à l'échelon local. Nous avons mis en place un programme d'actions pour lequel nous essayons de gérer, d'une manière ou d'une autre, le littoral d'une façon un peu plus pérenne. Il y a eu des problèmes de définition des indicateurs et par conséquent, il a été très intéressant pour nous de travailler au sein de CoPraNet sur les indicateurs de qualité pour le tourisme. L'indicateur tourisme durable est le premier, pour lequel nous utilisons les indicateurs de « Quality Coast » dans le cadre de notre programme local GIZM Pavillon Bleu.

Voici nos objectifs dans le cadre des indicateurs tourisme de qualité. L'un, par exemple, est de mettre en place des pratiques plus durables, des éco-labels, une offre plus importante des transports publics, de distribuer de l'information environnementale aux touristes. CoPraNet nous a aidés à définir cette information. Nous continuons notre programme de rachat et de destruction de bâtiments.

Voici un certain nombre de conditions à remplir pour le programme « Quality Coast ».

Nous l'avons déjà dit mais il faut absolument avoir la participation de tous les acteurs locaux, et les impliquer dans le plan d'action. L'information doit être de qualité. Il faut parler clairement des actions à mettre en oeuvre et des résultats escomptés. La base de données doit être bien gérée. Il faut pouvoir évaluer les résultats de manière fiable et choisir les bons indicateurs. Et, point très important – nous l'avons vu à Calvià - il faut absolument arriver à un compromis avec les autorités. Par exemple, pour notre projet de rachat et de destruction ou projet de nettoyage « Clearing's Plan », nous avons dû travailler étroitement avec les autorités locales. Elles ont rendu possible pour nous le fait de racheter des hôtels, des bâtiments. Les hôtels rachetés ont été détruits.

Ainsi, 18 hôtels ont disparu du littoral de Calvià, et nous espérons pouvoir continuer. A la place, nous avons installé des espaces verts face à la mer.

Comment cela a-t-il été possible ? Il est important de préciser que juridiquement, ces hôtels ne pouvaient pas être convertis en appartements. Sinon, les propriétaires l'auraient fait.

Comment CoPraNet a-t-il aidé Calvià ? L'influence de CoPraNet a été très importante. Nous avons échangé des informations. Pour les professionnels locaux, il n'est pas facile d'obtenir des informations venues d'ailleurs. Ils ne sont pas toujours au courant de ce qui se fait ailleurs. Donc, nous avons pu travailler avec de nouvelles méthodologies ; nous avons commencé avec les indicateurs. Nous avons très bien identifié le besoin d'entrer en contact avec les entreprises locales, avec le monde des affaires locales, pour mieux comprendre leurs besoins et pour essayer de les faire travailler de manière un peu plus pérenne. La participation de tous les acteurs locaux était importante ; nous l'avons renforcée. Nous avons publié des brochures d'information environnementales à distribuer aux touristes. Cela dit, je pense qu'il est très important de donner cette information sur l'environnement aux touristes parce qu'alors, ils peuvent nous aider ; ils peuvent contribuer à cet effort commun de développement du tourisme durable.

Si vous avez des commentaires ou des questions, Eduardo Cozar et moi-même sommes à votre disposition ([www.calvia.com](http://www.calvia.com)).

Je vous remercie de votre attention.

### **Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

Merci à Maxi Lange d'avoir fortement raccourci son intervention tout en étant parfaitement explicite. Sans plus attendre, je cède la parole à Christine Bouyer et Christian Mantei d'Odit-France.

### **\* Odit-France**

#### **Christian Mantei, Directeur général Odit-France**

Christine et moi-même allons intervenir sur le tourisme, et plus particulièrement sur la pertinence des labels.

Odit-France est un outil interministériel qui est à la disposition des collectivités et dont la spécialité est l'ingénierie développement dans tous les espaces touristiques et pour toutes les filières du tourisme, plus particulièrement sur le littoral bien entendu.

Nous allons axer notre intervention sur trois points :

- 1) Le tourisme littoral : caractéristiques et enjeux
- 2) Les labels
- 3) L'expérience que nous avons réalisée dans le cadre du développement durable du tourisme

1) Concernant le tourisme littoral, voici quelques éléments de cadrage.

- 20 milliards d'euros de chiffre d'affaire ;
- 190 000 emplois directs ;
- l'espace touristique le plus fréquenté en France 7 millions de lits touristiques, soit 40% de l'offre touristique nationale ;
- 5 millions de lits en résidences secondaires. C'est la forme d'hébergement qui pèse le plus lourd sur le littoral français ;
- 1/3 des nuitées touristiques passées en France et donc la 1<sup>ère</sup> destination touristique des vacances. Je dois vous dire que nous avons une petite satisfaction. En effet, ce n'est

pas seulement en été que l'on vient sur le littoral français mais c'est aussi, et de plus en plus, au printemps.

Pour ce qui est de la gouvernance des territoires, il y a deux notions essentielles à retenir. Le tourisme est, par définition, lié à la consommation d'un territoire. C'est de l'économie territoriale. Et donc, le territoire et les acteurs du territoire constituent un acteur de la production du tourisme qui participe à la construction du projet et du produit touristique. Là, c'est plus simple qu'il n'y paraît : vous avez un ensemble d'acteurs, au centre, qui constitue le territoire, les entreprises touristiques, les autorités locales, les propriétaires, les associations locales, sans oublier les habitants. Tout cela faisant un territoire. Et puis, interviennent, à l'extérieur, un certain nombre d'acteurs privés et publics, à la fois du côté des clientèles - je pense aux investisseurs extérieurs, aux « tours operators » - et puis évidemment s'agissant des politiques de protection, il y a les pouvoirs publics.

Pour la suite, je passe la parole à Christine Bouyer qui est notre spécialiste du littoral.

### **Christine Bouyer, Odit-France**

Par rapport à la gouvernance mais aussi aux problématiques de tourisme durable, vous avez vu que les chiffres parlaient d'eux-mêmes. Ce sont des territoires extrêmement attractifs, très en conflit potentiel d'usage, d'où l'importance de travailler en terme de gouvernance. Avec une chance pour ces territoires que la clientèle aille vers des demandes de plus en plus d'environnement durable. Ces demandes vont bien dans le sens de nouvelles gouvernances puisque nous avons une évolution des attentes et des touristes vers plus d'exigences de qualité, des touristes qui connaissent mieux l'environnement et une diversification de la clientèle qui est intéressante pour nous puisque nous avons de plus en plus, à côté des clientèles balnéaires, des clientèles qui viennent découvrir le littoral, ou qui viennent y résider et qui cherchent à mieux le connaître.

Donc, au niveau de l'économie touristique, les enjeux, qui retrouvent bien ceux du développement durable, sont de passer d'un développement basé sur la croissance de l'offre à un développement plus qualitatif - l'intervention précédente nous a d'ailleurs montré des éléments de « quantitatif » - et qu'il est difficile de travailler, maintenant, en « qualitatif ». Bien évidemment, cela passe par la protection et la valorisation des espaces naturels mais également par une autre notion très proche de celle du développement durable et de la gouvernance du territoire qui est celle de créer des destinations touristiques plus intégrées à leur milieu de ressources naturelles mais aussi de ressources humaines.

### **Christian Mantei, Directeur général Odit-France**

2) Concernant les labels touristiques, le label est un signe de reconnaissance bien entendu. C'est un repère pour mieux informer en particulier les consommateurs et les clientèles mais aussi, dans certains cas, les collectivités du contenu de ce que l'on va pouvoir proposer. C'est donc un outil d'information qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec les normes en général.

Bien entendu, c'est un atout pour les utilisateurs, les entreprises, les territoires, avec trois angles de vue différents et complémentaires :

Pour les consommateurs, c'est la garantie d'un service de qualité.

Pour les professionnels, c'est la rentabilisation des investissements, la progression en management, l'augmentation du chiffre d'affaires.

Et pour les territoires et les responsables publics, c'est une valorisation des territoires, un outil de partenariat entre les acteurs publics et privés.

Mais attention ! Trop de labels tue le label.

Il est vrai que nous assistons à une profusion de création de labels. En hébergement en France, par exemple, nous avons déjà de très nombreux labels et, à la liste qui est présentée, il en manque un certain nombre. Il en est de même pour la restauration, les transports, les loisirs.

Et puis, s'agissant de l'environnement - vous connaissez certains de ces labels - ils sont également très nombreux. Il existe aussi une labellisation des territoires.

Vous imaginez donc le consommateur, le touriste et l'ensemble des acteurs publics et privés face à cette « forêt » de labels. C'est de plus en plus difficile de s'y retrouver, sachant que le plus important, c'est d'être à la hauteur de la promesse « produit ». J'emploie un langage quelque peu marketing mais c'est très important. On fait une promesse « produit », on fait une promesse « services » mais plus il y a de labels et moins la promesse est tenue. Nous cherchons donc à prendre en compte la dimension environnementale et le développement durable du tourisme. Mais ces labels ne sont-ils pas trop denses ? C'est la vraie question. Il y a un certain nombre de risques à la multiplication des labels.

Je cède à nouveau la parole à Christine Bouyer car il est important d'en parler.

### **Christine Bouyer, Odit-France**

Les messages que nous souhaitons faire passer sont les suivants :

D'un point de vue technique, trop de labels et trop de certifications rendent moins de visibilité, avec des risques de confusion entre des actions publiques et des actions d'acteurs privés.

La superposition de labels ne vaut pas « démarche globale » pour un territoire. Attention ! C'est aussi un autre message. Si vous voulez travailler en termes de territoires, il faut avoir une vision globale. La collection des labels ne donne pas une vision globale du territoire.

Enfin, attention également à ne pas être dans le risque de l'argument marketing mais bien dans la réelle création d'authenticité, car sinon vous risquez d'avoir une perte de crédibilité en montant le label.

Cela dit, il est également important de vous parler des avantages du label, qui sont la capacité d'objectiver un certain nombre de services et de produits. C'est aussi la capacité d'inscrire dans la durabilité, au sens de la durée du temps, et pas simplement la « sustainabilité » puisque cela joue à la fois sur les modes de production et les modes de consommation.

Pour les touristes, c'est un moyen de jugement objectif, examiné par un jury. Cela propose une confiance et une fiabilité.

Et enfin, pour les territoires, pour les stations, c'est l'occasion de coopérer et de travailler en réseau.

Ceci pour vous montrer qu'en ce qui nous concerne à Odit-France, nous avons essayé de ne pas rajouter des labels aux labels, mais plutôt de travailler en appui-conseil aux territoires et d'être dans des démarches de construction d'outils que chacun peut s'approprier et non pas d'imaginer le énième label.

3) En d'autres termes, Odit-France mène depuis 2002/2006, deux expériences complémentaires sur les réseaux de tourisme durable :

- la première consiste à créer ensemble, avec des territoires volontaires, des grilles d'analyses pour répondre aux attentes et aux besoins des acteurs et des territoires ;

- la seconde, et je crois qu'elle pourra tous vous intéresser, consiste à donner des grilles de lecture aux porteurs de projets, aux élus et aux promoteurs.
- Là, on est bien dans le durable : c'est créer la même grille de critères pour un même projet pour essayer de développer des notions de gouvernance de territoires et de tourisme durable.

Nous avons de la chance puisque sur les 13 sites concernés, 4 sont sur le littoral, dont le SMACOPI qui nous accueille aujourd'hui et qui a bien voulu travailler avec nous.

Deux publications d'Odit-France résument ces informations en termes de méthodes et de grilles d'analyses :

- Ingénierie touristique, Guide de savoir-faire, Le tourisme durable par l'expérience. Le terrain commande, Odit-France ;
- Ingénierie touristique, Mini-guide, L'évaluation de la durabilité des pratiques touristiques, Odit-France.

*(Ces ouvrages sont en vente en version électronique sur le site d'ODIT-France : [www.odit-france.fr](http://www.odit-france.fr) et en version papier sur le site de la Documentation française [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr) aux prix de 40 € et 20 € TTC (80 p. et 72 p.)*

Enfin, les enseignements de ces expérimentations, que l'on souhaitait partager avec vous et qui sont quelque part ce que l'on peut dire sur les labels, c'est :

- travailler sur le « local » avec des critères qui sont ceux du territoire et pas simplement des critères imposés ;
- c'est associer l'ensemble des acteurs représentés dans leur diversité ;
- c'est avoir un état des lieux complet et partagé, une démarche participative ;
- et, chose très importante, c'est mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- que ce soit du label ou du tourisme durable.

Je vous remercie de votre attention.

**Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

La parole est à Emmanuel Lopez, Directeur du Conservatoire du littoral.

\* Conservatoire du littoral :

**Emmanuel Lopez, Directeur du Conservatoire du littoral**

Le Conservatoire du littoral est un établissement public de l'Etat, qui a acquis, au cours de ces trente dernières années, un peu plus de 100 000 hectares ; ce qui représente un peu plus de 10% des rivages de France, y compris les départements et territoires d'Outre-mer.

Le Conservatoire est partenaire dans des conventions de gestion, dans des conventions de partenariat de la majorité des communes littorales de France, de la quasi-totalité des départements et de la totalité des régions du littoral.

Pour revenir au thème de nos travaux, nous avons essayé de mesurer, de la manière la plus rigoureuse possible, le nombre de visites que reçoivent les terrains du Conservatoire. Nous avons donc pu établir qu'au cours de l'été 2003, les terrains du Conservatoire avaient reçu un peu plus de 30 millions de visites. C'est dire que ces terrains s'inscrivent dans la réalité et dans l'activité touristique du littoral.

En quelques minutes, je vais essayer de prolonger l'intervention de notre Président de table ronde et dire, en quelques mots, comment le Conservatoire a évolué depuis sa création - organisme avant tout d'acquisition de terrains - pour progressivement prendre en compte et inscrire dans son activité et dans ses objectifs les deux thèmes qui nous réunissent pour cette table ronde, à savoir le tourisme durable et la gouvernance, c'est-à-dire le partenariat.

A l'origine, le Conservatoire n'a pas été conçu comme un organisme de gestion - ces deux thèmes nous renvoyant à la gestion. Tout à l'heure, j'évoquais les multiples conventions de partenariat et de gestion qui nous relient aux collectivités territoriales ou à des associations, ou à des établissements publics ; ces conventions organisent un travail commun dans des comités de gestion et donc définissent un mode de gouvernance. Mais à l'origine, le Conservatoire était un organisme d'acquisition, sur une idée très simple, qui est d'ailleurs inspirée de nos amis anglais du « National Trust ».

Quelques idées très simples : une formidable pression sur le littoral, qui était déjà très forte il y a 30 ans, sur un espace restreint que l'on ne peut pas étendre.

Donc : une demande de plus en plus grande, une offre restreinte. Par conséquent, les activités qui offrent les prix d'achat des terrains les plus élevés chassent les autres, chassent donc l'agriculture et chassent, a fortiori, l'espace naturel. Il y a donc une disparition progressive de l'espace naturel.

L'idée très simple, c'est d'acheter des espaces naturels sur le littoral, mais de les acheter au nom de l'intérêt général, au nom de la puissance publique pour le Conservatoire du littoral, au nom d'une grande association d'intérêt général pour le « National Trust » en Angleterre, et de leur donner un statut de « super protection ». Les terrains, une fois acquis, ne peuvent plus être revendus. Ils deviennent inaliénables.

Et donc, cette idée très simple qui est au cœur du Conservatoire n'était pas directement reliée à l'origine aux problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui, c'est-à-dire de l'aménagement, de l'accueil et de la restauration des espaces naturels.

Et d'ailleurs, la loi de 1975 qui a créé le Conservatoire était très laconique. Elle disait :

*« Le Conservatoire est un établissement public foncier de l'Etat chargé de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels (le terme « site » est intéressant ; « sauvegarde de l'espace littoral » fait penser à ce que l'on appelle aujourd'hui la biodiversité, la faune, la flore ; « respect des sites naturels » fait penser aux paysages, à l'aspect culturel et esthétique) et de l'équilibre écologique ».* C'était d'ailleurs la première fois que l'on parlait d'écologie dans une loi française.

Mais en ce qui concerne le devenir de ces terrains une fois acquis, la loi était également très laconique. Elle disait : *« La gestion est confiée par le Conservatoire du littoral aux gestionnaires, aux collectivités territoriales, à des associations ou à des établissements publics ».* Point final.

Au fond, la pratique, d'une certaine manière et pour une large part, a précédé le droit, et la loi est venue consacrer cette pratique. Au fond, ce sont les faits qui ont conduit le Conservatoire à développer une gouvernance particulière de ces espaces, une philosophie d'aménagement et d'accueil sur ces espaces.

Comment ? Je suis de ceux qui disent que « la nécessité a créé la vertu ». Le Conservatoire a été créé sans aucun pouvoir de contrainte, sans aucun pouvoir réglementaire. Son seul rôle était d'acheter des terrains et de devenir propriétaire de terrains. Mais, pour reprendre l'expression de Pierre Valarié qui disait que dans toute affaire de gestion patrimoniale il fallait un « leadership », la propriété crée un « leadership ». En effet, l'expérience montre que lorsque l'on est propriétaire d'un terrain, on est en mesure de tirer les choses vers le haut et de

mettre autour de la table un certain nombre d'acteurs, que ce soient les élus au premier chef mais aussi les usagers, les associations, les fondations, les mécènes. Il y a d'ailleurs ici, dans la salle, quelques représentants qui sont des mécènes du Conservatoire.

Au fond, cette pratique partenariale nous était indispensable, parce que sinon nous ne faisons rien des terrains une fois acquis. Elle était également autorisée par un point important dans la loi qui, déjà pour les acquisitions, faisait entrer, dans le fonctionnement du Conservatoire, les élus, les collectivités territoriales au sein des Conseils de rivages et les élus des Conseils municipaux qui, au terme de la loi, devaient donner un avis sur toutes les opérations du Conservatoire. Nous avons donc, dès l'entrée, l'habitude ; ce qui, pour un établissement public de l'Etat, il y a trente ans, était et reste - moins maintenant - extrêmement original. D'ailleurs, je rends souvent hommage à la DATAR qui, il y a trente ans, avait anticipé sur ces évolutions, sur la décentralisation.

Pour terminer, je dirais que le Conservatoire - pas immédiatement car au début on se concentrait sur cette tâche d'acquisition - a développé, en une vingtaine d'années, un rôle de médiateur, simplement en inventant ou en réinventant des modes d'utilisation de ses terrains, en concevant l'élaboration de plans de gestion pour se donner des objectifs sur ses terrains, car nous étions bien convaincus que nous ne pouvions pas nous permettre de ne rien faire. En effet, ces terrains ne sont pas des terrains de haute montagne, ce sont des terrains qui ont des millions de visiteurs. Nous n'avions donc pas le choix ; il fallait organiser l'accueil du public sans dénaturer les espaces naturels, et le faire avec tous les acteurs présents qui agissent sur ces terrains.

Au fond, ce rôle, d'acquéreurs à médiateurs, ... Cette évolution a été consacrée récemment par la loi de 2002 qui a autorisé le Conservatoire à intervenir sur le domaine public maritime.

Il y a là deux évolutions intéressantes :

L'ouverture sur la mer. On l'évoquait tout à l'heure. La France est très continentale et regardait un peu le littoral comme la fin de la terre - le Finistère breton. Nous allons essayer, et nous avons déjà commencé à regarder le littoral comme une bande de terre et de mer de chaque côté du rivage, et non pas comme l'ultime bande terrestre. Et là, le Conservatoire est reconnu non pas comme acquéreur, puisque sur le domaine public maritime, il appartient, par définition, à l'Etat - le Conservatoire n'achète pas, alors même que c'était son premier métier - mais il est reconnu et on lui demande - et c'est ce que nous allons nous efforcer de faire dans les années qui viennent - de jouer un rôle de médiateur, de représentant de l'Etat pour mettre autour d'une table, sur des objectifs de gestion patrimoniale, tous ceux qui travaillent, fréquentent ou agissent sur le domaine public maritime.

Je vous remercie.

**Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

Je crois que c'est effectivement un bon exemple de ce sur quoi j'appelais à réfléchir, à savoir les formes de médiation entre les différents usagers.

Je cède la parole à Pierre-Henri Gaudriot de SOMIVAL.

## ► Le rôle des opérateurs (collectivités territoriales, acteurs économiques,...)

### **Pierre-Henri Gaudriot, Président du Directoire de SOMIVAL**

Vous m'avez qualifié d' « hybride » dans le débat d'aujourd'hui. Effectivement, SOMIVAL est une société de conseils. Je reviendrai rapidement tout à l'heure sur son rôle. Je me permettrai également, mais très rapidement, de reprendre quelques définitions.

En effet, vous m'avez confié cette mission de dire quelques mots sur le développement durable et le tourisme, mais il me semble qu'il faut revenir à quelques éléments.

Tout le monde le sait mais il faut quand même rappeler que cette notion de développement durable est une notion qui est née progressivement depuis une quarantaine d'années et qu'elle s'est beaucoup formalisée depuis la Conférence des Nations Unies à Rio en 1992. Cette question centrale du développement durable est un concept à la fois simple et complexe, qu'il faut bien rappeler. C'est cette capacité dans le développement que nous devons avoir pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité future.

Ce contenu, qui est processus de développement, qui est quand même bien inscrit dans cette notion de développement durable, doit améliorer et faire progresser un certain nombre de choses. Il y a trois composantes qui me semblent absolument indispensables, et que tout opérateur, que tout acteur privé ou public de conseil ou de décideur, doit avoir en tête ; c'est le carrefour :

- du développement économique ;
- d'un point de vue social ;
- de l'environnement.

Enfin, quand on parle de développement durable, on a une marge de manœuvre qui est extrêmement réduite, car on ne peut pas faire de développement durable sans développement, sans une vision très économique des choses. En effet, on est obligé de prendre également en compte des données sociales extrêmement fortes et on est aussi obligé de prendre en compte des composantes environnementales. Dans l'esprit de beaucoup, il me semble que le développement durable est entendu par son aspect environnemental au détriment des aspects sociaux ou économiques. Les acteurs de projets, qu'ils soient en amont des concepteurs ou des décideurs, ont toujours cette énorme difficulté. Quand on est sur un territoire aussi réduit que le littoral, c'est difficile à mettre en œuvre.

Les contenus qu'il faut retenir, sont :

- satisfaire des besoins,
- élever un niveau de bien-être,
- l'efficacité sans le gaspillage,
- le développement sans l'exclusion,
- le développement sans nuire à la santé de l'homme et de l'environnement.

Quand on parle de développement durable, de quoi parle-t-on aussi ? On parle aussi d'interdépendance des questions soulevées, de transversalité dans les réponses. Ce sont des généralités qui ont été largement évoquées avant moi ce matin, mais que je voudrais rappeler avant de passer réellement au tourisme et à l'aspect de gouvernance.

Pour nous, dans une société de conseil, la gouvernance, c'est aussi cette coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institution que nous avons en permanence devant nous. Au bout du compte, on va recommander, on va faire un travail dans le cadre d'un cahier des charges. Mais ce travail devra être fait en pensant aux gens qui vont décider et qui sont, à chaque fois et surtout dans cette notion de développement durable, des acteurs nouveaux et

adaptés à chacun des projets. Je crois que l'une des grandes idées de la gouvernance telle qu'on l'emploie aujourd'hui, même si ce terme est assez galvaudé, ce sont bien des acteurs qui sont associés à un processus de décision à un moment particulier du projet dans le contexte de ce projet ou de cette problématique particulière d'aménagement du territoire.

Donc, les points de rencontre entre le développement durable et la gouvernance, ce sont des nouvelles coordinations pour plus d'efficacité et une approche de gestionnaire. C'est aussi une émergence, une disparition de niveaux de l'organisation sociale et politique dans les processus de décision. C'est aussi une grande nouveauté que de voir aujourd'hui des décideurs politiques, élus, pour un territoire, qui ont, dans certaines situations, pas seuls la capacité de prendre réellement la décision finale puisqu'ils ont absolument besoin - c'est l'organisation qui le veut comme cela - d'avoir un consensus de tout un tas d'autres acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes pouvoirs à d'autres moments.

Dans le tourisme, en particulier, nous avons une problématique très spécifique par rapport à d'autres secteurs économiques :

- la notion de rêve (vendre des promesses),
- des contingences économiques et réglementaires très fortes,
- un milieu où les relations humaines sont importantes.

Et puis du concret :

- des sites, des équipements, des services, de l'accueil,
- des contextes techniques souvent extrêmement compliqués pour respecter justement des problèmes purement environnementaux,
- des problèmes d'usage de territoire qui sont relativement difficiles à mettre en œuvre.

Pour ce qui est de la transposition de ce développement durable au tourisme, les dimensions qui me semblent indissociables, c'est bien sûr ce que nous avons dit tout à l'heure, à savoir : l'économie, l'optimisation, la création et la redistribution des richesses. C'est l'environnement. C'est une gestion d'un patrimoine et de ressources qui ne sont pas renouvelables. C'est aussi une vision sociale, à savoir la réduction des inégalités et l'amélioration du bien-être.

On peut faire beaucoup de choses dans le tourisme. Si on fait un tourisme trop élitiste, on ne remplira pas cette dimension sociale dans de bonnes conditions. Certains pays ont pris l'option d'un tourisme durable extrêmement élitiste. On est loin du littoral mais quand on regarde la politique du Bhoutan par exemple dans le domaine du tourisme, ce n'est pas une vision tout à fait dans les termes de la définition du développement durable que nous pouvons imaginer en ce qui nous concerne, et l'éthique démocratique, participative, transparence qui reviennent à la gouvernance.

Les applications des principes du développement durable à cette démarche pour des projets touristiques sont :

- des progrès,
- une amélioration,
- une nouvelle compétence,
- des perspectives,
- toujours cette approche économique,
- et du partage.

L'éthique prend toujours une dimension importante dans l'ensemble de ces projets, et l'environnement a toujours une dimension et une place particulièrement importantes.

Les critères qui permettent de valider la dimension durable d'un projet touristique – et c'est ce que nous venons de voir – sont l'environnement, l'économie, le social et l'éthique, avec un certain nombre de mots-clés, de points qui me semblent importants.

Je voudrais terminer en vous disant que SOMIVAL est un exemple de société d'ingénierie qui intervient, entre autres, dans le domaine touristique, qui a une histoire particulière et qui peut peut-être aussi éclairer le débat d'une certaine manière.

A l'origine, c'est une société d'économie mixte qui a été voulue par des collectivités territoriales pour faire du développement à un moment où le sujet du développement durable n'était pas à la mode.

SOMIVAL a été créée en 1962 dans le Massif Central. C'est une société qui a évolué, qui compte aujourd'hui une cinquantaine de consultants qui sont des ingénieurs, des architectes, des économistes et des consultants en marketing, qui accompagnent des collectivités territoriales dans des projets, dans des études, dans différents domaines.

Notre sujet, c'est l'aménagement du territoire. Les problèmes principaux que nous rencontrons, ce sont des problèmes de tourisme, de loisirs mais qui se confrontent toujours aux problèmes d'équipement public et de cadre de vie, aux problèmes de développement et aux problèmes d'environnement comme l'eau en général.

Nous sommes à la fois des gens spécialisés dans les études et le conseil, mais également des assistants maîtres d'ouvrage. C'est-à-dire que la vision n'est pas uniquement théorique, elle est aussi appliquée à la réalisation concrète.

Je vous remercie de votre attention. Bien sûr, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

## **Débat**

### **Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

Je vous propose maintenant d'entamer le débat. Je vous invite donc à poser dès maintenant les questions que ces différentes présentations ont suscitées.

### **Odile Jacquemin, architecte urbaniste**

Je travaille sur l'histoire du paysage dans le cadre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières du littoral des Maures.

Plus qu'une question, je voudrais revenir sur la médiation.

Je vous rejoins sur votre proposition quant à la nécessité de la médiation et j'essayais désespérément, lors de la première table ronde, d'évoquer la nécessité du langage du territoire. Pour ma part, j'avais été très frappée, dans les constructions de réseaux, de voir l'importance qui a été donnée aux questions de langage, aux besoins de traduction dans les langues locales pour que les acteurs locaux s'approprient les démarches. Il me semble qu'il y a là une dimension et un potentiel extraordinaire d'une langue commune et donc d'un outil formidable de médiation qui permet d'impliquer les acteurs locaux dans les réseaux. C'est celui du partage des sites, d'utiliser le paysage et le territoire comme outil de médiation.

Mon intervention a pour but d'insister sur cette ouverture-là qui me semble être au cœur des actions de gouvernance et en même temps d'ouverture vers des réseaux.

### **Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

Pour revenir sur cette histoire de langage, il faut effectivement que tous ici, nous apportions des éclaircissements sur ce que nous disons. Une des facilités totalement illusoire, c'est de créer des mots « valises » dans lesquels tout le monde se reconnaît et qu'en fin de compte,

chacun amène ce qui lui est propre. Je pense que la notion de gouvernance peut conduire à cela. J'ai l'impression, par moment, que celle qui concerne les territoires peut y conduire aussi. De mon point de vue, il y a une différence : un territoire est un espace sous autorité. Et ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment une autorité substantive un territoire.

L'étymologie du mot territoire, c'est « *Jus terrendi* », c'est-à-dire le droit d'exercer la terreur sur un espace. Et donc, la question du pouvoir me semble être au cœur de la question de la gestion de l'espace. Il y a aujourd'hui des mots un peu « valises » qui tournent...

Par exemple, « stock holders ». Il n'y aurait plus de personnes qui auraient le pouvoir et d'autres qui ne l'auraient pas, il n'y aurait que des « stock holders » qui, en fonction de leurs intérêts momentanés ou autres, par on ne sait quelle vertu d'ailleurs, se coaliseraient pour un projet collectif. Mais nous savons tous, et nous avons tous l'expérience sur le terrain, qu'un projet collectif est le produit de rapports de force, de rapports d'intérêt, de compromis mais également de conflits. Et quand on parle de gouvernance, c'est bien de cela dont on parle. La gouvernance, c'est, somme toute, le gouvernement moins l'illusion que l'Etat peut tout réguler.

**John Richardson, Commission européenne, chef de la Task Force Politique Maritime, Direction générale de la pêche et de la politique maritime européenne**

Ma question s'adresse à tous les représentants des « régions ».

Quand vous pensez aux autres régions que vous connaissez, avez-vous l'impression d'utiliser les mêmes outils, les mêmes principes, les mêmes visions dans chacune des régions, ou vous trouvez-vous toujours dans la phase d'expérimentation avant d'arriver à une synthèse en commun ? Êtes-vous partis d'un même mouvement ou de mouvements différents ?

**Margarida Nunes, Collectivité régionale, Portugal**

Dans la région d'Aveiro, nous avons simplement regardé ce qui se passait à Aveiro. Mais je crois peut-être que l'on parle là des jalons de qualité. Ce sont des jalons qui s'appliquent à d'autres régions. Ils ont été éprouvés, testés par cinq ou six partenaires. Les jalons se préoccupent de questions très générales, en termes de durabilité ou de pérennisation, et je pense qu'ils peuvent s'appliquer à d'autres régions.

Evidemment, nous avons mis à l'épreuve, nous avons simplement utilisé les indicateurs sur la région d'Aveiro. Mais je sais que les mêmes indicateurs ont été utilisés par des partenaires en Europe du nord par exemple, et ils ont une réalité bien différente à gérer. Mais je crois que les jalons, par exemple les jalons de qualité, peuvent s'appliquer à des situations différentes. Par exemple : comment protéger la nature ? Quelles sont les sources d'information ? Comment informer les touristes ? Quelles sont les stratégies à l'œuvre pour utiliser l'eau de manière rationnelle ? Comment augmenter l'efficacité énergétique, la capacité d'accueil maximale d'hébergement ?... Ce sont des questions d'ordre général.

Mais bien sûr, d'autres indicateurs pourraient s'ajouter à ceux qui existent. Au Portugal, par exemple, se pose la question de l'eau de manière cruciale parce que nous sommes un pays méditerranéen et que nous avons beaucoup de problèmes en termes de ressources en eau. Se pose également la question de l'utilisation de l'énergie. Par exemple, le Portugal dépend fortement de l'extérieur en termes d'énergie. Il dépend fortement de ses importations de pétrole. Donc, chaque destination côtière, chaque zone du littoral peut rajouter des indicateurs plus spécifiques à un ensemble plus général de choses qui prennent plus en compte leurs préoccupations propres.

Je crois que lorsque nous nous sommes servis des jalons, nous étions tout à fait conscients de l'existence de nos diversités. Il y avait des personnes du Nord de l'Europe, d'autres du sud, et je crois que nous avons toujours gardé cela à l'esprit. En ce qui nous concerne, nous sommes un pays méditerranéen et nous avons toujours dit aux pays d'Europe du nord de faire attention

car nous avons ces problèmes spécifiques pour lesquels il faut définir des indicateurs spécifiques.

**Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

Y a-t-il une autre question ?

**Job Dronkers, National Institute for Coastal and Marine Management (RIZK), coordinateur du réseau Encora**

Ma question s'adresse à Monsieur Lopez.

Vous avez dit que le Conservatoire du littoral avait évolué d'un rôle d'acquéreur à un rôle de médiateur, tout en restant acquéreur bien sûr ! En fin de compte, on vous demande de prendre des décisions. Donc, il y a aussi un rôle d'arbitre qui doit être joué quelque part. Qui joue ce rôle d'arbitre ? Le Conservatoire du littoral joue-t-il là aussi un rôle ou y a-t-il autre chose ?

**Emmanuel Lopez, Directeur du Conservatoire du littoral**

Au fond, il y a eu une évolution du Conservatoire parallèle à l'évolution de la société française et de l'Europe sur ces aspects, sur ces problèmes de littoral naturel et d'ouverture au public du littoral naturel. Au tout début du Conservatoire, il y a une trentaine d'années, il y avait eu un Conseil d'Administration avec le Président de la République de l'époque. Et un administrateur – pour ma part, j'étais jeune chargé de mission - lui avait dit : « vous achetez ces terrains, c'est très bien mais qu'en faites-vous ? ». Ce à quoi il avait répondu : « Rien. Naturellement rien ». Tout le monde avait trouvé cela très bien car cela correspondait à une demande de l'époque, c'est-à-dire « pas de l'espace vert » mais « de l'espace de nature ». Mais en même temps, c'était un peu naïf car c'était oublier que ces terrains, on ne peut pas ne rien en faire car il y a des millions de visiteurs et qu'il faut organiser cet accueil, en tirant les choses vers le haut, vers une gestion qui préserve la nature et qui préserve l'avenir.

Quant à votre question qui est de savoir qui est l'arbitre ? – et c'est là l'intelligence de l'idée du « National Trust » qui a été reprise par le Conservatoire - L'arbitre, c'est le propriétaire. Il appartient donc au Conservatoire du littoral, en se montrant suffisamment persuasif - mais s'il n'y arrive pas tant pis – d'être responsable, en tant que propriétaire des terrains qu'il a achetés pour les protéger, de faire prévaloir l'intérêt général et le long terme. C'est très clair.

J'ai envie d'ajouter que pour ce qui concerne le développement durable, la gouvernance, il y a des discours de bons sentiments aussi. Nous savons bien que sur le littoral, les pressions sont extrêmement fortes et qu'il ne suffit pas de dire des choses justes pour qu'elles se fassent. Il faut donc un pouvoir de régulation, que ce soit l'acquisition ou la réglementation très forte, pour imposer l'intérêt général et la prise en compte du long terme. Là, c'est la propriété.

Dans le deuxième cas, à la suite de cette évolution du Conservatoire qui, de propriétaire est aussi devenu propriétaire et médiateur, on lui demande maintenant d'intervenir sur le domaine public maritime. Là, il n'est plus propriétaire ; il représente l'Etat propriétaire. Dans ce cas-là, l'arbitre, c'est la réglementation, mais c'est aussi le fait de pouvoir parler au nom du propriétaire.

Cette gouvernance est un équilibre délicat. C'est-à-dire qu'à la fois, il faut se montrer capable d'incarner des valeurs de long terme tout en restant attentif à ceux qui s'expriment localement. Mais il y a deux écueils. Le premier écueil, c'est de dire : « je fais ce que vous me demandez », en sachant que le résultat n'est pas toujours bon. Et l'autre écueil, c'est la vision technocratique qui est de dire : « je suis Etat, je sais ce qui est bon ». Là, ce sont deux erreurs. C'est un équilibre délicat d'essayer de représenter, de jouer un rôle d'arbitre pour le long terme tout en étant à l'écoute d'expressions locales qui peuvent se conjuguer.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Je me permets de compléter le ressenti d'Emmanuel Lopez sur ce sujet-là.

Un point qui me paraît fondamental dans l'évolution de la mission et de la gouvernance du Conservatoire qui est passé d'acquéreur à médiateur et gestionnaire, c'est que le Conservatoire a senti le besoin, en même temps que son rôle évoluait, de compléter le dispositif. C'est-à-dire qu'il n'est pas resté l'outil central qui de loin achetait et aurait gouverné, il a ressenti le besoin de susciter la création de Rivages de France. Rivages de France a été créé en 1990 pour mettre de la transversalité entre tous les gestionnaires du littoral. C'est un point fondamental. Les 500 gardes du littoral ont une espèce d'outil professionnel par Rivages de France. Tous les acteurs de la gestion se retrouvent dans Rivages de France. Ceci est le premier outil.

Le deuxième, dont le rôle s'est considérablement développé, ce sont, à l'échelle régionale, les conseils de Rivages dont on voit bien aujourd'hui qu'ils jouent ce rôle d'appropriation par les acteurs locaux. Les débats, avant le Conseil d'administration du Conservatoire, se tiennent au conseil de Rivages. Nous avons même ressenti le besoin de les développer pour les rapprocher encore plus du terrain. Par exemple, le Conseil de Rivages du nord de la France a été divisé en deux pour que ce soit encore plus concret, plus précis et plus présent. Et donc, nous voyons bien qu'il y a une évolution dans les missions mais qu'il y a également une évolution dans la gouvernance au plus près, dont le type de gouvernance que le Conservatoire a souhaité mettre en place qui me paraît très riche comme complément de réflexion.

**Pierre Valarié, Professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier**

Je vous propose que nous en restions là pour aller déjeuner.

## **Intervention de Claude Gewerc, Président du Conseil Régional de Picardie**

Monsieur le Préfet,  
Madame la Directrice du Délégué Interministériel à l'Aménagement du Territoire,  
Monsieur le Directeur du Cabinet de Monsieur le ministre à l'Aménagement du Territoire,  
Monsieur le Président de Rivages de France,  
Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,  
Je voudrais tout d'abord commencer par vous souhaiter la bienvenue en Picardie.

Vous imaginez sans doute que le choix de ce lieu pour l'organisation du Forum National des Rivages n'est pas un hasard.

Ce rendez-vous atteste de la notoriété acquise par la côte picarde dont la baie de Somme, reconnue comme l'une des plus belles baies du monde, est le symbole.

Nos 60 km de littoral recèlent une extraordinaire diversité, un concentré de milieux côtiers et des problèmes qui peuvent s'y trouver :

- les falaises et leur érosion,
- les cordons de galets dont l'engraissement diminue,
- les massifs dunaires et leur protection,
- les milieux estuariens et leur ensablement,

Fleuves courants et marées façonnent en permanence le trait de côte de même que les ouvrages d'art, conséquences de l'activité économique et de l'urbanisation...

L'interaction de l'homme et de la nature est, peut-être ici plus qu'ailleurs, source de problèmes comme de solutions.

L'approche est forcément globale, et la première question est de définir le niveau pertinent pour l'aborder.

Pour nous, le bon niveau est interrégional, voire international. Interrégional assurément avec la Haute-Normandie, et je voudrais, à cette occasion, vous dire que le Président Le Vern, qui n'a pu être présent aujourd'hui, m'a demandé de vous dire l'importance qu'il attache à vos travaux.

Vous le savez, il préside le Groupement d'Intérêt Public constitué entre la Picardie et la Haute-Normandie pour élaborer une stratégie commune de gestion du trait de côte.

La Picardie est par ailleurs particulièrement attentive à ce que cette question soit prise en compte dans l'ensemble plus vaste que représente l'Arc Manche.

Ce recul me semble nécessaire pour mettre en place des réponses durables dans tous les sens du terme aux difficultés que nous devons affronter aujourd'hui comme à celles qui pourraient survenir.

De ce point de vue, je pense que les esprits ont beaucoup évolué et que la notion de gestion du littoral est maintenant largement admise.

Il n'y a pas si longtemps, on ne parlait que de défense contre la mer. Celle-ci n'est qu'un moyen technique ; elle ne peut résumer une politique nécessairement plus complexe, prenant en compte l'évolution des éléments naturels comme humains.

Cette reconstruction permanente du rapport entre l'homme et la nature, dont le trait de côte est l'expression, appelle une démarche de développement intégré du littoral. Ce qui suppose - cela peut paraître évident mais, malheureusement, n'a pas toujours été le cas - que l'on mesure les effets en chaîne des interventions sur la côte.

C'est pour nous, vous l'aurez compris, l'enjeu du GIP, il est tout aussi important d'aborder franchement la question des différents usages des territoires littoraux, avec les conflits que cela peut représenter.

L'ensemble de ces questions relève éminemment des responsabilités d'aménagement et de développement du territoire des collectivités.

C'est une question politique, et c'est donc aux élus qu'il appartient d'en décider dans une étroite concertation avec les populations concernées.

En vérité, nous avons besoin d'une nouvelle forme de gouvernance permettant de respecter à la fois les compétences qui nous ont été données par la décentralisation comme les responsabilités des différents acteurs concernés.

Nous avons d'autant plus besoin de clarté que les problèmes que nous avons à résoudre sont complexes.

Cela suppose que soient bien identifiées et dissociées les fonctions suivantes :

- les fonctions d'observation et d'études : nous avons besoin de renforcer et de porter à connaissance les travaux relatifs au littoral et à son évolution, sans oublier son rapport avec l'arrière-pays ;
- les choix d'organisation et les prises de décisions : c'est clairement de la responsabilité des élus ;
- la mise en oeuvre et la gestion publique ou privée

Si j'insiste sur ces questions, c'est que l'intérêt bien légitime suscité par les questions littorales a entraîné une multiplication de structures, des formes d'organisation spécifiques qui ne facilitent pas le débat démocratique.

Le littoral ne peut être doté d'un statut d'extraterritorialité échappant aux règles applicables sur l'ensemble de nos territoires.

C'est en tous cas la volonté du Conseil Régional et je crois qu'elle est partagée.

Cette exigence démocratique qui est, dois-je le rappeler, une dimension essentielle du développement durable, devrait être ici respectée plus qu'ailleurs si nous voulons construire ce développement intégré de la côte et de son arrière-pays dont tout le monde, je pense, reconnaît la pleine et entière nécessité.

C'est pour cette raison que je me réjouis de la mobilisation de l'ensemble des élus de la Picardie maritime pour s'engager dans une démarche de Pays, tout en élaborant un Parc Naturel Régional.

Cela traduit la volonté partagée de la Région, du Département et des communes de

promouvoir un projet de développement s'appuyant sur la valorisation du patrimoine naturel.

La Région, le Département et l'État ont été présents, ensemble, au moment déterminant pour l'avenir de la côte picarde. Ils ont su ensemble faire émerger un projet original d'aménagement il y a maintenant plus de 20 ans, et se donner les moyens de sa mise en oeuvre, il s'agit du Parc du Marquenterre.

Je pense pouvoir dire au nom de nous tous que nous avons la volonté de porter plus loin cette ambition pour qu'elle concerne toute la côte et son arrière-pays.

En conclusion, je voudrais ici défendre une idée simple, celle que les questions du littoral puissent être traitées dans le droit commun, dans les formes que se sont données les collectivités locales pour organiser leur développement et leur coopération dans le cadre interrégional et européen, avec des outils de concertation et des lieux de démocratie que nous savons faire vivre sur nos territoires.

Je vous remercie.

## **Concertation, médiation, gouvernance : quels enjeux pour l'aménagement des territoires ?**

### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Je vais maintenant donner la parole à Sylvie Esparre qui intervient au nom de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) dont elle est directrice.

Elle va vous présenter le rapport d'étapes sur les appels à projet portant sur la gestion intégrée des zones côtières.

### **Sylvie Esparre, Directrice à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires**

Messieurs les Présidents,

Monsieur le Président du Conseil régional

Monsieur le Président de l'ANEL,

Monsieur Jérôme Bignon, Président de Rivages de France et Président de la Commission permanente du Conseil National du littoral,

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur de Cabinet, cher Jean-Michel,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais m'associer au Président du Conseil régional pour remercier Jérôme Bignon qui a eu la gentillesse de nous mettre, au fond de cette salle, la photo de la baie de Somme. En ce qui nous concerne, nous avons donc les yeux portés vers la mer et qu'en ce qui vous concerne, vous avez les yeux portés sur un écran sur lequel nos noms apparaissent ! Je trouve qu'il est particulièrement agréable de se retrouver face à cette vue ; ce qui devrait, effectivement, nous amener à évoquer à la fois des sujets « grands » mais aussi ceux qui nous préoccupent et font la fierté des Picards, en ce qui concerne la baie de Somme.

Le sujet de cette table ronde, est celui de la concertation, de la médiation et de la gouvernance avec une interrogation : « quels enjeux pour l'aménagement des territoires ? »

#### 1) Concertation / médiation / gouvernance

La Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires n'a, en aucune façon, la légitimité et la propriété de la définition de la « bonne gouvernance » et du « bon aménagement ». Cette recherche émane forcément de multiples voix : les élus, les associations, les entreprises, les administrations.

L'aménagement du territoire, aujourd'hui, consiste d'abord à organiser des dialogues, à réguler des acteurs dans des assemblées réelles ou virtuelles. Ce n'est pas, évidemment, imposer à chacun un mode de gouvernement.

L'aménagement, pour nous, c'est peut-être l'art d'intégrer au débat des acteurs nouveaux : les habitants et les usagers d'un lieu, et d'intégrer dans le débat des objets nouveaux comme, par

exemple, les Lignes à Grande Vitesse, le patrimoine architectural qui constituent des objets d'aménagement du territoire... et la liste est infinie.

Pour catalyser les initiatives locales et pour diffuser quelques grands principes des politiques publiques dont elle coordonne la mise en œuvre, la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires a lancé dans la période récente, à la demande du gouvernement, des « appels à projets » ou « appels à coopération » : il y a eu les appels à projets sur les pôles de compétitivité, les appels à projets sur la coopération métropolitaine, les appels à projets sur la gestion intégrée des zones côtières, et enfin les appels à projets sur les pôles d'excellence rurale.

L'un des points communs de ces mécanismes, que le gouvernement a privilégié, c'est précisément de susciter la concertation et l'intégration. Dans notre monde moderne où la décision publique est de plus en plus complexe et contestée, il est indispensable de rechercher une meilleure association et une plus grande participation des acteurs.

Sur le littoral – et vous en avez débattu ce matin - c'est particulièrement vrai. Certains acteurs du monde maritime comme les pêcheurs, les aquaculteurs, les plaisanciers sont trop souvent ignorés ou méconnus dans leurs spécificités. Or, les chances de succès de ce type d'approche sont d'autant plus grandes que la concertation est conduite dans le respect de l'identité et des attributions de chacun des acteurs concernés.

Un autre enseignement des ces appels à projets réside dans la nécessité d'actions de sensibilisation et de formation, tant en direction des décideurs locaux – au premier rang desquels les élus – que d'un public élargi qui souhaite savoir ce qui se passe « à côté », la manière dont ont été engagés les processus et actions qui ont été menés.

Pour simplifier, l'enjeu, c'est à la fois de concilier, voire de réconcilier, concertation et décision, démocratie participative et démocratie représentative, pour répondre à une question fréquemment soulevée par Jérôme Bignon qui, à travers son association et localement le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI), est confronté quotidiennement à cette problématique.

Comment faire en sorte que la libre expression des citoyens et des groupes d'intérêts ne paralyse pas la défense de l'intérêt général ?

Comment passer sans heurt de la phase d'écoute à celle du choix partagé entre tous ?

Autant de questions qui sont au cœur de la nouvelle gouvernance des espaces littoraux. Les réponses à ces interrogations, qu'elles soient publiques ou plus techniques, sont aussi à chercher chez nos voisins européens.

Certes, nos partenaires européens ou nos voisins ont des traditions parfois différentes, des cultures différentes, et notamment dans les pays anglo-saxons où il y a une véritable culture de la concertation, mais ils sont confrontés, finalement, à des phénomènes identiques de préservation du littoral ou des problèmes identiques en ce qui concerne l'érosion, la pression foncière le long du littoral, les pollutions marines par exemple, les conflits d'usage entre terre et mer. Donc, nos politiques doivent pouvoir s'enrichir par les échanges d'expériences.

Alors évidemment, l'apport des réseaux est essentiel dans ce domaine : CoPraNet hier, Corepoint, Encora etc. demain, qui se révèlent pour nous tous extrêmement précieux.

## 2) Rôle d'impulsion bénéfique de l'Union européenne

Je voudrais profiter de l'occasion d'être avec nos partenaires européens et nos collègues ou voisins pour rendre hommage à l'action de l'Union européenne dans ces domaines. Vous en avez déjà parlé ce matin, nous avons également évoqué aussi le « Livre Vert » de juin 2006 de la Commission européenne, intitulé « *Vers une politique maritime de l'Union* », qui conduisait à envisager une vision européenne des océans et des mers, soumis à débat dans chaque Etat membre jusqu'au printemps 2007.

Cet exercice visant à jeter les bases d'une future stratégie maritime à l'échelle de l'Union européenne apparaît aujourd'hui, pour nous tous qui sommes réunis ici comme une évidence et aussi comme une nécessité.

Mais il ne faudrait sans doute pas que nous oublions que le caractère très novateur de cette approche intégrée des enjeux maritimes, et des difficultés qu'il faudra surmonter, est une approche relativement récente et qu'il a été difficile au niveau de l'Union, d'imposer ou de jeter les bases d'une action concertée entre nous tous.

Pour aborder avec plus d'efficacité les problématiques maritimes, nous avons besoin de davantage d'intégration, de concertation dont j'ai parlé tout à l'heure. Et, cette meilleure intégration et cette meilleure coordination des politiques publiques, qui touchent à la mer et au littoral, nécessitent de sortir des logiques purement sectorielles. Les logiques sectorielles étant celles que nous avons suivies pendant longtemps : la logique des transports, la logique de l'énergie, la logique des pêches, la logique de l'environnement, qui ont été mises en œuvre sans vision transversale et sans que les enjeux du territoire ne viennent les amender ou les articuler. Pourtant, il est certain que le milieu marin – ignore les limites et les découpages administratifs. Nous avons donc à la fois besoin d'apprendre à concilier les objectifs et aussi de mettre au point une stratégie globale.

Il apparaît donc à la fois nécessaire de développer des modes de transports de marchandises, par exemple, complémentaires de la route, ce qui passe par l'encouragement des « autoroutes de la mer ». Cela nécessite aussi de continuer à améliorer la sécurité maritime, pour éviter qu'il y ait des accidents en mer, de développer le réseau des aires marines protégées pour éviter que ces navires ne passent par les aires qui sont aujourd'hui particulièrement identifiées et exceptionnelles.

Il y a une deuxième conception du terme intégration sur laquelle je souhaiterais insister, c'est l'intégration des acteurs et des territoires aux différents niveaux de gouvernance pertinents : le niveau local, le niveau national et le niveau européen en passant par le niveau régional, interrégional ou de façade maritime.

Les mesures spécifiques en faveur du littoral ne doivent pas être déconnectées du traitement de ces problématiques maritimes. Lieux de rencontre entre la terre et la mer, entre les marins et les terriens, les espaces littoraux – dont nous savons tous combien ils sont convoités et parfois fragilisés – ne sauraient être absents de la future politique maritime de l'Union.

La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 (2002/413/CE) relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe, a

facilité grandement la diffusion des principes de base du développement durable des espaces littoraux et de cette intégration.

Je ne voudrais pas revenir sur les grands principes de cette directive que certains d'entre vous connaissent et qui seront évoqués à nouveau au cours de ce Forum. Cela dit, il me semble qu'il y a deux ou trois points qui méritent d'être évoqués particulièrement aujourd'hui :

- la nécessité d'avoir une perspective et une vision à long terme pour tenir compte des besoins des générations futures ;
- la nécessité de prendre en compte les spécificités locales. Il ne peut pas y avoir une politique uniforme entre nous mais, à chaque fois, une politique adaptée et intégrée au niveau local ;
- la nécessité enfin d'associer toutes les parties intéressées au processus de gestion en faisant participer, aux instances administratives, tous les niveaux et tous les interlocuteurs.

En France - et c'est le point que j'aborderai en conclusion – nous nous sommes appropriés, évidemment, ces principes et nous avons essayé de les mettre en œuvre de manière aussi opérationnelle que possible, en utilisant cet instrument qui nous était offert : la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

### 3) Gestion Intégrée des Zones Côtières et mesures en faveur du littoral

Cette Gestion Intégrée des Zones Côtières a été mise en place, en France, sans renoncer aux outils traditionnels qui ont été évoqués ce matin. Je pense à la loi « littoral » par exemple qui est évidemment confirmée dans ses principes, mais je pense également au Conservatoire du littoral qui a amplifié son action ces dernières années, ou, en tous cas, qui a eu quelques moyens supplémentaires ces dernières années.

Cette démarche de gestion intégrée illustre simplement la nécessité de progresser vers des voies nouvelles et de compléter notre dispositif.

Au cours des années récentes, la France s'est engagée progressivement dans une politique publique du littoral, reconnue et partagée. Pour ma part, je ne sais pas la dater plus loin que 2003, mais il y a eu un Comité interministériel de la mer (CIMer) qui a été un point de départ avec des décisions sur cette politique territorialisée. Puis ensuite, le 14 septembre 2004, un Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) a décidé d'un certain nombre de mesures en faveur du littoral, dont celle de lancer l'appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières.

Cette initiative illustre l'appropriation par la France de l'approche plus participative de gestion des zones côtières que l'Union européenne nous proposait. 49 dossiers ont été déposés par des collectivités territoriales et leurs partenaires représentants les activités maritimes. Le Premier ministre en a retenu 25, sur l'ensemble des zones françaises de métropole et d'Outre-mer. Je salue d'ailleurs aujourd'hui nos collègues d'Outre-mer qui sont venus nombreux et qui participeront encore demain à nos réunions.

Cette démarche doit permettre une gestion durable des littoraux par une mise en cohérence des politiques. Il est évidemment trop tôt pour en tirer aujourd'hui le bilan, puisque nous avons sélectionné les projets à la fin de l'année 2005 et que chacune des zones commencent à travailler aujourd'hui.

Cela nous permet quand même de voir qu'une nouvelle pratique de gouvernance et un nouveau mode de partenariat, permettent de faire émerger des solutions adaptées aux spécificités des territoires, et plus efficaces car elles sont plus proches des problèmes à régler.

Un peu plus d'un an après le démarrage, quel est, à ce jour, l'état d'avancement de ces expériences ? Quelles sont les attentes des territoires ?

Il y a d'abord une grande diversité de solutions locales qui ont été trouvées, mais on retrouve un peu partout le besoin exprimé par l'ensemble des responsables de projets d'échanger et de partager les expériences avec les autres. Donc, sur les 29 projets, nous avons en permanence des demandes sur les structures intercommunales, l'association des partenaires économiques, l'association aussi de l'ensemble des professionnels concernés et puis la manière d'analyser les problèmes. Donc, on sent que chacun a besoin de voir ce qui se passe sur le territoire proche.

Le deuxième point partagé entre tous les territoires, c'est la nécessité de conforter les démarches et de renforcer le partenariat avec les acteurs de la mer.

Il semblerait que jusqu'à présent, les démarches aient été plutôt terrestres avec des approches de gestion et d'urbanisme, sans que le rapport terre/mer, sans que la relation entre les marins et les terriens soit faite précisément, ou en tous cas de manière très concertée.

Il existe encore des marges de progrès dans ce domaine. C'est un des points tirés des premiers enseignements.

Troisièmement, beaucoup d'acteurs de cette gestion intégrée ont envisagé l'éventualité, et sans doute la nécessité, d'engager tout de suite un processus d'évaluation pour rentrer dans une démarche qui leur permette de faire un état des lieux, puis ensuite d'évaluer l'impact de leurs démarches sur l'aménagement de leur territoire.

Nous organisons demain, grâce aux uns et aux autres, une réunion de coordination et de concertation de retour d'expériences sur la gestion intégrée des zones côtières qui se tiendra ici en baie de Somme. Début 2007, nous pourrons tirer les enseignements de l'ensemble de ces projets pour pouvoir le diffuser le plus largement.

Enfin, la loi relative au développement des territoires ruraux a institué le Conseil National du Littoral (CNL), chargé par le Gouvernement de l'éclairer sur les aspects de la politique du littoral, et dont Jérôme Bignon préside la Commission permanente.

Cette instance paritaire de soixante-douze membres, présidée par le Premier ministre, a été installée le 13 juillet dernier. Le fait qu'elle soit paritaire est aussi un signe supplémentaire de cette nécessité et de cette volonté de rapprocher les différents acteurs du territoire dans une instance. Elle a été très demandée par les élus locaux. Aujourd'hui, elle associe l'ensemble des partenaires de la vie maritime et de la vie littorale. C'est donc un progrès pour nous.

Le CNL assurera notamment le suivi et l'évaluation des outils d'aménagement. La Commission permanente se réunira aussi demain matin.

Vous voyez donc, amis européens, que la France mène une politique de protection du littoral qui est maintenant sans doute plus complète. L'ensemble des outils que j'ai évoqué contribue chacun à ce juste équilibre que nous recherchons entre les impératifs de protection du littoral et la nécessité d'aménager ces espaces. Notre politique littorale prend donc en compte maintenant la mer, la terre et leurs interactions.

Je vous remercie de votre attention

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Sans plus tarder, je passe la parole à Madame Caroline Salthouse qui va nous parler de son point de vue sur : « la concertation, la médiation, la gouvernance : quels enjeux pour l'aménagement des territoires ? »

**Caroline Salthouse, Sefton Metropolitan Borough Council, Royaume-Uni**

J'aimerais tout d'abord remercier Rivages de France et EUCC de m'avoir invité et de me permettre de vous parler du partenariat CoPraNet et du Guide de gestion des plages « Beach Management Guide ».

Dans un premier temps, je vais vous dire qui je suis et pourquoi j'ai autant de noms d'organisation sur ce transparent.

Je suis responsable régional pour le nord de l'Angleterre. J'ai des responsabilités en termes de planification et d'aménagement de la côte, mais je suis surtout là pour assurer le secrétariat du Forum de la côte Nord Ouest. C'est un partenariat à but non lucratif des différents acteurs qui s'intéressent aux questions côtières. Et en tant que tel, Sefton nous a demandé de travailler au sein de CoPraNet parce que nous avons vraiment une vision régionale. Nous avons pu faire bénéficier CoPraNet de cette approche régionale.

Aujourd'hui, pour le Forum des Rivages, je représente le Conseil municipal de Sefton.

Quels sont les problèmes que nous essayons de gérer au sein du réseau CoPraNet ?

Nous essayons de gérer tous les défis évidents : le changement climatique, les changements de la côte physique, la pression des activités humaines qui sont en concurrence, le tourisme, l'utilisation de l'espace et le respect des habitats et des espèces.

Pourquoi cela est si important pour la région du Nord-Ouest du Royaume-Uni ?

Le Nord-Ouest du Royaume-Uni a une population d'environ 5,5 millions d'habitants. C'est une population très dense. La côte est très urbanisée. Donc, la pression humaine sur le littoral est très forte. Il y a beaucoup d'industries basées autour de la baie. C'est là, par exemple, que l'industrie pharmaceutique du Royaume-Uni est née. Nous avons des usines nucléaires, toutes sortes d'industries. Parallèlement, le tourisme s'est développé avec Blackpool, par exemple qui accueille quelques 6 millions de visiteurs chaque année.

Tous les gens qui vivent dans le Nord-Ouest vivent à moins d'une heure de route de la côte. Elle est donc utilisée toute l'année et pas seulement l'été quand il fait beau. En effet, les gens vont se promener sur la plage, en été, en hiver, à toutes les saisons.

Nous avons une grande proposition de développement « off-shore », un certain nombre de propositions pour créer des barrages, des digues dans les grands estuaires de la région.

Nous avons également des industries qui s'occupent par exemple de l'aquaculture, du développement des crustacées. Nous avons des industries fondées sur l'aquaculture. Plus de 80% du littoral est aujourd'hui protégé grâce aux statuts votés en 2000.

Par conséquent, toutes ces activités sont surveillées de très près parce qu'elles se placent dans une zone très sensible.

Nous voulons améliorer la mise en œuvre de la gestion intégrée en mettant en place des pratiques de tourisme durable. Ce sont des citations que j'ai reprises du site CoPraNet. Nous

voulons introduire de meilleures pratiques environnementales de gestion des plages et améliorer la circulation de l'information.

Que nous faut-il ?

Il nous faut développer un nouvel outil de GIZC pour les professionnels de la gestion de la côte. C'est l'idée de ce Guide de gestion des plages CoPraNet ; être un vecteur d'échange d'expériences. Nous nous préoccupons d'érosion, d'incidence du changement climatique, mais toujours du point de vue de la gestion des plages.

De plus, nous voulons quelque chose de facilement accessible, partout en Europe, donc forcément dans plusieurs langues. Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de la nécessité de gérer les problèmes locaux dans la langue du pays pour faire passer le message.

Sefton a pu travailler sur le développement de ce guide. Nous avons travaillé en partenariat pour élaborer ce guide avec un sous-groupe de travail qui a participé à un certain nombre de réunions internationales. Nous avons créé un groupe sur Yahoo pour que tous les membres du réseau puissent être en communication permanente, pour que chaque membre du partenariat puisse donner ses idées par courriels et faire partager aux autres son expertise. La liste des sujets évoqués dans le guide a été très débattue.

Nous avons passé un certain temps à réfléchir à la nature de ce guide : est-ce qu'il devait s'agir d'un manuel pratique, que l'on pouvait tenir dans sa main avec toutes les implications en termes de coût, de distribution partout en Europe ? Où trouver l'argent pour l'imprimerie ? Il y avait donc des contraintes budgétaires. Nous avons pris la solution réaliste à savoir la solution électronique. Nous avons donc un guide électronique.

Quand nous avons pensé à concevoir ce guide, nous nous sommes rendus compte qu'il fallait collecter les exemples de bonnes pratiques mais les exemples étaient déjà réunis par CoPraNet pour être intégrés dans la base de données CoPraNet accessible en ligne. Et nous ne voulons pas faire double emploi. Nous voulions une interface assez simple entre le guide de gestion et les exemples de bonnes pratiques qui existaient d'ores et déjà dans la base de données CoPraNet.

Ce que nous avons finalement choisi de faire, c'est une page spécifique sur le site de CoPraNet qui explique la nécessité du guide : pour qui ? Pour quoi ? Comment l'utiliser ? Il est très facile d'utilisation, avec une liste de 24 problèmes-clés qui sont le quotidien des gestionnaires des plages. C'est cette liste des 24 thèmes développés par le partenariat. On clique sur une question, à la suite de quoi nous avons la liste de toutes les publications pertinentes ; cela vous donne immédiatement l'information à l'écran. Et ensuite, vous cliquez sur les études de cas ou les documents qui vous intéressent. C'est donc un accès rapide, direct, sans avoir besoin de passer par une recherche « mots-clés », etc.

Quand on clique sur la liste des questions, on a, pour chaque sujet, une liste de références : études de cas, publications disponibles dans la base données (en plusieurs langues).

Pour la référence « approche de partenariat en termes d'aménagement du littoral », c'est une étude de cas britannique qui explique comment dans le Nord-Ouest de l'Angleterre on met en place le système de gestion. Nous avons une méthode très participative que nous voulions partager avec nos partenaires européens. Certaines études de cas ont un lien avec d'autres sites Internet.

L'étude de cas « groupes de consultation sur la gestion des plages à Sefton » est assez importante. Sylvie Esparre a parlé de la nécessité de gouvernance. L'utilisation de la plage à

des fins de loisir est un sujet sur lequel travail le Conseil de Sefton. Dave Mc Aleavy qui est présent aujourd'hui et fait partie de ce groupe. Nous incluons également d'autres partenaires comme, par exemple, « English Nature » qui s'occupe de la gestion des espaces naturels. Nous avons également des groupes représentants : les résidents locaux. Nous discutons ensemble des bonnes décisions à prendre : que se passe-t-il pour le littoral ? Que faut-il faire pour le littoral ? Il y a donc toute une série de projets qui touchent à différents domaines, qui font le quotidien des gestionnaires des plages. Par exemple, les projets sur les stocks de poissons dans la baie de Soay, ou alors la pêche durable dans l'estuaire de Moray First en Ecosse. Nous essayons ensemble d'encourager les participants à ne pas déranger les oiseaux en hiver, ces oiseaux qui sont en train de construire leur nid, qui n'ont pas beaucoup d'énergie et qui, s'ils sont dérangés constamment, vont finalement mourir de faim. Nous essayons donc d'avoir des volontaires qui essaient d'expliquer aux gens qu'il ne faut pas aller déranger les oiseaux, qu'il faut surveiller leur chien, qu'il faut surveiller leurs enfants, etc.

Tel sont donc les projets qui sont en cours et qui vont être lancés dans les semaines à venir. Je vous recommande fortement d'aller voir le site Internet, de regarder les études de cas et de continuer à venir le voir parce que nous sommes en train de l'étoffer. Nous allons continuer à l'étoffer jusqu'à la fin du mois de décembre.

En conclusion, ce Guide de gestion des plages est une interface facile d'accès, facile à utiliser, gratuit, en croissance permanente. Nous continuons à l'enrichir. Il y a les bonnes pratiques ; il y a aussi les mauvaises pratiques. Il y a des gens qui ont eu le courage de dire : « Nous avons fait cette grosse erreur, une erreur à ne pas faire ». Et nous disons très clairement les erreurs à ne pas répéter. C'est très intéressant pour toute personne qui s'intéresse à la gestion côtière. C'était d'abord fait pour les gestionnaires des plages, mais aujourd'hui, c'est vraiment intéressant pour toutes les personnes qui s'occupent de la gestion du littoral partout en Europe. Comment faire les choses ? Comment s'y prendre ?

Enfin, je vous donne mes coordonnées. Si vous voulez me poser une question, je suis à votre disposition : *Caroline Salthouse - North West Coastal Forum Secretariat & North West Regional Assembly - Tel: + (44) 1942 776941 - Email: [caroline.salthouse@nwra.gov.uk](mailto:caroline.salthouse@nwra.gov.uk)*

Je vous remercie de votre attention.

## **Débat**

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Y a-t-il une question ?

**Christine Sandel, Conseillère régionale, déléguée au littoral - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Ma question s'adresse à Madame Esparre. Suivant de près quelques projets de gestion intégrée des zones côtières sur le littoral de Provence, je suis très étonnée de la frilosité des élus locaux face à cette démarche. Pour eux, c'est une démarche très conceptuelle ; ils n'arrivent pas tout à fait à saisir son intérêt. En ce qui nous concerne, nous luttons beaucoup pour essayer de faire avancer cela.

Je me demande pourquoi on ne développe pas un peu plus la formation des élus dans ce domaine. Pourquoi ne connaissent-ils pas tous ces réseaux ? Il y a beaucoup à faire.

Par ailleurs, concernant cet appel à projets qui a été lancé en direction des collectivités, pourquoi l'avoir limité aux collectivités et ne pas l'avoir ouverte à la société civile qui me semble être aussi innovante dans ces démarches ?

**Sylvie Esparre, Directrice à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires**

Concernant la première partie de votre question, il me semble que l'on ne peut pas généraliser ce qui se passe sur les 25 sites sur lesquels on a une gestion intégrée des zones côtières, et ce parce que les états d'avancement ou de concertation sont différents. Dans certains endroits, il y a eu un certain avancement ; il y a déjà eu des comités de pilotage, des réunions qui ont été organisées avec des professionnels. Jérôme Bignon qui préside l'une des opérations retenues pourrait vous dire, par exemple, que son syndicat intercommunal associe d'ores et déjà d'autres partenaires que les élus. Mais il y en a d'autres aussi comme en Bretagne. De même, quand on descend sur la côte Atlantique.

C'est peut-être l'esprit des lieux qui fait que la concertation se mène de manière différente.

Concernant le deuxième point, l'organisation professionnelle, est elle parfois mieux identifiée sur certains littoraux dans les régions du sud, où l'on a une forte pression foncière, des villes très importantes, une urbanisation très importante, on n'a pas pris cette habitude de gestion concertée, ou en tous cas on l'a moins prise avec les professionnels de la mer. Mais enfin, nous avons eu une réunion le 10 octobre dernier qui portait sur l'aménagement du territoire de manière générale, et l'un des ateliers que le ministre avait souhaité portait sur le développement des transports alternatifs (le rail, les transports par voie de mer, etc.). Nous nous sommes aperçus à cette occasion, par les interventions que faisaient les uns sur le transport maritime par exemple, les autres sur du transport fluvial, qu'il y avait quand même une concertation qui se faisait entre les élus, les professionnels et un certain nombre d'organisations.

Il me semble donc qu'il ne faudrait pas ressortir de cette réunion en se disant que les cas ou les difficultés pour mettre en place une concertation sont identiques dans toutes les parties de la France. Il y a aussi des opérations qui ont été retenues et qui étaient à des degrés d'avancement différents et pour lesquelles il y avait déjà des réflexions induites par les élus locaux. C'est sans doute pour cela que l'appel à projet a été ouvert aux élus, mais pas seulement puisque nous avons plusieurs réponses qui ont été faites de manière concertée entre les élus et les syndicats professionnels. Donc déjà, la Société Civile était déjà dedans ; il y a même des associations qui sont partenaires dans certaines régions. En Bretagne, le Conseil régional a répondu de manière générale pour la Bretagne, et pourtant il y a aussi quatre ou cinq opérations. La baie du Mont St Michel se fait aussi avec les autres acteurs.

Donc, je crois que ce n'est pas un point de vue qu'il faut avoir définitivement.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Pour compléter ce que vient de dire Sylvie Esparre, et pour rassurer ou pour reconforter Christine Sandel, je dirais que c'est dur ! C'est vraiment dur, y compris quand ça marche !

Il est beaucoup plus facile de dire « vous m'avez confié un mandat, voilà la décision que l'on a prise ensemble au Conseil municipal ; il n'y a plus qu'à appliquer ». Expliquer, faire partager, faire comprendre à des gens qui ne sont pas du tout au même degré d'information, qui ont des idées et des réponses souvent toutes faites, qui sont avec leurs peurs, avec leurs intérêts, c'est quelque chose d'extraordinairement difficile. Cela dit, c'est merveilleusement

gratifiant. Si c'était difficile comme ça l'est et que ce n'était pas gratifiant, il n'y en aurait pas beaucoup qui continueraient.

Mais une fois que l'on a enclenché la mécanique, c'est un peu comme la course à pied : il y a des sécrétions positives d'hormones qui sont bénéfiques pour la suite de l'effort ! C'est payant et positif. Cela dit, je partage le point suivant lequel ce n'est pas quelque chose de facile, ce n'est pas quelque chose d'écrit, c'est une vraie ascèse et il faut, à mon avis, du temps. Quand j'entends que l'expérimentation est limitée dans le temps à 18 mois car il faut bien donner un temps, ... Ici nous avons déjà une relative pratique de la concertation et je trouve que 18 mois, c'est court. Je mesure bien que sur certains territoires où il n'y a pas cette culture, cela doit être particulièrement difficile. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas désespérer.

### **France Gamberre, Adjointe au Maire de la ville de Marseille, Déléguée aux Affaires Maritimes**

Je voudrais donner quelques informations en tant que représentant de la commune de Marseille. Vous avez entendu parler, il y a quelques semaines, d'un combat avec les pêcheurs, avec Greenpeace. Cela a été dur. Et pourtant, cela fait des années que nous travaillons avec les pêcheurs, avec les plongeurs, et au niveau de la concertation, nous sommes arrivés à intégrer notre rade en zone Natura 2000. Nous sommes arrivés à avoir un programme d'immersion de récifs artificiels qui sera terminé dans quelques mois. Malgré tout, et comme vous le disiez Monsieur le Président, il y a toujours des moments où il y a des hiatus et ce n'est pas du tout facile. C'est quelque chose que nous menons avec ardeur, d'autant plus que nous avons été retenus dans l'un de ces projets GIZC.

Par là, je veux dire aussi que ce que nous portons au-delà de la gestion intégrée, c'est que, espace par espace, nous gagnons avec tous les acteurs leur agrément, et notre agrément pour avancer. C'est quelque chose qui prend du temps. Ce matin, quelqu'un a évoqué la notion de temps. On parle beaucoup d'espace mais je crois que dans la gestion de ce type de projet, il faut également rentrer la notion de temps, parce que les choses ne se font pas du jour au lendemain. Madame, permettez-moi de dire que nous sommes encore sur un modèle napoléonien de gestion du territoire mais j'espère que vous êtes en train de faire changer les choses ! Tout est très centralisé et donc, il faut changer complètement les mentalités, et ce n'est pas toujours facile.

### **Christophe Lefèvre, délégué de Rivages Manche-Mer du Nord, Conservatoire du littoral** Ma question s'adresse à Madame Salthouse.

La baie de Morecambe en Angleterre a été l'une des premières en Europe à mettre en pratique le concept de gestion intégrée des zones côtières. Et donc, après plus dix ans d'expérience, quels ont été les progrès constatés par l'application de ce concept ?

### **Caroline Salthouse, Sefton Metropolitan Borough Council, Royaume-Uni**

La baie de Morecambe est un site actif maritime européen mais nous sommes en train de revoir également les différents projets. C'est un partenariat local très actif, très ouvert sur l'extérieur, qui travaille d'arrache-pied, qui travaille à des projets d'ouverture, à des projets de prise de conscience sur des questions de gestion intégrée des zones côtières. Par exemple, une proposition existe de mettre une usine marémotrice. C'est en fait un pont qui se servirait de l'énergie générée par les marées dans toute la baie de Morecambe qui est un site Natura 2000. C'est quelque chose qui a des répercussions très fortes pour la baie toute entière. Lorsque ces projets ont vu le jour, peu de gens étaient évidemment concernés. Le coordinateur de la baie de Morecambe, a organisé une conférence locale avec 300 acteurs ; elle a fait venir des experts, des représentants des industries, des représentants du monde des affaires, des représentants de « English Nature », des représentants des agences gouvernementales en

charge du maintien et de la conservation des sites Natura 2000, elle a également fait venir des experts en énergies renouvelables, des experts en matière de transports. Et elle a organisé un grand débat public sur la création, sur la construction de ce pont. Elle a fait un certain nombre de choses.

Il y a évidemment la récolte des coquillages. Il y a deux ou trois ans, il y a eu un accident dans la baie de Morecambe où des gens qui ramassaient des coquillages ont été blessés et cet épisode a vraiment permis la création d'un comité sur les coquillages. Comment s'occuper de la récolte des coquillages, de la capture des coquillages,... ?

C'est très difficile de parler d'un résultat tangible et matériel de leurs travaux, mais en tous cas, il y a une prise de conscience locale de ce que représente le partenariat pour la baie de Morecambe. Les différents acteurs impliqués sont au courant de ce que font les uns les autres. L'une des responsables de la baie de Morecambe qui a organisé un Forum de toute la côte du Nord-Ouest et quand elle vient nous voir à Sefton, elle nous tient au courant. Ils sont vraiment très impliqués dans les projets de gestion intégrée du littoral, sur tout le nord-ouest et pas seulement la baie de Morecambe. C'est finalement le grand bénéficiaire et cette prise de conscience, la participation active des différents acteurs, une représentation multisectorielle pour de grands projets.

Des succès notables ont été enregistrés. Par exemple, la ville côtière de Morecambe avait des problèmes d'inondation très sérieux. Ils ont décidé de monter des défenses, et plutôt que de construire simplement des digues, ils ont réfléchi à la situation et proposés une approche un peu novatrice. Ils ont donc incorporé des œuvres d'art dans les nouvelles défenses, c'est-à-dire que les galets utilisés dans les défenses représentent la vie maritime, représentent des mouettes. Pour montrer que les oiseaux s'arrêtaient là, ils ont mis un nid pour représenter l'importance de la zone pour les oiseaux migrateurs. Les écoles locales le voient. C'est simplement pour replacer la baie de Morecambe dans son contexte. Ce sont des œuvres d'art qui attirent les gens.

Même les supermarchés locaux, ... Le marché local de Morriston, par exemple, a sponsorisé une partie de ces œuvres d'art. Même sur les sacs distribués dans les supermarchés, on voit les œuvres d'art, on voit l'oiseau de Morecambe ; ce qui permet aux gens de prendre conscience de la faune et de la flore.

C'est également une attraction touristique. Cela a vraiment aidé à faire venir les gens, à changer la perception que les gens avaient de Morecambe.

Je crois donc qu'il y a vraiment des projets sur le terrain qui n'auraient pas eu lieu si on n'avait pas réussi à les intégrer dans une gestion globale intégrée du littoral.

J'espère que cela répond à votre question.

#### **Marie-Claire Prat, Présidente d'EUCC-France**

La France a une approche très organisée de la gestion en eau douce et des liens avec les zones marines et les zones littorales. Comment vous préoccupez-vous des questions de changements climatiques en matière maritimes ?

#### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

C'est une très bonne question !

#### **Sylvie Esparre, Directrice à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires**

Dans les affaires maritimes, je ne sais pas précisément parce que je ne suis pas une spécialiste. Il faudrait trouver quelqu'un du ministère qui puisse vous répondre. Si le SGmer est représenté, il pourrait le faire puisque ce sont eux qui s'occupent d'énergies.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas, sur l'appel à projets, abordé le problème sous cet angle là puisqu'il a plutôt été abordé sous l'angle de la gouvernance et de la concertation.

Par contre, dans les politiques que nous mettons en place maintenant, que ce soit les politiques contractuelles ou les politiques européennes, on aborde les sujets sous l'angle de la neutralité carbone avec un certain nombre d'indicateurs qui permettent d'analyser les projets, d'analyser l'ensemble des dossiers qui sont engagés. Mais c'est un processus que nous n'avons pas intégré de prime abord, même si le développement durable était dans les priorités de l'appel à projets sur la gestion intégrée des zones côtières, suivant en cela les recommandations de l'Union européenne.

Donc maintenant, nous avons des indicateurs plus précis.

Cela dit, il serait bien que le Secrétariat Générale de la mer puisse répondre.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Monsieur Le Lann, pouvez-vous nous apporter quelques précisions quant à l'implication du changement climatique dans les politiques maritimes françaises ?

**Gilbert Le Lann, Chargé de mission, Secrétariat Général de la Mer**

Le changement climatique risque de se traduire par une remontée des océans. C'est surtout gênant sur le littoral car l'activité que l'on conduit au large, on va la faire un peu plus haut ou un peu plus bas. Donc cela ne va pas changer grand-chose d'un point de vue strictement maritime.

C'est typiquement tout ce qui est protection des zones littorales ou, au contraire, prise en compte du fait que certains espaces vont être, un jour ou l'autre, envahis par les eaux. Donc ce n'est pas une problématique complètement maritime.

**Sylvie Esparre, Directrice à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires**

Pour compléter ce que vient de dire Monsieur Le Lann, je dirais que nous n'avons pas abordé ce problème-là jusqu'à présent de manière très complète. Et dans les groupes de travail que le Conseil National du Littoral envisage de mettre en place - ce n'est pas acté définitivement mais cela a été abordé lors de la mise en place du Conseil National du Littoral - ... Le Premier ministre avait demandé que ce sujet-là soit l'un des trois ou quatre sujets traités par le Conseil national avec une approche maritime. C'est une décision qui sera prise demain.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Emmanuel Lopez souhaite intervenir.

**Emmanuel Lopez, Directeur du Conservatoire du littoral**

Je veux ajouter que nous avons lancé une étude, il y a deux ans, avec le Conseil scientifique du Conservatoire du littoral - notamment avec le Professeur Roland Paskoff - en demandant aux scientifiques qui ont travaillé pendant un an d'essayer d'apprécier, avec évidemment la marge d'incertitudes que l'on sait, les effets des évolutions climatiques sur les terrains du Conservatoire du littoral. Cette étude a été fondée sur une hypothèse - sur laquelle il y a consensus des scientifiques - d'une élévation du niveau de la mer, d'ici la fin du siècle, de 45 cm. En tous cas, c'est l'hypothèse sur laquelle il y a l'unanimité des scientifiques. Mais évidemment avec beaucoup d'incertitudes.

Et sur cette hypothèse d'une élévation du niveau de la mer de 45 cm, qui est une quasi-certitude - qui est en tous cas un minimum - les effets sur les terrains du Conservatoire ne

montrent pas d'apocalypse. L'étude établit, à peu près, une perte de 10 % en érosion, en moyenne bien sûr. Sur certains sites, c'est extrêmement spectaculaire. Il y a un site qui est appelé à disparaître, tout simplement parce qu'il n'avait pas assez de surfaces. Pour d'autres sites, les reculs changent. En revanche, il y a une proportion plus importante (à peu près 20%) de sites qui connaîtront des submersions temporaires ou définitives.

Notre philosophie là-dessus, et dont nous avons discuté avec le Conseil scientifique, est très simple, c'est accepter et accompagner ce mouvement, et ne pas essayer de l'empêcher avec des constructions lourdes. Cela nous conduit donc - mais nous le faisons déjà pour d'autres raisons - à intervenir pour élargir le plus possible les espaces sur lesquels nous intervenons, et donc à intervenir sur des grands espaces et non pas des espaces restreints. Cela nous a déjà conduit dans certains sites, et récemment encore au bord de la Gironde, à « dépolderiser » un certain nombre de sites car une grande partie des sites qui vont être submergés sont, en réalité, des sites qui ont été conquis sur la mer au XIX<sup>ème</sup> siècle. Et donc, la mer, d'une certaine manière, va reprendre un certain nombre de sites qui lui avaient été arrachés.

Au fond, nous anticipons le mouvement en ne refaisant pas les digues et en laissant l'eau entrer ; ce qui crée sur le plan biologique et paysager des espaces plus riches que les anciens espaces d'agriculture intensive.

### **Laurent Roy, Direction Régionale de l'Environnement Picardie**

Je voudrais apporter un complément concernant la première partie de la question qui, si j'ai bien compris, portait sur les liens entre la politique de l'eau en France (l'eau douce, donc très structurée autour des agences de l'eau) et la politique littorale.

Ce sont bien deux politiques qui ne s'ignorent pas. Les agences de l'eau interviennent tout particulièrement pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, les eaux côtières en faisant bien évidemment partie. Donc les agences de l'eau, structurées au niveau des bassins versants, interviennent sur les eaux littorales. Mais nous souhaitons aller au-delà car les problématiques littorales ne se limitent évidemment pas à la qualité de l'eau et à la qualité des masses d'eau. Donc, dans le cadre du contrat de projet Etat Région qui doit contractualiser pour les sept années à venir les relations entre l'Etat et les collectivités, nous avons, par exemple, un projet en Picardie, un Plan littoral où il y aura l'agence de l'eau sur les aspects « vraiment eau » (politique de l'eau, politique de bassins versants, Directive Cadre sur l'eau) et où il y aura également les politiques de gestion intégrée de la zone côtière telles qu'elles sont exposées ici.

Nous souhaitons donc bien renforcer encore ce lien entre les politiques de bassins versants et la politique territoriale sur le littoral.

### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Je vous propose que nous en restions là car nous avons encore trois interventions et le discours de clôture du représentant du ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, Christian Estrosi.

## **Panorama de l'actualité littorale durant l'année 2006 et perspectives**

*L'actualité du littoral français a été traitée tout au long du Forum, il aurait été redondant d'en établir un panorama à ce stade. C'est pourquoi Jérôme Bignon cède directement la parole à Birgit Snoeren pour la présentation de l'actualité littorale en Europe.*

### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Je cède la parole à Madame Birgit Snoeren pour « la GIZC, bilan du point de vue européen ».

### **Birgit Snoeren, Commission européenne, Administrateur de la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, unité D3, Politique de cohésion et Impacts environnementaux**

Qu'en est-il de l'évaluation des recommandations de la Commission européenne en termes de GIZC ?

Dans mon introduction, je vous ai dit ce matin que nous étions à la croisée des chemins pour un certain nombre de raisons : le Livre Vert dont John Richardson parlera dans un instant, mais également l'évaluation qui va nous aider à définir des recommandations à l'avenir.

Un rappel : à quoi servent les recommandations ? Elles font la promotion d'une approche stratégique : quels sont les défis ? Quelles sont les questions ? Que faut-il pour mettre en place un développement durable ? Et l'on définit dans ces recommandations une série de principes en commun : qu'est ce que la gestion intégrée, une bonne gouvernance territoriale en d'autres termes ?

C'est très important. Cela a lancé un processus qui invite les états membres côtiers à mettre sur pied des stratégies nationales, à mettre en place les bons cadres pour la gestion intégrée, à émettre des rapports pour la Commission. Et notre travail, pour cette année, a été de tirer les conclusions et de les présenter au Conseil et au Parlement européens.

Pour publier notre rapport, nous allons utiliser trois sources :

Tout d'abord une évaluation externe de la mise en place des recommandations.

Nous avons demandé à l'Agence Européenne de l'Environnement de fournir un rapport sur les indicateurs, sur les données et sur la gestion des zones côtières, mais sur la base du rapport principal d'évaluation que nous avons commandé via un appel d'offres. C'est un rapport qui est en stade de finalisation. J'espérais, à ce jour, avoir le rapport de manière à pouvoir parler avec vous du contenu du rapport mais malheureusement, il n'est pas encore tout à fait finalisé. Cela dit, je peux déjà vous donner quelques tendances et quelques résultats.

En ce qui concerne les instruments volontaires dans les recommandations, je pense que nous avons eu un nombre assez important de rapports soumis volontairement. Les Etats membres, les partenaires nous ont remis quatorze rapports nationaux sur vingt Etats côtiers. Donc, la plupart des Etats-membres ont vraiment fait l'effort de publier leur rapport, ce qui est un résultat tout à fait encourageant et remarquable, y compris les nouveaux Etats membres qui ont rejoint l'Union en 2004. A l'époque où la recommandation a été définie en 2002, ces Etats n'étaient pas encore membres de l'Union européenne. Ils nous ont rejoints depuis. Ils ont soumis un rapport et les futurs Etats membres engagés dans le processus seront inclus à l'avenir, comme par exemple la Roumanie.

Je vais maintenant vous donner une idée des tendances et des résultats dans leurs grandes lignes.

Aujourd'hui, j'ai entendu parler que le facteur « temps » était important, qu'il était un paramètre essentiel dans le processus. La plupart des pays ont eu besoin de plusieurs années (quatre ou cinq ans) de mise en œuvre pour arriver à un rapport. Aucun des pays n'ayant mis sur pied une stratégie n'est encore au stade de la mise en œuvre de la stratégie. Nous sommes tout juste au début de la mise en œuvre. Pour ces pays qui sont arrivés à une stratégie, qui sont arrivés à un plan d'action en matière de gestion intégrée, les choses ont pris du temps. Pour l'instant, le résultat est sous forme de papier, ce n'est pas un résultat concret de mise en œuvre.

Ceci étant dit, les recommandations appelaient de leurs vœux des stratégies nationales.

En terme de mise en œuvre, qu'est ce qu'une stratégie nationale ?

La plupart des pays n'utilisent pas ce jargon communautaire tel que « directives », « livre vert », etc... Pour de nombreux pays, il a été difficile de définir leur stratégie avec les mots de la Commission. Un tiers des pays, un tiers des Etats côtiers ont développé un cadre national de réponse pour la gestion intégrée, ce que suggéraient les recommandations. Mais dans de nombreux pays (on a entendu l'exemple de la France), depuis longtemps, on avait déjà en place des outils spécifiques en terme de gestion et de planification d'urbanisation des zones littorales. Donc, il ne s'agissait pas de faire naître une nouvelle stratégie, mais plutôt de rassembler des initiatives existantes, de redéfinir, ou de recadrer peut être, quelque chose qui avait d'ores et déjà lieu dans certains pays.

Et donc, plutôt que de pouvoir dire exactement combien de pays ont une stratégie et combien d'autres pays font autre chose, ce n'est pas très facile de faire cette distinction. De nombreux documents, de nombreux rapports reçus décrivent, en fait, les travaux et les efforts des différents états dans une mise en œuvre plus étendue de la gestion intégrée qui tienne compte des outils et des cadres existants. Il s'agissait donc plutôt de combler les lacunes que de réinventer des choses.

Ensuite, l'autre gros tiers des pays a des outils de gestion du littoral plutôt dispersés, souvent de manière *ad hoc*. Donc, sans être trop négatif, il existe dans un tiers des pays quelques instruments qui sont utilisés au cas par cas et une prise de conscience de la nécessité d'agir pour le littoral, mais pas au point d'avoir mis en place un cadre ou une stratégie cohérente.

Nous avons demandé au consultant qui travaille avec nous sur ces questions de s'occuper d'un site Internet. Les différents rapports nationaux, les différents contextes nationaux, les relais et les liens avec les sites nationaux quand ils existent ont été mis en ligne.

Dans notre mandat, on nous a demandé d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en matière de GIZC, mais aussi de voir comment les choses se liaient et s'articulaient avec l'échelon européen, parce que beaucoup de choses sont faites à l'échelon local et à l'échelon régional. Comment nos politiques s'intègrent-elles ? Quelle est la valeur ajoutée des politiques communautaires en la matière ?

C'est un sujet particulièrement important si l'on veut étendre la gestion intégrée du littoral à l'échelon européen. Il est important de voir quelle est la valeur ajoutée et de voir où se situe la valeur ajoutée.

L'évaluation en tant que telle dans cette évaluation externe s'est basée sur les huit principes communs de gestion intégrée que l'on retrouve dans les recommandations. L'exercice

d'évaluation a été très difficile. En effet, il a fallu, très rapidement, arriver à un rapport en tenant compte des échéances. L'évaluation s'est organisée de janvier à août 2006, mais beaucoup de rapports nationaux ne sont arrivés qu'après le mois d'avril.

Il y a une très grande diversité de sources d'informations, différentes méthodologies, différentes techniques. Je voudrais simplement souligner ici le fait qu'à la Commission, nous avons très clairement dit que nous voulions que les informations soient disponibles dans la langue du pays et que l'accès soit facile. Mais c'est quelque chose qui n'a pas toujours été possible. Nous avons donc mis sur pied une méthodologie qui a impliqué des experts, des individuels pour chaque pays, qui connaissent le pays (qui connaissent forcément la langue, qui connaissent le contexte national) et puis une équipe d'évaluateurs centraux qui étaient en charge de s'assurer de la cohérence. C'est un exercice très difficile, très complexe car les situations sont très diversifiées. Mais telle est la méthodologie de base de notre travail.

Comme je vous l'ai dit, notre rapport est encore en phase de finalisation, mais je peux déjà mettre l'accent sur un certain nombre de grandes tendances, et vous indiquer la direction des recommandations qui semblent émerger de ce que l'on voit.

Pour conclure, je dirais qu'il y a un besoin continu de soutenir la gestion intégrée au niveau de l'Union européenne. Le potentiel existe pour davantage de coopération à l'échelon régional. Nous avons beaucoup entendu parlé aujourd'hui de l'intérêt du partage d'expériences, du fait que les écosystèmes, par exemple, ne respectent pas les frontières et que l'approche interrégionale, l'approche transfrontalière est essentielle. C'est quelque chose qui apparaît fortement dans le projet de rapport que j'ai pu lire.

Un autre sujet mis en exergue par le résultat de l'évaluation, c'est la nécessité de continuer de soutenir les campagnes de prise de conscience. J'ai beaucoup entendu parlé de communication ce matin. Il faut être très clair. Il faut faire attention aux termes que nous utilisons. Je suis tout à fait d'accord avec le commentaire entendu ce matin qui disait que l'on utilisait des mots-clés comme « gouvernance », « gestion intégrée » qui, en fait, couvrent des réalités différentes selon la personne qui les entend. Nous comprenons tous autre chose sous ces mots-clés, ces mots « valises » ; il faut y faire attention.

La base de connaissance est un point important. Il faut mieux utiliser les connaissances existantes. Nous en avons également parlé ce matin. C'est tout l'intérêt du réseau Encora. Nous n'avons pas un manque d'information en tant que tel, mais il manque de la communication entre les différentes informations disponibles, entre les différents utilisateurs potentiels.

L'évaluation en tant que telle – mais c'est mon interprétation - ne remet pas en question la logique de nos recommandations initiales. Donc, on ne remet pas en question un certain nombre d'analyses qui nous ont amenées à définir les recommandations. Les principes communs semblent bien fondés. Je pense que cette évaluation confirme les préceptes de départ mais il faut faire davantage de progrès ; il faut aller plus avant en terme de définition et de mise en œuvre.

On ne remet pas en question le point de départ mais pour aider à la mise en œuvre, il faut travailler sur davantage de communication, sur des définitions plus claires, sur des projets plus clairs. Il faut mieux expliquer ce qui est sous-entendu par un certain nombre de principes, et de manière générale, aider à la mise en œuvre.

Une autre des conclusions de cet exercice d'évaluation, c'est que effectivement, les choses progressent, mais il existe des éléments fondamentaux, caractéristiques de la gestion intégrée qui sont encore très difficiles à mettre en œuvre ; l'un d'entre eux étant la participation.

Pour ce qui me concerne, je me rends compte que cela fait plusieurs années que nous travaillons sur une approche plus participative, pas seulement en termes de gestion intégrée mais par exemple, dans la directive sur l'évaluation de l'impact environnemental, avec la mise en œuvre de cette directive, je pense qu'il faut plus de communication avec la société civile, avec le public, avec les différents acteurs.

L'évaluation montre que la participation est encore balbutiante. Alors, quant à savoir comment l'encourager, comment faire en sorte que cela fonctionne, il y a encore beaucoup de progrès à faire sur ce terrain.

La vulnérabilité aux risques et les incidences du changement climatique sont deux thèmes qui ressortent de cette évaluation.

Comme je vous l'ai dit, nous avons un certain nombre de contributions qui viennent du processus d'évaluation externe, mais nous avons également demandé à l'Agence Européenne pour l'Environnement de produire un rapport sur l'état du littoral, de nous faire le bilan du littoral européen.

Voici le rapport de l'Agence publié en juillet de cette année, dans lequel il y a deux choses importantes :

L'une des questions qui revient souvent, c'est : « pourquoi faut-il quelque chose de spécifique pour le littoral par rapport à d'autres zones comme les zones montagneuses ou les zones de campagne ? ». Ce qui est important dans ce rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement, c'est qu'ils ont essayé d'utiliser les données et les indicateurs pour le littoral et de les comparer à des tendances : il y a des données et des indicateurs qui s'appliquent au reste du territoire ou aux zones plus terrestres. En effet, les choses sont spécifiques. Il y a des spécificités pour les côtes : densité de populations élevée, écosystèmes spécifiques, grande biodiversité,... et évidemment la nature transfrontalière de la côte.

C'est un secteur spécifique, et les conclusions faites par l'Agence de l'Environnement sont assez intéressantes de ce point de vue-là.

Deuxièmement : « quelle est l'échelle appropriée pour l'analyse et pour l'action ? ». Nous avons beaucoup entendu parler de cette question ce matin. Quel est l'échelon approprié ? Quelle est l'échelle appropriée ? L'Agence, comme évaluateur externe, a agrégé les différents résultats en région baltique, atlantique, méditerranéenne, etc. Cela s'intègre bien avec la manière dont nous organisons les objectifs de coopération dans la nouvelle politique de cohésion. Cela tient également compte des grands écosystèmes.

Si nous regardons les données en elles-mêmes, qui sont utilisées dans ce rapport de l'Agence pour l'Environnement, les choses ne sont pas aussi simples. Il existe une grande variation dans les paramètres sociaux-économiques, dans les paramètres de l'environnement. J'ai, par exemple, parlé de la croissance démographique, de la densité de population. En Méditerranée, par exemple, les choses ne sont pas, tout à fait, partout pareil. Il y a une augmentation de la population en Espagne et en France, alors que l'Italie perd de sa population. Il faut donc remettre tout cela dans le cadre précis du pays, il faut tenir compte des spécificités des pays, et trouver le bon échelon, la bonne échelle d'action.

Les préoccupations principales du rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement, sont liées à l'urbanisation rampante et non contrôlée, par le fait que la population augmente et que le tourisme est de plus en plus important. La pression exercée sur le littoral est, par conséquent de plus en plus forte avec une perte de la diversité culturelle, de la biodiversité, une banalisation des paysages et une vulnérabilité accrue aux risques et aux incidences du changement climatique.

On voit également très clairement dans le rapport que l'Agence Européenne pour l'Environnement identifie un certain nombre de tendances sur le littoral comme, par exemple, une utilisation de plus en plus complexe, non seulement de la côte mais également des réserves maritimes. La population continue à être une préoccupation. Un certain nombre de secteurs spécifiques sont mis en exergue par l'Agence Européenne : le tourisme, l'aquaculture.

L'Agence examine également les politiques de gestion intégrée mise en œuvre et la façon dont ces politiques s'intègrent avec les tendances observées et énoncées dans le rapport. Par exemple, pour la gestion intégrée, on voit l'opportunité de relier toutes ces politiques entre elles.

L'Agence Européenne pour l'Environnement est une agence spécialisée, qui traite de l'information et des données. Elle met vraiment l'accent sur les lacunes des informations, des données, sur la façon d'utiliser les données disponibles de manière utiles afin que, par la suite, ces données et ces résultats puissent être utilisés par les décideurs politiques et les personnes en charge de la mise en œuvre de la gestion du littoral.

Nous avons demandé à l'Agence pour l'Environnement une contribution supplémentaire sur les indicateurs. L'Agence travaille avec nous et avec un certain nombre d'Etats membres, sous la forme d'un groupe de travail sur les indicateurs et les données depuis 2002.

Nous nous sommes rendus compte qu'une fois les recommandations adoptées, il allait falloir, à un moment donné, regarder ce que l'on avait réussi à faire avec cet instrument, quels sont les progrès, comment les résultats peuvent être rendus mesurables. L'Agence pour l'Environnement a donc mis sur pied un groupe de travail, dont Alan Pickaver a été l'un des pères fondateurs. Il est à l'origine d'une initiative sur les indicateurs de mesures de progrès. A quelle vitesse va-t-on vers une gestion plus durable du littoral ?

On essaie de distinguer différentes étapes : la prise en compte des problématiques, la mise en place des instruments, la gestion intégrée mature, pleinement opérationnelle, fonctionnant bien et menant à son tour à une gestion plus durable du littoral.

Cet indicateur de progrès a été mis à l'épreuve, testé à huit reprises dans sept pays, et l'Agence pour l'Environnement a fait un travail prospectif, ce qui nous permet de voir où l'on se situe.

Je crois que tout le monde se trouve, plus ou moins, à la phase 1, c'est-à-dire qu'il y a une certaine idée de la stratégie.

La deuxième phase, qui est une phase plus structurante, qui a une approche plus intégrée, c'est une chose qui a beaucoup bougé entre 2000 et 2005, après l'adoption des recommandations.

Mais quand on regarde les phases plus avancées, la phase 3 par exemple, où l'on parle de la maturité de la gestion, beaucoup de travaux, beaucoup de progrès restent à faire. Les gens travaillant sur la gestion intégrée sont eux-mêmes très critiques : ils portent sur eux-mêmes un regard très critique.

Je crois que nous sommes tous dans cette deuxième étape, avec encore beaucoup de « pain sur la planche ».

Ces indicateurs semblent également confirmer qu'il nous faut une analyse en continu de nos pratiques et des progrès dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières.

Quelles sont les étapes suivantes ?

Le rapport de la Commission va être présenté au Parlement européen et au Conseil européen au début du mois de février 2007. Il est vrai qu'à l'époque, nous ne savions pas que le Livre Vert allait coïncider avec ces événements : si nous ne prenons pas de retard lors de la finalisation du rapport, je pense que les deux choses seront plus ou moins simultanées. L'hypothèse de travail est que nous allons produire un rapport, non pas en décembre/février mais plutôt en mars/avril, de façon à avoir un peu plus de temps. Mais ensuite, il nous faudra tenir compte de la phase de consultation ouverte sur le Livre Vert. La Commission ne peut pas venir et poser sur la table un certain nombre d'analyses fermes et définies pendant qu'un processus de consultation est encore en cours sur le Livre Vert. Donc, notre rapport va surtout servir pour définir des orientations, mais pour avoir les conclusions finales, il faudra peut être attendre que le processus de consultation sur le Livre Vert arrive à son terme.

Je termine rapidement avant de céder la parole à John Richardson.

« Zones côtières : questions spécifiques au littoral dans le Livre Vert ».

Ce qui est très important, c'est de voir l'intérêt que génèrent ces problèmes spécifiques du littoral.

Je voudrais simplement utiliser le temps qui m'est imparti pour parler un peu de l'autre aspect de la perspective pour la période qui s'ouvre. La politique est une chose mais les moyens de la mettre en œuvre en sont une autre.

Ce matin, j'ai vaguement parlé de la politique de cohésion. Il existe des opportunités de financement pour les projets de coopération : les zones du littoral sont explicitement mentionnées.

Les approches territoriales stratégiques conjointes sont très clairement définies. Comme par le passé avec INTERREG, il existe des possibilités de financement, mais il s'agit là d'opportunités d'occasions à saisir dans la plupart des cas. C'est aux Etats membres et aux régions des Etats membres de se saisir des ces opportunités.

Ces possibilités de financement s'organisent sur la base de programmes nationaux, de programmes régionaux qui doivent être organisés, qui doivent être définis pour pouvoir prétendre au financement. C'est dans le cadre des ces programmes qu'il faut témoigner de votre intérêt et dire que c'est un thème qui vous intéresse, qui intéresse votre région et que sur les problématiques « littoral ». Car si vous ne remplissez pas les critères, les opportunités de financement existent mais vous ne pourrez pas les utiliser dans votre région parce que votre programme régional ou national ne l'a pas prévu. Il y a donc des contraintes de financement, et si vous n'utilisez pas les fonds pour la gestion intégrée des zones côtières, les fonds iront à d'autres projets.

Pour conclure, je dirais qu'il y a besoin de soutenir davantage la gestion intégrée. De même, il faut continuer la définition et la mise en œuvre des stratégies depuis l'adoption des recommandations. Je suis d'accord pour dire qu'il faut absolument reconnaître le facteur temps, le fait que tout cela s'inscrit dans le long terme, qu'il y a de nombreux acteurs et que nous travaillons à l'échelle du long terme. Cela fait trente ans que nous travaillons. Il ne faut pas passer à autre chose, il faut vraiment reconnaître la nature intrinsèquement « long terme ». Je pense que le cadre de travail à l'avenir sera pour nous clairement défini par la nouvelle politique de l'Union européenne pour les affaires maritimes. Il faut absolument que vous fassiez part de votre intérêt, que vous disiez qu'il est important que l'Union continue à

financer ce type de projet. Il existe donc des sources de financement mais il faut aller les demander et aller les chercher. Il faut donc rester actifs et proactifs.  
Je vous remercie de votre attention.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Sans plus attendre, je cède la parole à Monsieur John Richardson.

**John Richardson, Commission européenne, Chef de la Task Force Politique Maritime, Direction générale de la pêche et de la politique maritime européenne**

Monsieur le Président de Rivages de France,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de commencer avec une réflexion personnelle. Je suis passé ce matin, en train depuis Paris, par un paysage beau, verdoyant et paisible. Je suis également passé par des noms qui ont une résonance pour un britannique de ma génération : la Picardie, la Somme, Amiens,... Vous ne le savez peut-être pas mais ma mère n'a jamais connu mon grand-père qui est une des victimes de la Première guerre mondiale. Et ce matin, j'étais fier d'avoir consacré ma vie professionnelle à l'œuvre européenne qui empêche que cela se répète encore une fois, ici, dans la baie de Somme et dans la région.

Le Livre Vert n'est pas disponible aujourd'hui mais il est disponible auprès de Rivages de France ( [rivages@rivagesdefrance.org](mailto:rivages@rivagesdefrance.org) ). Avec toutes mes excuses.

A quels défis doivent faire face les régions côtières ?

En simplifiant, je dirais qu'elles doivent faire face à un double défi.

Le premier défi, c'est le développement soutenu et durable d'emplois face à la concurrence mondiale. Quel futur pour la pêche ? Comment renforcer la place en tête de peloton de l'industrie nautique ? Comment créer le cadre pour les chantiers navals performants ? Quel rôle futur pour la biotechnologie bleue pour l'énergie des mers ? Quels rôles pour les pôles maritimes de compétitivité ?

C'est le défi du développement durable.

Le deuxième défi, ce sont les pressions démographiques sur les côtes, le vieillissement de la population, la croissance du nombre de retraités dont 63% préfèrent passer leurs vacances en bord de mer.

Tout cela est évidemment lié à l'attractivité des loisirs nautiques, aussi porteurs de revenus et d'emplois.

Ces différentes données doivent être maîtrisées en conservant le grand atout du littoral : une mer saine, propre et vivante.

Qu'est ce que l'Europe peut apporter à la maîtrise de ce double défi ? Comment pouvons nous aider ?

Ma réponse est également double : en vous fournissant les outils d'une meilleure gestion et en changeant la nature du débat pour donner lieu à une prise de conscience plus propice à la résolution des problèmes qui se posent.

Nous préconisons le développement de toute une série d'outils, et je vais en mentionner seulement quatre :

1. Un meilleur système de données sur la mer, surtout dans les zones côtières des mers : des données physiques, des données hydrographiques, des données biologiques.  
Il faut passer d'un panorama fragmenté de données à une base de données, comparables et compatibles, réunissant les données de sources multiples et en assurant l'accès à ces données pour les mécanismes décisionnaires de l'Etat, pour les acteurs privés, pour l'enseignement - et là, nous préconisons un atlas européen de la mer - et pour un gestion vraiment basée sur la santé des écosystèmes tels que la baie de Somme.
  
2. Un système compréhensif de surveillance et de contrôle des activités de tous les navires sur nos eaux côtières, afin qu'il n'y ait plus d'*Erika*, de *Prestige* ou de tels accidents sur nos côtes, c'est-à-dire une sécurité maritime encore plus accrue, s'appuyant bien sûr sur les progrès accomplis, grâce à l'activité de l'Agence Européenne de Sécurité Maritime par exemple, et sur les propositions relatives à la sécurité maritime de la Commission.  
Dans ce domaine aussi, il existe de multiples systèmes au niveau local, régional, et pour certains secteurs. La fragmentation règne. Il faut surmonter les obstacles à l'intégration des outils - des obstacles souvent psychologiques - et arriver à un système qui utilise tous les moyens de surveillance et inclut les nouveaux systèmes à base de satellites pour en faire une analyse intégrée du comportement de tous navires sur mer, y compris les petits. Les résultats de cette analyse seraient mis à la disposition de toutes les autorités appelées à intervenir pour assurer la sécurité bien sûr mais aussi pour assurer la sûreté dans un monde nouvellement menacé par le spectre du terrorisme, pour lutter également contre les actes de pollution sur mer, pour assurer la mise en œuvre de règles nécessaires à une pêche durable. Et finalement pour nous protéger contre l'immigration illégale et clandestine. C'est un problème plus important en Méditerranée qu'en baie de Somme.
  
3. Organiser des réseaux d'échanges des meilleures pratiques. Ce matin, vous avez entendu un exemple d'un très bon projet européen qui risque de prendre fin à la fin de la l'année avec toute une base de données sur les meilleures pratiques. Nous devons saisir ces occasions pour rendre permanentes ces bases de données sur les meilleures pratiques.
  
4. Un système de planification de l'aménagement sur mer. Avec la croissance, que nous souhaitons, du transport maritime, des loisirs nautiques, de l'aquaculture et des énergies (du vent, des vagues ou des marées), nous nous trouvons confrontés à une concurrence entre activités. Il y a des conflits d'usages des espaces marins tout de même limités. Nous devons le faire avec un écosystème fragile. Nous suggérons le développement, ensemble, d'un système pour régler ces conflits, pour préserver l'environnement mais aussi pour donner une certaine prévisibilité aux activités économiques, afin de faciliter l'investissement dans de nouvelles activités prometteuses.

La Commission, depuis plusieurs années, a pris connaissance de l'importance d'une meilleure gestion de nos espaces littoraux. Et la manifestation la plus forte de l'intérêt qu'elle porte fut le vote de la recommandation du Parlement et du Conseil du 30 mai 2002 sur la gestion intégrée des zones côtières. Vous venez d'entendre où nous en sommes aujourd'hui avec cette recommandation.

Le concept d'intégration des acteurs et des approches a présidé au choix de l'orientation également décidée dans la publication de notre Livre Vert sur la future politique générale maritime de l'Union européenne. Le Livre Vert valide en quelque sorte la pertinence du concept d'intégration pour les espaces maritimes et littoraux.

Le chapitre du Livre Vert intitulé « Maximiser la qualité de la vie dans les régions côtières » met l'accent sur les profondes modifications que connaissent les régions côtières depuis de nombreuses années sur les menaces qui pèsent sur elles, mais aussi sur les formidables potentialités en termes de développement économique et d'emploi.

La gestion de l'interface «terre-mer», comme nous l'appelons, tient une place centrale dans cette partie du Livre Vert.

Comment mettre en œuvre un outil de planification sur mer et en même temps assurer sa compatibilité avec la gestion intégrée des zones côtières ? Faut-il donner à certains acteurs, dans les régions côtières, ou en France peut être au Conservatoire du littoral, un rôle de charnière entre les deux systèmes à cet effet ?

Vous voyez, dans notre conception, que le trait de la côte n'est pas le « Finistère » (la fin de la terre) mais un trait d'union entre mer et terre, un trait d'union entre deux systèmes d'aménagement du territoire.

Dans un certain sens, je crois que je peux affirmer que la France a joué un rôle moteur dans le développement des idées dans notre Livre Vert. Mais avant, j'ai également parlé d'un changement des termes du débat. Nous croyons que les Européens doivent redécouvrir leur destin comme « gens de la mer ». Si pour une fois nous regardons toutes les activités porteuses de revenus et d'emplois qui sont liées à la mer, l'immense secteur du tourisme côtier inclus, si nous nous rendons compte de l'influence énorme de la mer sur la qualité de vie des 230 millions de nos concitoyens qui habitent à moins de 50 kilomètres de la mer, si nous nous rappelons que 90% de notre commerce international passe par nos ports, et enfin, si nous apprenons à quel point les Européens opèrent à la frontière des technologies maritimes (les nouveaux types de navires, les bateaux de plaisance dernier cri, les technologies d'exploitation des ressources au fond des mers, les systèmes de contrôle et de surveillance des mers), alors nous arrivons à une conclusion inéluctable : les Européens ont tous les atouts pour faire de leur relation avec la mer un véritable moteur de croissance durable à l'avenir, sur la base d'une conscience de notre grand passé maritime et d'une fierté dans nos capacités d'aujourd'hui.

C'est cela, à mon avis, qui peut nous redonner notre identité maritime ; c'est cela qui peut accroître la visibilité politique des zones côtières, et c'est cela qui peut changer le climat et la direction de toute une gamme de politiques sectorielles qui ont des impacts sur le littoral.

Vous êtes toutes et tous appelés à contribuer à notre processus de consultation. C'est la meilleure politique à mettre en place pour réaliser cette vision.

Je vous remercie.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Avant d'ouvrir le débat, je vous propose d'entendre Monsieur Drevet qui est le Directeur de Cabinet de Monsieur Estrosi, Ministre délégué à l'aménagement du territoire, car il doit nous quitter. Par son intermédiaire, il va nous dire le message du Ministre. A la suite de quoi, nous pourrions avoir un débat aussi ouvert que possible.

## **Intervention de Jean-Michel Drevet, Directeur de Cabinet de Monsieur Christian Estrosi, Ministre délégué à l'aménagement du territoire**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Je veux tout d'abord vous présenter mes excuses pour bousculer votre programme. Ayant pris un peu de retard, je vais essayer d'être rapide.

En avril dernier, Christian Estrosi avait fait part à Jérôme Bignon de son désir d'être parmi vous pendant au moins une partie de ces deux journées de travaux consacrés aux rivages. Malheureusement, il a dû y renoncer et je peux vous dire, cher Jérôme Bignon, qu'il en était très triste et qu'il trouvait que j'avais beaucoup de chance. Mais les obligations auxquelles il n'a pas pu se soustraire aujourd'hui, et auxquelles s'est rajoutée la réunion exceptionnelle du Conseil des Ministres un mardi matin et non pas un mercredi, ont un peu bouleversé son emploi du temps et lui ont interdit de participer à vos travaux. Vous pouvez vous douter que sa déception est à la hauteur de l'énergie qu'il a déployée pour constituer et réunir le Conseil National du Littoral. Nous avons, quelques-uns, « l'épée dans les reins » pour réussir mais j'espère que nous y sommes parvenus. D'ailleurs, nous y sommes parvenus puisque le Conseil a été constitué, la Commission permanente également et qu'elle a trouvé un Président démocratiquement élu comme vous le rappeliez tout à l'heure car c'est bien le mode de l'élection en l'occurrence pour le Conseil National du Littoral, qui est choisi. C'est un peu différent pour le Conseil National de la Montagne. Nous avons fait des progrès entre temps... sans doute.

La déception du Ministre est à la hauteur de l'importance qu'il accorde au littoral comme lieu emblématique des problèmes d'aménagement du territoire et aussi comme lieu nodal pour résoudre les problèmes du transport des marchandises. Vous entendrez souvent Christian Estrosi fulminer contre l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) (ce n'est pas la faute de l'INSEE, et avec Sylvie Esparre nous lui expliquons !). En fait, il fulmine contre ceux qui accepteraient, ce que la DATAR d'autrefois appelait le « scénario de l'inacceptable », et qui verraient dans 20 ou 30 ans des millions de personnes supplémentaires polluer nos côtes si rien n'était fait et si le politique abdiquait devant les tendances lourdes et longues.

Et donc, le littoral, pour Christian Estrosi, est effectivement l'exemple même d'une politique d'aménagement du territoire moderne.

Monsieur le Président, je suis content aujourd'hui d'avoir quitté « mes quatre murs » pour venir m'aérer sur cette baie de Somme magnifique, qu'à ma grande honte je ne connaissais pas. Vous savez, vous qui êtes un homme politique, qu'il faut toujours « aérer le technocrate » ; ça lui fait le plus grand bien, il faut le sortir de la naphtaline de ses bureaux ! Il respire, il va mieux et après il a les idées plus claires. Par conséquent, je vous remercie de me permettre aujourd'hui de m'aérer et de me clarifier les idées.

Vos travaux d'aujourd'hui, dans le double cadre du Forum national des rivages et de l'Atelier final du réseau européen CoPraNet, ont essentiellement porté sur les modes de gouvernance de nos rivages. Ils seront prolongés et complétés demain, sous l'égide de la DIACT et de vous-même, par la seconde Rencontre nationale des porteurs de projets de GIZC, dont il a déjà été largement fait allusion, et par la première réunion de travail (la deuxième si l'on prend en compte la réunion d'installation) de la Commission permanente du Conseil National

du Littoral. C'est dire si le Cap Hornu pendant ces deux jours fait l'actualité du littoral : permettez-moi de voir, dans l'heureuse conjugaison de ces manifestations parfaitement complémentaires le signe, qu'une approche globale et intégrée des problématiques littorales est en marche.

Ce matin, je n'étais pas encore arrivé mais je sais que les actions de différents réseaux européens (CoPraNet, Encora), ou des réseaux nationaux (IcoNet) vous ont été présentées. Sans doute, convient-il de perfectionner encore les articulations qui rendent possible leur mise en cohérence et évitent les redondances.

Sans doute faut-il jeter quelques passerelles supplémentaires entre les différentes organisations et leurs animateurs pour qu'ils se connaissent mieux, et de ce fait, coopèrent plus étroitement encore.

Mais reconnaissons-le, des progrès considérables ont été accomplis et je m'en réjouis avec vous.

De même cet après-midi, dans son intervention, mon amie Sylvie Esparre, Directrice de la DIACT en charge de la prospective, a bien montré le rôle moteur de l'Union européenne dans l'évolution de la gouvernance des territoires littoraux et comment les récentes décisions de la France s'inscrivent résolument dans cette nouvelle perspective.

Le chemin était tracé pour que Jérôme Bignon parcourt avec nous le chemin accompli en France depuis vingt ans, depuis la « loi littoral » jusqu'à la création de l'Agence des aires marines protégées, dont le décret vient d'être pris par le Premier Ministre.

Puis, deux éminents représentants de la Commission européenne, Madame Snoeren et Monsieur Richardson, que je salue officiellement et remercie de leur présence, ont successivement évoqué les démarches volontaristes et extrêmement positives de l'Union pour une politique cohérente du littoral fondée sur la stratégie de la GIZC et la future politique maritime européenne qui fait aujourd'hui l'objet d'une consultation des états membres.

S'agissant des zones côtières, les apports de la recommandation européenne du 30 mai 2002, que la France s'est appropriés de manière assez exemplaire, (je le dis parce qu'il paraît que nous sommes souvent à la traîne alors qu'il y a quand même des domaines où il arrive que l'on applique les recommandations de Bruxelles !), sont particulièrement intéressants. Ils méritent d'être prolongés afin que la dynamique suscitée dans les différents états membres de l'Union européenne ne s'essouffle pas. La France y contribuera, de même qu'elle s'enrichira des expériences de ses voisins dans les domaines de la gestion du trait de côte et de la prévention des conflits d'usage par exemple.

J'ai été particulièrement attentif aux observations présentées en ce sens.

Attention toutefois à ne pas nous tromper de méthode. L'incitation à poursuivre dans la voie de la gestion intégrée et concertée est une bonne chose. L'incitation juridique par le biais d'une nouvelle recommandation, l'incitation financière par la mobilisation des fonds structurels, c'est une voie, me semble-t-il, infiniment plus prometteuse que la coercition que représenterait une directive, même si bien entendu les directives sont importantes. Mais nous avons passé notre temps à parler de gouvernance et de discipline librement imposée. En l'occurrence, je n'aime pas beaucoup le terme de « discipline ». Pour ma part, j'aime beaucoup ce que disait Sylvie Guillem : *« moi, ce que j'aime ce n'est pas la discipline, c'est la rigueur »*.

Tout simplement parce qu'à l'échelle des territoires comme à celle des Etats, la concertation et la participation ne se décrètent pas ; elles se construisent patiemment, parfois longuement, je vous l'accorde, dans la confiance et le respect des compétences.

Si nous tournons maintenant notre regard vers le large et observons les espaces marins, nous constatons que la Manche voisine est une mer partagée, non seulement entre le Royaume-Uni et la France mais également entre tous les pays dont les navires voguent à destination de nos ports ou, en transit, arborent leur pavillon.

Les nations maritimes de l'Union européenne sont à la fois des Etats de pavillon et des Etats côtiers, c'est-à-dire que ce sont des Etats qui ont simultanément besoin de savoir que la liberté de navigation est garantie (en particulier dans les détroits internationaux comme celui du Pas-de-Calais) et de voir leurs côtes mieux protégées des menaces que font peser sur elles les pollutions volontaires ou accidentelles, sans parler des trafics illicites en tout genre.

Depuis les grandes catastrophes maritimes des années 1999 à 2002, de l'Erika au Prestige, le point d'équilibre entre « liberté des mers » et « régulation » s'est déplacée en direction de la seconde, notamment dans les opinions publiques. L'Union européenne et ses Etats membres, dont la France, en ont, je crois, pris conscience et ont su réagir, notamment par la création de l'Agence Européenne de Sécurité Maritime, récemment installée à Lisbonne.

Au-delà des mesures dictées par l'urgence, et trop souvent dictées uniquement *dans et par* l'urgence (les paquets Erika 1, 2 et 3... pourvu que l'on s'arrête !), il s'agit maintenant d'affirmer une véritable ambition européenne pour la mer et les océans. C'est dans ce contexte que l'exercice visant à jeter les bases d'une future stratégie maritime à l'échelle de l'Union européenne prend tout son sens. S'il nous apparaît aujourd'hui comme une évidence, au point de nous faire nous interroger sur les raisons qui ont empêché qu'il soit mené depuis longtemps, il ne faut pas en sous-estimer la difficulté. D'ailleurs, je tiens vraiment, Monsieur Richardson, à saluer le travail que vous avez coordonné avec le Livre Vert et à vous assurer, une nouvelle fois, de notre soutien.

En effet, pour aborder efficacement les problématiques marines et maritimes, nous avons plus que jamais besoin de dépasser les seules logiques sectorielles en adoptant une approche intégratrice, décloisonnée, qui repose sur une vision globale des enjeux et porte une ambition mondiale.

Pour aller dans cette direction, il est nécessaire de mieux coordonner les politiques publiques et ceux qui les mettent en œuvre (je dirais presque *surtout* ceux qui les mettent en œuvre) tant au niveau communautaire qu'au niveau français. Il convient également d'optimiser nos modes de gouvernance en sachant traiter les problèmes au niveau pertinent. Ce n'est pas d'une grande simplicité, n'est-ce pas, et les échanges au cours de cette journée contribueront sûrement à la réflexion en ce domaine. Ce n'est guère simple. On peut commencer, effectivement, comme en fin de matinée, à s'interroger sur ce qu'est la gouvernance. C'est une nécessité. Après, il faut la pratiquer et cela est beaucoup plus complexe ! Cela étant, la gouvernance - et là, c'est le représentant de l'Etat qui le dit - ne saurait évacuer l'Etat. Vaste sujet... !

J'illustrerai d'un exemple l'importance concrète de cette orientation.

Face à des territoires dont les corridors de circulation sont partout saturés, ou en voie de l'être, face à des populations qui n'acceptent plus les nuisances engendrées par le transport des marchandises, face à la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mer offre aujourd'hui l'une des seules perspectives réalistes pour répondre aux besoins croissants de

notre monde pour le transport des marchandises. Oui, les routes nouvelles seront des routes maritimes. Cela posera des problèmes de sécurité en mer. Mais cela nécessitera aussi une attention particulière aux points de raccordement entre ces autoroutes maritimes et les transports terrestres, afin de ne pas concentrer sur quelques points névralgiques de notre littoral tous les maux rejetés par les territoires divers et variés. Je dirais, dans un sens plus positif pour les territoires, qu'il ne faut pas non plus concentrer en des points trop rares du territoire la richesse que pourraient produire ces points de rencontre. Mais c'est une situation ambivalente et un équilibre très complexe.

Ce coup de projecteur sur un problème qui est devant nous montre, mieux que de longs discours, combien la concertation entre les activités maritimes et les activités terrestres doit être approfondie, combien l'aménagement « rétro-littoral » (comme on le dit dans un jargon abominable) doit tenir compte de la mer, combien l'activité maritime doit tenir compte des possibilités d'absorption de l'arrière-pays. Et Jérôme Bignon, à propos des ajustements peut-être souhaitables ou des interprétations intelligentes de la Loi littoral sur ce que l'on peut faire dans les arrière-pays, a touché du doigt un point extrêmement sensible.

Bref ! Il faut examiner combien la coordination des politiques est une nécessité d'avenir, non seulement pour notre littoral, non seulement pour sa préservation (c'était une étape), mais pour les populations de nos pays et pour leur permettre d'y vivre.

En guise de conclusion, permettez-moi de vous livrer une conviction qui est aussi une piste de réflexion à approfondir à l'occasion de futurs travaux.

En matière de protection et de mise en valeur du littoral, ne pourrait-on pas trouver, entre l'arsenal des mesures législatives et réglementaires d'un côté et les processus de concertation informelle liés notamment aux processus de GIZC d'un autre côté, une place pour des mesures peut-être plus incitatives ? D'un côté, il y a la réglementation, de l'autre il y a la GIZC – certes, vous me direz que c'est incitatif car cela consiste à faire se parler et trouver des solutions en commun des gens qui normalement devraient être antagonistes - mais ce n'est peut-être pas suffisant.

Donc, il faut trouver une place pour des mesures. Alors, faut-il qu'elles soient fiscales ou autres ? De nos jours, il est très mal vu d'évoquer - et c'est bien normal - toute mesure qui puisse alourdir le fardeau de la dette, que ce soit par des incitations fiscales ou que ce soit par des subventions. Donc, je resterai extrêmement prudent. Mais je crois que nous devons mettre en place sur ces territoires particuliers, comme sur d'autres, des mesures incitatives, et que c'est cela aussi et surtout l'aménagement du territoire aujourd'hui.

Nous connaissons bien les servitudes et les interdictions. Nous les pratiquons largement. Peut-être conviendrait-il d'inventer, à destination des acteurs du littoral, des formes nouvelles et innovantes d'encouragement à bien faire. Il s'agirait là, ni plus ni moins, que de développer l'intérêt à préserver ce patrimoine commun que constituent les espaces littoraux.

Je terminerai par une petite image parce que je crois qu'elle résume assez bien les problèmes de complémentarité ou, au contraire, de différences difficilement surmontables que peut présenter le littoral, à la fois dans sa configuration, dans son mode d'occupation et dans sa gouvernance puisqu'il était question de gouvernance.

Je me souviens, quand j'étais sous-préfet de Bayonne, d'un territoire se trouvant à l'embouchure de l'Adour. Sur la rive gauche de l'Adour, il y a la riante cité d'Anglet, et au sein de la riante cité d'Anglet, sur la rive gauche de l'Adour, il y a une zone boisée

magnifique, des villas superbes et hors de prix, un golf,... Bref, il y a un espace protégé absolument superbe.

A quelques dizaines de mètres de l'autre côté, sur la rive droite de l'Adour, il y a Bayonne, le Boucau et Tarnos. Et là, c'est un autre monde puisque là, se trouve l'industrie lourde, les quais qui reçoivent des cargos, l'industrie chimique, un site Seveso (même deux je crois). Et évidemment, la cohabitation entre ces deux mondes ne se fait pas facilement, si j'ajoute en plus qu'en allant un peu plus au sud, le long de la côte, il y a Biarritz et que les courants marins et malins font que tout ce qui peut sortir de l'Adour en matière de cochonneries arrive inévitablement sur les plages de Biarritz. Vous comprendrez, par cette image extrêmement simple, qu'il soit très difficile pour les acteurs de la gouvernance locale d'arriver à concilier les points de vue.

Et, selon le Président de la Communauté d'agglomération ou des élus de ce secteur, la vision peut évidemment un peu changer

Il est extrêmement difficile d'assurer, dans des situations comme celles-ci mais elle n'est pas unique en France, la bonne gouvernance d'un territoire. On ne peut y arriver, c'est vrai, que par un partage objectif de l'information. Je dis bien « objectif », et un partage objectif de l'information, ça passe par plusieurs partages subjectifs de l'information, c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de porteurs d'information dans ce pays : les institutions, les associations, les politiques,... et tout ce monde doit se confronter. Se confronter, éventuellement, fortement, et ce n'est pas forcément mauvais. Mais après coup, il est vrai,... On a beaucoup parlé de la société civile : la société civile est indispensable, elle doit être prise en compte. Mais il y a un moment où il faut décider. Et pour décider dans un pays démocratique, je ne vois personne d'autre que des élus, des élus agissant bien entendu dans le cadre des lois de la République. Nous ne sommes pas un pays fédéral, nous avons des garde-fous. Tout à l'heure, on parlait de la « loi littoral » et Jérôme Bignon a bien rappelé que c'est une loi fondamentale, pas au sens des lois fondamentales de la République mais c'est une des grandes lois qui structurent la manière dont on peut travailler dans ce pays et aménager ce pays. Il faut respecter ces grandes lois.

Cela ne veut pas dire qu'il faut passer d'une république jacobine qui n'existe d'ailleurs que dans les esprits à une république fédérale dans laquelle on aurait 22 lois différentes, mais cela veut dire qu'il faut accepter qu'après débats, et sous le contrôle de la loi, les élus locaux, en conscience, puissent exercer leur marge de décision. Ce n'est pas facile et c'est suffisamment compliqué comme cela pour que l'on ne leur conteste pas le droit de le faire.

Je vous remercie.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Merci beaucoup Monsieur le Préfet de votre intervention et de votre message.

Je suis encore une fois désolé mais mon rôle est de contenir les débats. Compte tenu de contraintes horaires, certains doivent nous quitter. A ceux qui doivent nous quitter, je leur souhaite un bon retour en les remerciant de leur participation.

Il y a quelqu'un auprès de qui je dois m'excuser particulièrement, c'est Monsieur Billé, notre « médiateur candide » de la dernière partie. C'est un mauvais coup que je lui fais parce qu'il n'a pas encore pu s'exprimer. Je suis vraiment confus.

S'il y en a qui souhaitent rester pour discuter, on peut le faire, mais à tous ceux qui doivent partir, je les remercie de leur participation, de leur contribution, et leur souhaite un bon retour. Je leur donne rendez-vous à l'année prochaine pour le prochain Forum des rivages.

*La retranscription des propos des intervenants n'est plus exhaustive à ce stade en raison d'une tempête qui a perturbé la sonorisation.*

### **Intervenant dans le public**

La communication de Nicolas Hulot, le film de Al Gore, etc. rencontrent un succès manifestement public et c'est quelque chose de tout à fait intéressant sur le plan de la prise de conscience des dangers. Alors, considérez-vous que c'est quelque chose d'un peu « gadget » ou bien, de quelle manière pouvez-vous rebondir à partir de cela ou en tirer parti ?

### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Madame Birgit Snoeren, vous souhaitez intervenir ?

### **Birgit Snoeren, Commission européenne, Administrateur de la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, unité D3, Politique de cohésion et Impacts environnementaux**

Ce n'est pas du tout un gadget ! Je crois que pour que la gestion intégrée des zones côtières fonctionne, il doit y avoir une base d'acceptation dans la population au sens large, pour qu'ils votent pour les élus qui la représenteront après. Donc dans ce sens là, la communication entre les acteurs a un sens, mais également avec le public.

Concernant la communication avec les médias il faut avoir un impact et un style très clair.

Là, se pose tout de même une question : comment expliquer l'intégration ? Parce qu'il ne s'agit pas de secteur. Je veux dire que moi-même, j'ai eu la difficulté, quand je suis arrivée à mon poste, il y avait déjà un contact avec une entreprise qui allait faire une petite vidéo sur l'intégration. Le premier jour dans mon bureau, il a fallu expliquer cela : intégration, stratégie, etc. Les journalistes m'ont dit : « non, non ! C'est le langage bureaucratique et ça ne passe pas. »

Pour expliquer l'intégration, très vite je trouve que l'on retombe encore dans le sectoriel. Je le dit honnêtement : où est la valeur ajoutée de la GIZC ? On a encore, réellement, des difficultés à l'expliquer par rapport à un langage assez sectoriel. C'est-à-dire que je n'ai pas la réponse mais on doit travailler là-dessus. On a fait quelques tentatives, et notamment, il faut saluer l'effort de CoPraNet qui l'a fait pour nous, parce que justement nous l'avions demandé. Nous avons besoin de quelque chose de ressenti par tous les pays : « faites quelque chose : une brochure qui capte un peu, qui nous aide dans la mise en œuvre de la recommandation ». C'est par le biais de CoPraNet que nous avons pu le faire. C'est une tentative. Il y avait beaucoup de difficultés mais comment expliquer l'intégration qui est finalement un travail entre techniciens, technocrates par rapport au sectoriel ?

Et donc, cela restera un problème de fond, et nous avons besoin là de faire plusieurs pas. C'est très important.

### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

J'ai l'impression que l'une des difficultés à laquelle nous sommes confrontés quand on discute avec les gens sur le terrain de la GIZC, c'est que souvent, ils n'ont pas une culture globale des phénomènes naturels que nous avons à régler. Je pense, par exemple, à un problème très concret et local : à Cayeux ( Somme ) concernant les problèmes de réchauffement climatique, les gens nous disent : « le réchauffement climatique, on a bien compris, ce sont les glaces qui fondent au Groënland, etc. Mais nous, à Cayeux, cela ne nous

concerne pas car le réchauffement climatique, nous ne l'avons pas encore vu ; il a fait un temps de chien tout le mois d'août ! ».

Il y a donc une espèce de décalage qui est complet entre la perception « micro » sur son territoire et la perception « macro » qui est une perception « monsieur Toutlemonde » devant le 20 h du journal télévisé où l'on dit « ça y est, les glaces fondent ». On nous montre une photo satellite de la calotte glaciaire, ou du Kilimandjaro. A ce moment-là, il y a une prise de conscience collective mais qui ne redescend pas encore complètement au niveau du territoire. Je pense profondément que des actions comme celles de Nicolas Hulot, comme celles de Al Gore, comme celles de Yann Arthus-Bertrand, vont finir, par faire prendre conscience aux gens que leurs terrains, leurs territoires sont aussi concernés par ces problèmes-là. Mais, nous avons un tout petit décalage dans le temps car nous avons toujours tendance à considérer que cela ne nous concerne pas.

Donc, tout ce qui permet de travailler la culture « macro », ça permet de faire évaluer, sur le plan micro environnemental, une évolution des mentalités et des comportements.

En tout cas, c'est ma conviction. Il n'y a rien de perdu à faire de l'information « grand public ». Au contraire.

Y a-t-il une autre question ?

### **Jean Favennec de l'ONF et Vice-président de EUCC France**

Avant de poser ma question, je voudrais faire une remarque.

Nous n'avons pas beaucoup parlé de l'action de EUCC France. Elle est « modeste et géniale ». Tous les ans, nous organisons deux petits ateliers de terrain, au cours desquels se rencontrent des scientifiques, des techniciens praticiens et des élus. Certes, c'est un travail modeste mais qui, justement, fait peut-être passer un certain nombre d'idées générales au niveau de cas concrets.

Les deux derniers ateliers qui ont été organisés l'ont été à Anglet justement. Le premier atelier concernait la question du « by passing », du transfert de sédiments d'un côté à l'autre de la digue d'un port. Ce sont des cas très concrets et très « chauds » localement. Le deuxième atelier a eu lieu, quant à lui, ici dans le Nord à Wissant. Nous avons visité des sites exemplaires, et ces réunions se passent de façon relativement pacifique. C'est un moment durant lequel les gens viennent pour discuter. Ils ne sont pas là pour se battre mais pour trouver des pistes ensemble.

Telle est la première observation que je voulais faire.

Ensuite, je voudrais faire un peu de provocation. Ce matin, Emmanuel Lopez, a dit : « dans cet endroit, c'est urbanisé, donc c'est irréversible ? » Alors, est-il totalement incongru de dire que l'urbanisé n'est pas irréversible ? Je pense, pour la génération qui vient après nous, c'est à dire dans 20 ans de cela, que dans ces réunions-là, on discutera de comment on recule certains fronts urbains. Je ne pense pas que la société aura les moyens de défendre tous les fronts urbains actuellement menacés. Alors certes, c'est un pavé dans la marre que je lance.

Il est vrai que dans ces réunions, il y a un langage un peu châtié mais je pense que c'est un sujet difficile à aborder. Je crois qu'il faut commencer à l'aborder paisiblement. Il ne faut pas attendre le moment où cela va être trop « chaud », le moment où c'est la catastrophe et alors on réagit. Non ! On peut commencer à en parler.

Les personnalités qui sont à la table, ont-elles un avis sur cette question : y a-t-il « irréversibilité » d'un front urbain ?

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Pour ma part, je suis convaincu du contraire. Nous avons eu un très bon exemple aujourd'hui avec les Baléares et la destruction d'hôtels.

Il y a 30 ans, si on avait dit aux Français qu'on allait détruire massivement des immeubles qui avaient produit une structure sociale catastrophique et qui étaient devenus très difficiles à vivre au point qu'on a décidé de les détruire... Rien n'interdit d'imaginer, comme vous l'avez très bien suggéré, qu'il y ait un jour, une « agence pour la rénovation du littoral » qui détruit le littoral avec les mêmes moyens. On a mis des milliards d'euros pour détruire des barres d'immeubles ; on mettra peut-être un jour, dans dix ans ou dans vingt ans, des milliards d'euros pour détruire...

Pour ma part, je suis assez convaincu qu'on le fera car il y a un tel besoin de récupérer de l'espace qu'il y aura une vision de ces choses-là qui sera une vision très positive et qui sera tout à fait acceptée.

Le fait que vous posiez la question, c'est déjà qu'elle n'est pas si incongrue que cela !

**Jean Favennec de l'ONF et Vice-président de EUCC France**

Quand vous dites « ça coûtera »... Oui, ça coûtera bien sûr, mais ce qui coûtera beaucoup plus cher, c'est de les défendre.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Vous avez tout à fait raison.

**Jean Favennec de l'ONF et Vice-président de EUCC France**

Donc, c'est une économie.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Tout a fait.

Je crois que Monsieur Billé voudrait dire quelque chose, ainsi que Madame Birgit Snoeren

**Madame Birgit Snoeren, Commission européenne, Administrateur de la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, unité D3, Politique de cohésion et Impacts environnementaux**

Je voudrais juste dire que dans le chapitre du Livre Vert qui traite des risques, donc pas uniquement des questions de paysage ou du fait qu'on enlève certains bâtiments, le titre de cette partie, c'est « S'adapter aux risques » « Adapting to coastal risks ». Je veux dire qu'effectivement, au départ, la première idée entre nous, entre collègues, était partagée. C'était « Défendre ». C'était juste pour dire « Oui, la défense côtière doit être quelque part ». Mais le titre choisi et soumis à la consultation, c'est « Adapting to coastal risks ». Ça capte justement cela. C'est vrai que l'on ne pourra certainement pas dire « on laisse la mer ou l'érosion progresser partout » ; donc il fallait faire un choix, mais c'est notable.

En ce qui me concerne, le titre est bien choisi et capte aussi l'expérience que nous avons menée dans le cadre du projet « Erosion » qui va dans le même sens.

**Raphaël Billé, consultant**

Pour ma part, je suis un petit peu moins optimiste sur le fait qu'on va éventuellement détruire des bâtiments pour des raisons environnementales. Pour des raisons climatiques, cela me

paraît tout à fait certain. Donc, ce sera une sorte de recul stratégique mais qui pose quand même directement un problème qui est que l'on compte sur un recul stratégique à la fois pour les zones urbanisées et pour les zones naturelles. C'est-à-dire que l'on a tendance à dire maintenant que pour les zones humides du littoral, par exemple, si on leur laisse un peu de marge pour reculer, et si le niveau de la mer monte, cela pourra éventuellement se passer pas trop mal et on ne perdra peut-être pas toutes les zones humides méditerranéennes. S'il faut plus d'espace pour les milieux naturels, et plus d'espaces pour les zones anthropisées, il y aura plus de conflits.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Dans le cadre des Plan de Prévention des Risques Inondations, on a commencé à aller dans cette logique-là puisque l'on dit :

1. Vous ne pouvez pas aménager
2. Vous devez évacuer
3. On détruit, on vous indemnise.

Donc, on rentre bien dans cette logique, qui n'est pas exactement celle que vous disiez mais qui ..., parce que quand vous en parliez, vous parliez de reconquête foncière, mais pour la défense, il est clair qu'il y a des endroits où l'on ne défend plus et où on dit que l'on préfère détruire et indemniser plutôt que de défendre. Donc, on est bien rentré, à mon avis, dans cette logique-là. Il faut, là encore, la faire accepter. Il faut préparer, il faut en parler et vous avez raison de poser la question car en en parlant, on dédramatise.

**Intervenante dans le public**

Pour prolonger ce débat ouvert, que je trouve effectivement fort intéressant sur le recul des fronts urbains ou même l'évocation de l'étude qui a été faite par Emmanuel Lopez tout à l'heure sur les conséquences du changement climatique sur les terrains du Conservatoire, on s'aperçoit que l'on est assez, pour l'instant, dans le « quantitatif ». C'est-à-dire que nous avons des réponses qui sont en terme foncier justement. Mais il me semble que ce serait bien de le poser de manière plus globale, c'est-à-dire d'un point de vue « qualitatif ». Et si nous sommes bien aujourd'hui à dire qu'il faut parler « équilibre urbanisme et protection de l'environnement dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières », c'est bien en terme de « comment habiter ? » et habiter de manière qualitative.

Donc, il me semble, tant pour les changements climatiques que pour les questions de recul des dégâts, qu'il y a un vrai chantier à faire sur les notions de « qualitatif ».

Je voudrais tirer une sonnette d'alarme sur la comparaison qui a été faite avec les politiques urbaines, car on sait très bien que les tours que l'on fait implorer, c'est très communiquant. On ne résout pas le problème des banlieues en faisant implorer des tours. Mais par contre, c'est fort en images de communication. Donc il ne faut pas forcément prendre ce modèle-là pour faire reculer les fronts urbains sur le littoral !

Cela dit, c'est une ouverture du débat supplémentaire.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Si on ne commence pas par détruire ce qui cause le malheur, on a peu de chance de le résoudre. Mais, c'est un autre débat que nous n'entamerons pas ce soir ; cela risquerait de nous mener fort tard.

Quoi qu'il en soit, votre contribution est tout à fait intéressante, et je retiens le mot « qualitatif » qui me paraît effectivement intéressant.

### **Christine Sandel, Conseillère régionale déléguée au littoral en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Je voudrais juste dire qu'à aucun moment aujourd'hui, nous n'avons parlé d'agriculture. Nous avons parlé d'environnement, d'urbanité,... Mais, comme vous le savez chez nous en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agriculture devient rare et précieuse en littoral. Si ce n'est sur les terrains du Conservatoire du littoral qui installe maintenant des agriculteurs, est-ce l'avenir de notre région PACA de n'avoir plus aucunes terres agricoles en littoral ? Dans vos remarques, on a un peu oublié cet aspect-là.

### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

En Picardie, nous avons des zones agricoles dans des zones particulièrement sensibles puisqu'elles sont inondables. Et souvent, quand on était dans ces logiques de défense contre la mer, une partie de ce que nous défendions, c'étaient précisément des terres agricoles, sous la pression d'une « sectorielle », comme on dit, de l'agriculture qui défendait... Il faut voir que chez les agriculteurs, et spécialement dans les zones inondables, toutes ces terres ont été conquises pour assurer la subsistance de gens qui avaient peu d'espace pour se développer. Et en zone littorale, comme ici en baie de Somme, à l'intérieur de la baie de Somme, ou en arrière baie de Somme, ces zones-là sont particulièrement sensibles. Avec la circonstance que les méthodes modernes de culture ne sont pas forcément des méthodes qui sont adaptées aux zones humides qui concernent ces territoires. Il y a encore des syndicats qui s'appellent « des Syndicats d'assèchement », comme l'Association Syndicale d'Assèchement », les fameuses associations syndicales de la loi de 1865 qui subsistent. Je sais bien qu'une ordonnance récente a prévu qu'on ne pouvait plus les appeler « Syndicat d'assèchement » mais « Syndicat de gestion des eaux », ce qui a une autre connotation, mais nous sommes encore ici dans des zones littorales où l'agriculture est très présente, concernée et essayant de développer de nouvelles filières avec une agriculture raisonnée, spécialement avec le rôle que joue le Conservatoire ; la charge à l'hectare en matière de bétails n'est pas la même, les intrants doivent être contrôlés. On est sur des zones où les agriculteurs sont très concernés et où il y a un vrai débat sur, précisément, les usages : la chasse, l'agriculture, le tourisme, le foncier.

Je regrette que vous n'ayez plus ces préoccupations en PACA, mais ici nous les avons très fortement, et elles font partie de nos politiques de GIZC.

### **Intervenante dans le public**

J'ai une observation et une question.

Vous avez évoqué, tout à l'heure, la réflexion qui avançait sur les Plans de Prévention des Risques Inondations où, en effet, il y a une réflexion sur des champs d'expansion naturelle, voire l'acquisition de biens menacés. Par contre, nous avons beaucoup plus de difficulté à lancer la réflexion sur les Plans de Prévention « Submersion marine ». Nous avons évoqué toute la réflexion engagée par le Conservatoire mais c'est une réflexion sur des espaces non bâtis, sur des espaces naturels. Sur les autres espaces, c'est beaucoup plus délicat. Et c'est là que l'on retrouve le besoin d'un éclairage scientifique pour mener cette réflexion très délicate politiquement.

Cette réflexion concerne peut-être le Conseil National du Littoral.

J'ai envie de commenter un peu les conclusions de Raphaël Billé qui nous a dit qu'il saluait le fait qu'on n'ait pas débattu, aujourd'hui, du concept mais que l'on ait parlé de mise en œuvre. Cependant, vous vous êtes interrogé sur les objectifs de GIZC. Et dans tout ce qu'on a pu lire, notamment dans les documents méthodologiques UNESCO qui datent un peu, c'était ni plus

ni moins non pas des politiques mais des démarches de régulation de conflits locaux. Historiquement, c'était bien cela, me semble-t-il. Or, certains n'aiment pas parler de conflits. Et j'ai bien aimé le témoignage de la baie anglaise, par Caroline Salthouse, disant que grâce à la démarche GIZC, il a été abordé le fait d'endiguer la baie. Or, c'est justement ce genre de débat qui doit être traité dans la démarche GIZC me semble-t-il. Cela dit, il est vrai que c'est difficile d'évaluer. Nous n'avons pas eu la conclusion du débat local sur ce barrage de baie : y a-t-il eu conflit ? N'y a-t-il pas eu conflit ? Y a-t-il eu décision des politiques locaux, des politiques nationaux car je ne suis pas sûre que le barrage d'une baie soit une responsabilité d'élus locaux seulement ; ils doivent donner leur avis. J'aurai bien aimé avoir une conclusion. Tout cela pour demander - mais Madame Snoeren est peut-être partie - si la GIZC ne serait pas un peu une sorte de démarche d'Agenda 21 locale ciblée sur le littoral ?

### **Raphaël Billé, consultant**

La réponse est un peu compliquée.

Pour moi, la GIZC, ce n'est pas de la concertation sur le littoral. C'est beaucoup plus que cela. C'est un peu plus proche des Agendas 21 sur le littoral puisque dans les Agendas 21, il y a des objectifs environnementaux.

Mais pour revenir sur ce que vous disiez, le début de la GIZC, sans faire offense aux travaux de l'UNESCO en la matière, ne remonte pas aux travaux de l'UNSECO, cela remonte encore bien avant, et les origines sont des problèmes environnementaux. Ce ne sont même pas des conflits encore, ce sont des problèmes environnementaux qui se transforment en conflits et que l'on essaie de traiter de différentes façons. N'arrivant pas à les traiter, on se dit qu'il faudrait les traiter par des solutions davantage liées à la médiation, à la gestion des conflits, etc. Et donc petit à petit, de problèmes environnementaux purs et simples que nous n'arrivions pas à traiter, nous sommes arrivés à une notion qui, aujourd'hui, a tendance à devenir juste de la concertation sur la zone côtière dans laquelle on oublie les objectifs de départ.

### **Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Pour reprendre votre observation du début et si cela vous intéresse, l'expérimentation GIZC que nous menons ici concerne précisément une zone de submersion. Donc, on a la fois l'érosion et la submersion. On a l'érosion à Ault et la submersion à Cayeux. Ce sont deux problématiques complètement différentes qui sont aussi « submersion » de lieux habités.

Nous sommes en plein dedans et je vous garantie que ce n'est pas facile. Sur la zone d'érosion, nous avons déjà fait quatre ou cinq réunions et les choses se sont détendues. Sur la submersion, nous en sommes à la première. Je ne pensais pas avoir l'occasion de vous en parler mais quand vous dites « aujourd'hui, on n'est plus dans une logique de défense ; le rapport, c'est la gestion du trait de côte, etc, et vous avez des bureaux d'études extrêmement qualifiés qui interviennent pour dire... », à la fin de la réunion, les gens disent : « on a bien compris mais que nous mettez-vous comme ouvrage de défense ! ».

Donc, on s'est dit qu'il fallait faire probablement une deuxième puis une troisième réunion ! Cela dit, la submersion est un véritable sujet.

### **Emmanuel Michau, Office National des Forêts**

Je voudrais parler de l'après concertation. Finalement, on s'engage souvent dans des processus de concertation assez lourds, assez longs, on finit par avoir un épuisement des acteurs à l'intérieur de la concertation mais comment, derrière la concertation, arrive-t-on à rentrer dans l'action et à maintenir une dynamique dans l'action en ayant toujours une action collective ? Cela m'intéresserait, pour des gens qui sont investis dans des opérations de GIZC, de voir comment ils imaginent l'après phase de concertation pour maintenir cette motivation.

**Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, Député de la Somme et Vice-président du Conseil général de la Somme**

Pour l'instant, honnêtement, je n'imagine pas grand-chose car on découvre un peu en marchant. S'agissant de la phase de concertation qui s'est développée à Ault, où il s'agit d'un problème d'érosion de falaises qui est compliqué et d'un problème de reconquête d'un milieu urbain, nous avons convenu, avec les acteurs avec lesquels nous nous sommes concertés, de continuer dans la phase opérationnelle à échanger avec eux en permanence. Alors évidemment, il va y avoir une phase décisionnelle, qui a déjà commencé à se mettre en place, c'est la délibération des conseils municipaux concernés. Mais dans le même temps que les conseils municipaux se concertent, nous continuons d'informer les acteurs .

*Au moment où Jérôme Bignon allait clore les débats de la première journée du Forum des Rivages 2006, une mini-tornade s'est abattue sur le chapiteau s'en est suivi une clôture de séance quelque peu mouvementée mais heureusement sans dommage.*